

PROJET DE LOI DE RÈGLEMENT POUR 2006

STRATÉGIE ÉCONOMIQUE ET PILOTAGE DES FINANCES PUBLIQUES

Version du 30/05/2007 à 10:22:21

NOTE EXPLICATIVE

Cette annexe au projet de loi de règlement est prévue par l'article 54-4° de la loi organique relative aux lois de finances du 1er août 2001 (LOLF). Conformément aux dispositions de la loi organique, ce document présente et explique les réalisations effectives concernant l'ensemble des moyens regroupés au sein d'une mission et alloués à une politique publique. Il comprend les rapports annuels de performances des programmes qui lui sont associés. Les rapports annuels de performances rendent compte de l'exécution des engagements pris dans les projets annuels de performances accompagnant la loi de finances pour 2006, tant en termes d'exécution des crédits que de compte-rendu en matière de performance, d'activité des opérateurs de l'Etat et d'analyse des coûts et des charges.

Cette annexe par mission récapitule les crédits consommés (y compris les fonds de concours et attributions de produits) et les emplois utilisés en 2006 en les détaillant par programme, action, titre et catégorie.

Chaque programme constitutif de la mission est ensuite détaillé. Les parties relatives aux programmes comprennent les éléments suivants :

■ **La présentation de la consommation effective et de la prévision initiale des crédits du programme et des dépenses fiscales associées**

- Les crédits, constitués d'autorisations d'engagement (AE) et de crédits de paiement (CP), sont détaillés selon la nomenclature par destination (programmes et actions) et par nature (titres et catégories). Les fonds de concours ouverts et les attributions de produits réalisées en 2006, ainsi que leurs évaluations initiales sont précisés.
- Les crédits 2005.
- Le cas échéant, les dépenses fiscales rattachées au programme sont indiquées ainsi que leur évaluation réactualisée et leur évaluation initiale. Lorsqu'un programme n'a pas de dépense fiscale associée, cette rubrique ne figure pas.
- Les charges du programme, évaluées par action.

■ **Le rapport annuel de performances qui regroupe**

- Le bilan stratégique du programme.
- Un rappel de la présentation du programme.
- Pour chaque objectif de performance, les résultats attendus et obtenus des indicateurs, et une analyse de ces résultats.
- La justification au premier euro des mouvements de crédits et des dépenses constatées. Elle rappelle le contenu physique et financier du programme ainsi que les déterminants de la dépense effective, ainsi que les raisons des écarts avec la prévision initiale. Un échéancier des crédits de paiement associés aux autorisations d'engagement est aussi présenté. La partie concernant les dépenses de personnel explique la gestion des autorisations d'emplois. En raison des nouvelles modalités de décompte des emplois, leur nombre figure pour 2005 à chaque fois que l'information est disponible.
- Une présentation des réalisations effectives des principaux opérateurs et des emplois effectivement rémunérés.
- La présentation des coûts complets, prévus et constatés, associés.

Sauf indication contraire, **les montants de crédits figurant dans les tableaux du présent document sont exprimés en euros**. Les crédits budgétaires sont présentés, selon l'article 8 de la LOLF, en autorisations d'engagement et en crédits de paiement.

Les emplois sont exprimés en équivalent temps plein travaillé (ETPT). On distingue les effectifs physiques qui correspondent aux agents rémunérés, quelle que soit leur quotité de travail et les ETPT (équivalents temps plein travaillé) correspondant aux effectifs physiques pondérés par la quotité de travail des agents. A titre d'exemple, un agent titulaire dont la quotité de travail est de 80% sur toute l'année, correspond à 0,8 ETPT ou encore, un agent en CDD de 3 mois, travaillant à temps partiel à 80% correspond à 0,8 x 3/12 ETPT.

TABLE DES MATIÈRES

RÉCAPITULATION DES CRÉDITS ET DES EMPLOIS DE LA MISSION	7
Récapitulation des crédits et des emplois par programme	7
Récapitulation des crédits par programme et action	8
Présentation des crédits par programme et titre	9
Programme 221	
STRATÉGIE ÉCONOMIQUE ET FINANCIÈRE ET RÉFORME DE L'ÉTAT	11
Bilan stratégique du rapport annuel de performances	12
Présentation des crédits et des dépenses fiscales	14
Rappel de la présentation du programme	21
Objectifs et indicateurs de performance	24
Justification au premier euro	29
Opérateurs	46
Analyse des coûts du programme et des actions	48
Programme 220	
STATISTIQUES ET ÉTUDES ÉCONOMIQUES	55
Bilan stratégique du rapport annuel de performances	56
Présentation des crédits et des dépenses fiscales	58
Rappel de la présentation du programme	67
Objectifs et indicateurs de performance	70
Justification au premier euro	75
Opérateurs	88
Analyse des coûts du programme et des actions	89

RÉCAPITULATION DES CRÉDITS ET DES EMPLOIS DE LA MISSION

RÉCAPITULATION DES CRÉDITS ET DES EMPLOIS PAR PROGRAMME

Avertissement

Le présent document contient des données relatives aux autorisations d'engagement consommées durant l'année qui peuvent différer de celles contenues dans la loi de règlement. Le montant figurant dans la loi de règlement (rappelé dans la colonne "Autorisations d'engagement Loi de règlement") retrace en effet le montant global des AE consommées, minoré des retraits d'engagement sur années antérieures.

Les rapports annuels de performance détaillent le montant des AE consommées par action et sous-action. Or, ce niveau d'exécution n'existait pas préalablement au 1^{er} janvier 2006. Il n'a donc par construction pas été possible d'imputer rétrospectivement ces retraits d'engagement, que ce soit par destination (action et sous action) ou par nature (titre et catégorie). Il en résulte mécaniquement un écart entre le montant global des AE consommées figurant dans la loi de règlement et le montant des AE consommées détaillé par programme, action et sous action, figurant dans la colonne "Autorisations d'engagement".

La colonne « ETPT » est renseignée de la façon suivante :

- la prévision en emplois du programme correspond au total indicatif des ETPT par programme figurant dans le PAP 2006 (rubrique « récapitulation des crédits et des emplois par programme ») et des transferts d'ETPT prévus en gestion ;
- l'exécution en emplois du programme correspond à la consommation des ETPT du programme pour l'année 2006 sur le périmètre de gestion du ministère (c'est-à-dire après transferts de gestion éventuels).

Programme / Ministre intéressé Crédits	Autorisations d'engagement Loi de règlement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	ETPT (*)
Stratégie économique et financière et réforme de l'État Ministre de l'économie, des finances et de l'industrie				
Exécution	401 744 482	401 715 179	392 148 005	1 408
Prévision		696 565 323	446 192 732	1 528
<i>Dont crédits de LFI (hors FDC et ADP)</i>		624 284 062	425 564 062	1 528
<i>Dont ouvertures / annulations (y.c. FDC et ADP)</i>		72 281 261	20 628 670	
Statistiques et études économiques Ministre de l'économie, des finances et de l'industrie				
Exécution	463 844 874	463 844 875	438 726 568	6 343
Prévision		486 907 426	467 105 158	6 483
<i>Dont crédits de LFI (hors FDC et ADP)</i>		460 794 973	452 606 973	6 483
<i>Dont ouvertures / annulations (y.c. FDC et ADP)</i>		26 112 453	14 498 185	
Totaux d'exécution	865 589 356	865 560 054	830 874 573	7 751
Totaux de prévision		1 183 472 749	913 297 890	8 011

(*) Répartition indicative par programme du plafond ministériel d'emplois

Stratégie économique et pilotage des finances publiques

Mission | RÉCAPITULATION DES CRÉDITS ET DES EMPLOIS

RÉCAPITULATION DES CRÉDITS PAR PROGRAMME ET ACTION

Numéro et intitulé du programme et de l'action	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Exécution 2005	Exécution 2006	Exécution 2005	Exécution 2006
221 Stratégie économique et financière et réforme de l'État		401 715 179	346 119 229	392 148 005
01 Définition et mise en oeuvre de la politique économique et financière de la France dans le cadre national, international et européen		228 663 755	209 713 558	223 755 188
02 Politique des finances publiques et analyse de la performance des politiques publiques		25 558 951	23 673 914	27 417 593
03 Elaboration de la législation fiscale		12 150 288	9 526 385	12 121 536
04 Modernisation de l'Etat		91 679 426	31 199 057	49 969 640
05 Systèmes d'information financière de l'Etat		43 662 759	72 006 315	78 884 048
220 Statistiques et études économiques		463 844 875	375 048 800	438 726 568
01 Infrastructure statistique		167 828 908	130 370 371	161 802 012
02 Information sur les entreprises et synthèses économiques		71 492 078	73 308 997	70 084 773
03 Information démographique et sociale		50 971 093	78 205 553	50 413 844
04 Formation		20 452 091	13 911 902	19 651 624
05 Soutien		153 100 705	79 251 977	136 774 315

PRÉSENTATION DES CRÉDITS PAR PROGRAMME ET TITRE

Numéro et intitulé du programme et du titre	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Exécution 2005	Exécution 2006	Exécution 2005	Exécution 2006
221 / Stratégie économique et financière et réforme de l'État		401 715 179	346 119 229	392 148 005
Titre 2. Dépenses de personnel		102 481 356	79 861 238	102 481 356
Autres dépenses :		299 233 823	266 257 991	289 666 649
Titre 3. Dépenses de fonctionnement		301 449 797	205 137 536	261 837 435
Titre 5. Dépenses d'investissement		-2 587 526	61 120 455	27 472 662
Titre 6. Dépenses d'intervention		371 552		356 552
220 / Statistiques et études économiques		463 844 875	375 048 800	438 726 568
Titre 2. Dépenses de personnel		366 231 523	300 754 155	366 231 523
Autres dépenses :		97 613 352	74 294 645	72 495 045
Titre 3. Dépenses de fonctionnement		74 089 315	52 628 879	47 387 159
Titre 5. Dépenses d'investissement		8 784 140	870 792	6 609 490
Titre 6. Dépenses d'intervention		14 589 965	20 794 974	18 498 396
Titre 7. Dépenses d'opérations financières		149 932		
Totaux pour la mission		865 560 054	721 168 029	830 874 573
Dont :				
Titre 2. Dépenses de personnel		468 712 879	380 615 393	468 712 879
Autres dépenses :		396 847 175	340 552 636	362 161 694
Titre 3. Dépenses de fonctionnement		375 539 112	257 766 415	309 224 594
Titre 5. Dépenses d'investissement		6 196 614	61 991 247	34 082 152
Titre 6. Dépenses d'intervention		14 961 517	20 794 974	18 854 948
Titre 7. Dépenses d'opérations financières		149 932		

PROGRAMME 221

STRATÉGIE ÉCONOMIQUE ET FINANCIÈRE ET RÉFORME DE L'ÉTAT

MINISTRE CONCERNÉ : THIERRY BRETON, MINISTRE DE L'ÉCONOMIE, DES FINANCES ET DE L'INDUSTRIE

Bilan stratégique du rapport annuel de performances	12
Présentation des crédits et des dépenses fiscales	14
Rappel de la présentation du programme	21
Objectifs et indicateurs de performance	24
Justification au premier euro	29
Opérateurs	46
Analyse des coûts du programme et des actions	48

BILAN STRATÉGIQUE DU RAPPORT ANNUEL DE PERFORMANCES

Franck MORDACQ *

Directeur général de la modernisation de l'État

Responsable du programme n° 221 : Stratégie économique et financière et réforme de l'État

Depuis 2006, le responsable du programme n° 221 « Stratégie économique et financière et réforme de l'État » est Franck MORDACQ, directeur général de la modernisation de l'État.

La finalité du programme est d'aider l'exécutif à concevoir et à mettre en œuvre les politiques économiques et financières du pays, afin d'assurer une croissance durable et équilibrée de l'économie française, respectueuse des préférences collectives de la population. Cette démarche nécessite, entre autres, de pouvoir s'appuyer sur des prévisions et une analyse économiques de qualité, un corpus juridique clair et accessible encadrant l'activité économique, et une transposition rapide des directives européennes.

Les acteurs de ce programme concourent par ailleurs à assurer le pilotage de la modernisation de l'État, à travers un appui méthodologique, un accompagnement des ministères et l'animation de travaux interministériels. Ils participent à l'élaboration du budget de l'État et au suivi de son exécution et sont en charge de la construction, du développement, du déploiement et de la maintenance des applications budgétaires, financières et comptables interministérielles.

Les objectifs du programme sont principalement centrés sur la qualité du service rendu. Ont été écartés les objectifs et indicateurs dépendant trop de facteurs extérieurs à l'action des directions (par exemple le taux de croissance du produit intérieur brut) ou bien reflétant davantage l'activité que la performance, car considérés comme peu significatifs pour les élus et les citoyens.

Ce premier exercice permet, pour certains des objectifs assignés à ce programme, de disposer d'une première référence. Ainsi en est-il de l'indice de satisfaction des prestations des bénéficiaires de l'Agence pour l'informatique financière de l'État mais également de celui portant sur le pourcentage des personnels d'encadrement de l'État estimant que la DGME apporte un appui efficace à la modernisation de l'État à travers ses actions, ce second indicateur faisant suite à celui prévu dans le PAP 2006 et qui portait sur les actions de la DRB (direction de la réforme budgétaire), pour tenir compte de l'évolution des structures.

Ces résultats, en constituant une première référence, fournissent le socle indispensable pour s'inscrire dans une démarche de performance en permettant de mesurer l'effort à accomplir, défini par la cible, et l'effort réalisé, mesuré par le résultat.

Par ailleurs, ce premier bilan permet également de mesurer la convergence des indicateurs vers leur cible. C'est le cas de l'un des deux indicateurs relatif à l'action 03 « élaboration de la législation fiscale » (portant sur la date d'achèvement du code applicable au 1er janvier) et de l'indicateur relatif à l'état d'avancement du programme ADELE. Il en est de même des deux indicateurs dont le résultat 2006 constitue la première référence. Au total pour ces quatre indicateurs la cible est au minimum atteinte voire largement dépassée.

Le bilan du volet performance du PAP 2006 doit également tenir compte des travaux conduits en 2006, pour affiner les objectifs et indicateurs du programme. Ces travaux ont conduit à ne pas retenir en 2007 l'un des deux indicateurs relatifs à l'objectif consistant à accroître le recours à l'administration électronique dans les relations entre l'administration et les usagers. Ils ont en revanche permis de doter dans le PAP 2007 l'action 02 (politique des finances publiques et analyse de la performance des politiques publiques) d'un objectif en vue d'améliorer la qualité du volet performance du budget de l'État et cinq sous indicateurs. Il s'agit ainsi d'articuler la performance du programme autour d'un nombre limité d'objectifs et d'indicateurs, mais représentatifs de l'ensemble des actions du programme.

Ces travaux, conduits en 2006, ont également permis d'affiner, dès le PAP 2007, le second sous indicateur (pourcentage de textes d'application publiés dans le délai de 6 mois après l'entrée en vigueur du texte appliqué) de l'objectif « contribuer à l'accessibilité et à la clarté de la norme fiscale et accélérer la production des textes d'application de la législation fiscale » relatif à l'action 03 (élaboration de la législation fiscale). Cette évolution, qui consiste à ne plus retenir seulement les textes réglementaires mais également les instructions fiscales, a donné à cet indicateur plus de pertinence et de sens tant en terme d'information pour l'usager que d'information pour le citoyen sur la réalité de l'activité réalisée.

Tout en considérant la nécessaire stabilité du volet performance de tout programme, la réflexion est poursuivie sur les deux objectifs associés à l'action « définition et mise en œuvre de la politique économique et financière de la France dans le cadre national, international et européen » qui caractérisent la difficulté, pour des actions conduites par des directions d'état-major, d'attribuer à leur action un objectif précis relevant de leur seule responsabilité et qui puisse être mesuré par un ou plusieurs indicateurs.

RÉCAPITULATION DES OBJECTIFS ET INDICATEURS DE PERFORMANCE

■ OBJECTIF 1 : Assurer la qualité de l'analyse et des prévisions présentées dans le projet de loi de finances, dans le domaine des évolutions économiques et dans celui des recettes fiscales

- INDICATEUR 1.1 : Fiabilité comparée, au vu des réalisations, des prévisions du Gouvernement présentées dans le RESF et de celles des instituts de conjoncture.
- INDICATEUR 1.2 : Fiabilité des prévisions de recettes fiscales.

■ OBJECTIF 2 : Contribuer à l'accessibilité et à la clarté de la norme fiscale et accélérer la production des textes d'application de la législation fiscale

- INDICATEUR 2.1 : Délais de codification et de production des textes d'application.

■ OBJECTIF 3 : Assurer la transposition des directives européennes dans les délais

- INDICATEUR 3.1 : Pourcentage de directives dont la date limite de transposition a été dépassée en cours d'année sans transposition.
- INDICATEUR 3.2 : Nombre de directives restant à transposer et dont la date de transposition est dépassée.

■ OBJECTIF 4 : Fournir aux administrations un appui efficace dans la mise en oeuvre de la modernisation de l'Etat

- INDICATEUR 4.1 : Pourcentage des personnels d'encadrement de l'Etat estimant que la DRB apporte un appui efficace dans la mise en oeuvre de la réforme budgétaire, à travers ses actions

■ OBJECTIF 5 : Accroître le recours à l'administration électronique dans les relations entre l'administration et les usagers

- INDICATEUR 5.1 : Etat d'avancement du programme ADELE
- INDICATEUR 5.2 : Taux de dématérialisation des échanges avec les usagers.

■ OBJECTIF 6 : Améliorer la qualité de service aux administrations dans le domaine des systèmes d'information financière de l'Etat

- INDICATEUR 6.1 : Indice de satisfaction des bénéficiaires des prestations de l'A.I.F.E.

PRÉSENTATION DES CRÉDITS ET DES DÉPENSES FISCALES

2006 / PRÉSENTATION PAR ACTION ET TITRE DES CRÉDITS VOTÉS (LFI) ET DES CRÉDITS OUVERTS

2006 / AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT

Numéro et intitulé de l'action / sous-action	Titre 2 Dépenses de personnel	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 5 Dépenses d'investissement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Total hors FDC et ADP	Total y.c. FDC et ADP prévus
01 Définition et mise en oeuvre de la politique économique et financière de la France dans le cadre national, international et européen	46 041 282	153 181 745			199 223 027	199 223 027
02 Politique des finances publiques et analyse de la performance des politiques publiques	27 569 035	1 083 214			28 652 249	28 652 249
03 Elaboration de la législation fiscale	12 471 876	188 115			12 659 991	12 659 991
04 Modernisation de l'Etat	13 476 890	72 678 892		50 000	86 205 782	86 205 782
05 Systèmes d'information financière de l'Etat	13 399 320	1 143 693	283 000 000		297 543 013	297 543 013
Totaux	112 958 403	228 275 659	283 000 000	50 000	624 284 062	624 284 062

	Titre 2	Autres titres	Total
Totaux précédents (hors FDC et ADP)	112 958 403	511 325 659	624 284 062
Ouvertures et annulations (y.c. FDC et ADP)	-8 462 958	+80 744 219	+72 281 261
Totaux y.c. FDC et ADP ouverts	104 495 445	592 069 878	696 565 323

2006 / CRÉDITS DE PAIEMENT

Numéro et intitulé de l'action / sous-action	Titre 2 Dépenses de personnel	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 5 Dépenses d'investissement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Total hors FDC et ADP	Total y.c. FDC et ADP prévus
01 Définition et mise en oeuvre de la politique économique et financière de la France dans le cadre national, international et européen	46 041 282	153 181 745			199 223 027	199 223 027
02 Politique des finances publiques et analyse de la performance des politiques publiques	27 569 035	1 083 214			28 652 249	28 652 249
03 Elaboration de la législation fiscale	12 471 876	188 115			12 659 991	12 659 991
04 Modernisation de l'Etat	13 476 890	53 958 892		50 000	67 485 782	67 485 782
05 Systèmes d'information financière de l'Etat	13 399 320	1 143 693	103 000 000		117 543 013	117 543 013
Totaux	112 958 403	209 555 659	103 000 000	50 000	425 564 062	425 564 062

	Titre 2	Autres titres	Total
Totaux précédents (hors FDC et ADP)	112 958 403	312 605 659	425 564 062
Ouvertures et annulations (y.c. FDC et ADP)	-8 462 958	+29 091 628	+20 628 670
Totaux y.c. FDC et ADP ouverts	104 495 445	341 697 287	446 192 732

2006 / PRÉSENTATION PAR ACTION ET TITRE DES CRÉDITS CONSOMMÉS

2006 / AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT

Numéro et intitulé de l'action / sous-action		Titre 2 Dépenses de personnel	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 5 Dépenses d'investissement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Total y.c. FDC et ADP
01	Définition et mise en oeuvre de la politique économique et financière de la France dans le cadre national, international et européen	43 574 029	184 853 174		236 552	228 663 755
02	Politique des finances publiques et analyse de la performance des politiques publiques	25 405 677	153 274			25 558 951
03	Elaboration de la législation fiscale	12 026 322	123 966			12 150 288
04	Modernisation de l'Etat	11 637 319	58 238 761	21 668 346	135 000	91 679 426
05	Systèmes d'information financière de l'Etat	9 838 009	58 080 622	-24 255 872		43 662 759
Totaux		102 481 356	301 449 797	-2 587 526	371 552	401 715 179

2006 / CRÉDITS DE PAIEMENT

Numéro et intitulé de l'action / sous-action		Titre 2 Dépenses de personnel	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 5 Dépenses d'investissement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Total y.c. FDC et ADP
01	Définition et mise en oeuvre de la politique économique et financière de la France dans le cadre national, international et européen	43 574 029	179 944 607		236 552	223 755 188
02	Politique des finances publiques et analyse de la performance des politiques publiques	25 405 677	2 011 916			27 417 593
03	Elaboration de la législation fiscale	12 026 322	95 214			12 121 536
04	Modernisation de l'Etat	11 637 319	28 802 042	9 410 279	120 000	49 969 640
05	Systèmes d'information financière de l'Etat	9 838 009	50 983 656	18 062 383		78 884 048
Totaux		102 481 356	261 837 435	27 472 662	356 552	392 148 005

2006 / PRÉSENTATION PAR ACTION DES CHARGES CONSTATÉES

Avertissement

Sont reportés dans le tableau ci-dessous les coûts directs par action arrêtés en mars 2007 par le département comptable ministériel, en liaison avec le ministère concerné.

Les coûts directs comprennent les charges ayant donné lieu à opérations budgétaires (personnel, fonctionnement, subventions pour charges de service public, transferts aux ménages, entreprises et collectivités), le rattachement de charges à l'exercice et les charges n'ayant donné lieu à aucun décaissement (variations de stocks, dotations aux amortissements, aux dépréciations d'actifs, aux provisions ...).

L'attention est appelée sur le caractère encore lacunaire de ces données. En effet, les immobilisations ne sont pas encore prises en compte dans leur ensemble dans le bilan de l'État. Le périmètre des actifs intégrés est d'ailleurs variable selon les ministères. De même, seuls les stocks significatifs, en termes de volume et d'enjeu, figurent au bilan. Les dotations aux amortissements et les variations de stocks, ainsi que dans une moindre mesure les dotations aux provisions (nettes des reprises), ne sont donc pas exhaustives.

Ces montants sont repris et retraités dans le cadre de l'analyse des coûts des actions (partie dans laquelle est précisé le périmètre de charges couvert).

Numéro et intitulé de l'action		Total
01	Définition et mise en oeuvre de la politique économique et financière de la France dans le cadre national, international et européen	224 803 116
02	Politique des finances publiques et analyse de la performance des politiques publiques	28 079 083
03	Elaboration de la législation fiscale	12 372 847
04	Modernisation de l'Etat	41 677 107
05	Systèmes d'information financière de l'Etat	67 496 665
Total		374 428 818

2005 / PRÉSENTATION PAR ACTION ET TITRE DES CRÉDITS CONSOMMÉS

Avertissement

Les données des dépenses exécutées en 2005, limitées aux seuls crédits de paiement sur le périmètre du budget général à l'exclusion des budgets annexes et des comptes spéciaux, sont issues d'une table de correspondance entre la nomenclature d'exécution de la loi de finances pour 2005, établie selon les principes de l'ordonnance du 2 janvier 1959, et de la nomenclature d'exécution de la loi de finances pour 2006, établie selon les principes de la loi organique du 1er août 2001. Des conventions dans la répartition des crédits, établies avec les ministères, ont dû être retenues dans certains cas. Les dépenses de pension, précédemment retracées sur le budget des charges communes, n'ont pas fait l'objet d'une ventilation selon les programmes.

2005 / CRÉDITS DE PAIEMENT

Numéro et intitulé de l'action / sous-action		Titre 2 Dépenses de personnel	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 5 Dépenses d'investissement	Total y.c. FDC et ADP
01	Définition et mise en oeuvre de la politique économique et financière de la France dans le cadre national, international et européen	33 166 767	176 546 791		209 713 558
02	Politique des finances publiques et analyse de la performance des politiques publiques	23 255 187	418 727		23 673 914
03	Elaboration de la législation fiscale	9 427 646	98 739		9 526 385
04	Modernisation de l'Etat	3 125 778	28 073 279		31 199 057
05	Systèmes d'information financière de l'Etat	10 885 860		61 120 455	72 006 315
Totaux		79 861 238	205 137 536	61 120 455	346 119 229

PRÉSENTATION PAR TITRE ET CATÉGORIE DES CRÉDITS CONSOMMÉS

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Consommées en 2005 (*)	Ouvertes en LFI pour 2006	Consommées en 2006 (*)	Consommés en 2005 (*)	Ouverts en LFI pour 2006	Consommés en 2006 (*)
Titre 2. Dépenses de personnel		112 958 403	102 481 356		112 958 403	102 481 356
Rémunérations d'activité		84 779 404	73 312 145		84 779 404	73 312 145
Cotisations et contributions sociales		27 189 293	28 374 837		27 189 293	28 374 837
Prestations sociales et allocations diverses		989 706	794 374		989 706	794 374
Titre 3. Dépenses de fonctionnement		228 275 659	301 449 797		209 555 659	261 837 435
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel		228 275 659	301 449 797		209 555 659	261 837 435
Titre 5. Dépenses d'investissement		283 000 000	-2 587 526		103 000 000	27 472 662
Dépenses pour immobilisations corporelles de l'Etat		283 000 000	-522 013		103 000 000	1 337 383
Dépenses pour immobilisations incorporelles de l'Etat			-2 065 513			26 135 279
Titre 6. Dépenses d'intervention		50 000	371 552		50 000	356 552
Transferts aux autres collectivités		50 000	371 552		50 000	356 552
Totaux hors FDC et ADP		624 284 062			425 564 062	
Ouvertures et annulations : titre 2 (*)		-8 462 958			-8 462 958	
Ouvertures et annulations : autres titres (*)		+80 744 219			+29 091 628	
Totaux (*)		696 565 323	401 715 179		446 192 732	392 148 005

(*) y.c. FDC et ADP

FONDS DE CONCOURS ET ATTRIBUTIONS DE PRODUITS

Nature de dépenses	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Ouvertes en 2005	Prévues en LFI pour 2006	Ouvertes en 2006	Ouverts en 2005	Prévus en LFI pour 2006	Ouverts en 2006
Dépenses de personnel		0			0	
Autres natures de dépenses		0			0	
Totaux						

RÉCAPITULATION DES MOUVEMENTS DE CRÉDITS

■ DÉCRETS DE DÉPENSES ACCIDENTELLES

Date de publication au journal officiel	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
30/11/2006		3 367 520						

■ DÉCRETS DE TRANSFERT

Date de publication au journal officiel	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
09/06/2006	0	16 100 000	0	5 511 000				
07/12/2006						150 000		150 000

■ DÉCRETS D'AVANCE

Date de publication au journal officiel	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
28/03/2006						554 239		554 239
02/08/2006						1 587 514		1 608 053
06/12/2006								20 000 000

■ ARRÊTÉS DE REPORT

Date de publication au journal officiel	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
31/03/2006		1 210 027		62 481 451	0	0	0	0

■ LOI DE FINANCES RECTIFICATIVE

Date de publication au journal officiel	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
31/12/2006		62 358 425			8 462 958		8 462 958	16 588 531

ÉVALUATION DES DÉPENSES FISCALES¹

Avertissement

Il est indiqué de se référer au tome II de l'annexe au projet de loi de finances pour 2007 « Évaluation des voies et moyens » pour une information plus précise sur la méthode de chiffrage des dépenses fiscales renseignées. Il est précisé, en particulier, que l'évaluation initiale pour 2006 a été construite sur la base des seules mesures votées avant le dépôt du projet de loi de finances pour 2006 et que, dès lors, elle peut, le cas échéant, ne pas être directement comparable à l'évaluation finalement réactualisée pour 2006.

Les dépenses fiscales présentées dans le tableau ci-dessous constituent, pour la plupart, des mesures de politique économique générale (par exemple en faveur de la consommation ou de la circulation du patrimoine), qui ne pourraient par conséquent être rattachées à d'autres programmes.

DÉPENSES FISCALES D'ÉTAT DONT L'OBJET PRINCIPAL CONTRIBUE AU PROGRAMME

(En millions d'euros)

Numéro et intitulé de la mesure	Estimation définitive pour 2005	Évaluation initiale pour 2006 (PLF)	Évaluation actualisée pour 2006
<i>Commentaire des écarts et nombre de bénéficiaires</i>			
110231 Réduction d'impôt au titre des intérêts payés en 2004 et 2005 au titre de prêts à la consommation conclus entre le 1er mai 2004 et le 31 mai 2005 <i>Dans le cadre du PLF pour 2006, la dépense a été calculée sur la base des données du rapport BABEAU pour le comité consultatif du secteur financier sur le crédit à la consommation (durée moyenne des crédits comprise entre douze et dix-huit mois notamment). Ces hypothèses, non consubstantielles à la mesure, se sont avérées trop volontaristes à l'examen. Nombre de bénéficiaires 2005: 2.300.000 Ménages</i>	80	310	200
320108 Taxation à un taux réduit de certains revenus de capitaux mobiliers perçus par les caisses de retraite et de prévoyance <i>Nombre d'entreprises bénéficiaires non déterminé</i>	1	nc	1
520115 Exonération totale des dons de sommes d'argent dans la limite de 30 000 € consentis au profit d'un enfant ou d'un petit enfant entre le 1er juin 2004 et le 31 décembre 2005 <i>Nombre de bénéficiaires 2005: 1.100.000 Ménages</i>	350	-	50
520203 Abattement sur les donations consenties au profit des petits-enfants <i>Dans le cadre du PLF pour 2006, la dépense a été estimée sur la base de la recette prévisionnelle des donations (850 M€). Dans le cadre du PLF pour 2007, la dépense a été estimée sur la base de la recette réalisée (1.400 M€). Nombre de bénéficiaires 2005: 100.000 Ménages</i>	70	50	80
520301 Réduction de droits en raison du nombre d'enfants du donataire ou de l'héritier <i>Nombre de bénéficiaires 2005: 56.000 Ménages</i>	50	40	50
520305 Réduction de droits pour les donations <i>L'évolution de la dépense est notamment due à l'incidence de l'article 9 de la loi de finances pour 2006 (relèvement de la limite d'âge du donateur). Nombre de bénéficiaires 2005: 163.000 Ménages</i>	360	210	320
530102 Application d'un droit fixe au lieu de la taxe de publicité foncière sur la transmission de biens appartenant à un organisme d'intérêt public au profit d'un établissement reconnu d'utilité publique effectuée dans un but d'intérêt général ou de bonne administration <i>Nombre d'entreprises bénéficiaires non déterminé</i>	nc	nc	nc

1 Les dépenses fiscales ont été associées à ce programme conformément aux finalités poursuivies par ce dernier, telles que précisées dans le projet annuel de performances. Lorsque le programme de rattachement d'une dépense fiscale a été modifié depuis les PAP pour 2006, cette dernière est présentée dans les RAP 2006 conformément à cette imputation améliorée. Les montants indiqués sont des estimations. Lorsqu'aucun montant ne figure dans le tableau, la lettre « ε » signifie que le coût est estimé à moins de 0,5 million d'euros ; l'abréviation « nc » signifie « non chiffrable » et l'astérisque « * » signifie que l'évaluation de cette mesure fiscale n'est pas disponible lors de la mise sous presse de ce document. Dans ce dernier cas, le lecteur pourra se reporter au PAP ou au tome II de l'annexe « Évaluation des voies et moyens » associés au PLF 2007, où il trouvera une première actualisation de l'estimation pour 2006.

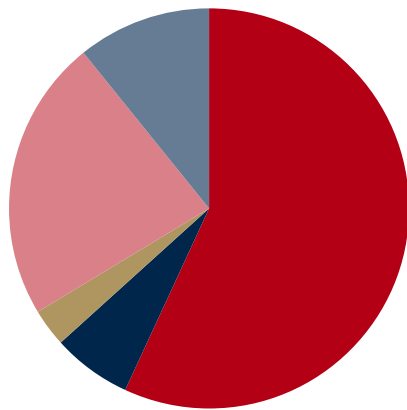
RAPPEL DE LA PRÉSENTATION DU PROGRAMME

PRÉSENTATION PAR ACTION DES CRÉDITS CONSOMMÉS

Numéro et intitulé de l'action		Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
01	Définition et mise en oeuvre de la politique économique et financière de la France dans le cadre national, international et européen	228 663 755	223 755 188
02	Politique des finances publiques et analyse de la performance des politiques publiques	25 558 951	27 417 593
03	Elaboration de la législation fiscale	12 150 288	12 121 536
04	Modernisation de l'Etat	91 679 426	49 969 640
05	Systèmes d'information financière de l'Etat	43 662 759	78 884 048
Totaux		401 715 179	392 148 005

Répartition par action des autorisations d'engagement consommées pour 2006

- Action n°01 (56,92%)
- Action n°02 (6,36%)



- Action n°03 (3,02%)
- Action n°04 (22,82%)
- Action n°05 (10,87%)

PRÉSENTATION DU PROGRAMME

Parmi les missions du ministère de l'économie, des finances et de l'industrie, figure au premier chef la conduite de la politique économique au nom du Gouvernement. Cette mission mobilise les différents instruments de l'action économique publique, notamment le budget, la fiscalité, les réglementations et l'action internationale, en particulier européenne. Elle vise à assurer une croissance durable et équilibrée de l'économie française, respectueuse des préférences collectives de la population. Le programme a ainsi pour finalité d'aider l'exécutif à concevoir et à mettre en œuvre les politiques économiques et financières du pays, de manière à assurer :

- la définition et la mise en œuvre de la politique économique nationale (politiques macroéconomiques, politiques sociales, politiques sectorielles) notamment dans le cadre européen, dans la double perspective de favoriser la croissance économique et de développer l'emploi, grâce notamment à un financement adéquat de l'économie ;
- le pilotage des finances publiques et singulièrement du budget de l'État, à la fois en termes de dépenses (préparation et exécution de la loi de finances, définition du nouveau cadre budgétaire et comptable de l'État et mise en œuvre de la loi organique relative aux lois de finances), et en termes de recettes (élaboration de normes alliant rendement, justice et efficacité) ;
- la promotion des intérêts et positions de la France dans les négociations internationales à caractère économique et financier, et plus généralement la prise en compte de la dimension internationale dans le processus de décision tant public que privé, afin de faciliter l'insertion de l'économie française dans une économie mondiale globalisée.

Ces politiques bénéficient directement au pilotage des actions de modernisation de l'État, sous la direction du ministre délégué au budget et à la réforme de l'État : il s'agit d'aider et d'inciter les administrations à se moderniser, pour rendre au meilleur coût un meilleur service, toujours mieux adapté aux besoins des usagers.

Acteurs et pilotage du programme

Piloté par le directeur général de la modernisation de l'État (DGME), ce programme regroupe l'essentiel des directions et services d'état-major du ministère de l'économie, des finances et de l'industrie : la direction de la législation fiscale, la direction du budget ainsi que les services de contrôle budgétaire et comptable ministériels (relevant du ministre de l'économie, des finances et de l'industrie et créés dans chaque ministère), la direction générale de la modernisation de l'État, l'Agence pour l'informatique financière de l'État, la direction générale du Trésor et de la politique économique ainsi que les deux services à compétence nationale (SCN) qui lui sont rattachés (l'Agence France-Trésor (AFT) et l'Agence des participations de l'État (APE)).

Structuration en actions

Le programme est structuré en 5 actions :

1) définition et mise en œuvre de la politique économique et financière de la France dans le cadre national, international et européen, qui correspond aux moyens mis à la disposition de la direction générale du Trésor et de la politique économique (DGTPE). Cette action est structurée en trois finalités : études, prévisions et analyses préparant la décision publique ; politique financière et négociation économique et financière (compétences d'analyse financière et de négociation économique et financière pour la préservation des intérêts économiques français et l'insertion optimale de l'économie française dans une économie mondiale globalisée) ; construction économique de l'Europe et gouvernance économique, par la production de comparaisons et d'analyses internationales et par la préparation et la mise en œuvre de la politique commerciale internationale de la France ;

2) politique des finances publiques et analyse de la performance des politiques publiques, qui reposent sur les moyens alloués à la direction du budget. Cette action correspond à la préparation et au suivi de l'exécution du budget de l'État et à la mise à disposition du Gouvernement de toutes analyses utiles sur les mesures susceptibles d'induire des conséquences budgétaires ou en termes de performance des politiques publiques ;

3) élaboration de la législation fiscale, relevant essentiellement de la direction de la législation fiscale au titre de ses missions d'expertise juridique et budgétaire et d'élaboration de normes fiscales ;

4) modernisation de l'État, qui correspond aux moyens alloués à la direction générale de la modernisation de l'État (DGME). Cette action identifie les travaux interministériels liés à l'amélioration de la qualité du service rendu aux usagers et à la recherche d'une utilisation plus performante de l'argent public, qui comportent des actions de

modernisation de la gestion publique, de simplification des procédures administratives, d'amélioration de la qualité de service, de développement de l'administration électronique, ainsi que la conduite du programme d'audits de modernisation ;

5) systèmes d'information financière de l'État, qui correspond aux moyens alloués à l'AIFE pour financer les systèmes d'information budgétaire, financière et comptable de l'État.

RÉCAPITULATION DES ACTIONS

- ACTION n° 01 : Définition et mise en oeuvre de la politique économique et financière de la France dans le cadre national, international et européen
- ACTION n° 02 : Politique des finances publiques et analyse de la performance des politiques publiques
- ACTION n° 03 : Elaboration de la législation fiscale
- ACTION n° 04 : Modernisation de l'Etat
- ACTION n° 05 : Systèmes d'information financière de l'Etat

OBJECTIFS ET INDICATEURS DE PERFORMANCE

OBJECTIF n° 1 : Assurer la qualité de l'analyse et des prévisions présentées dans le projet de loi de finances, dans le domaine des évolutions économiques et dans celui des recettes fiscales (du point de vue du citoyen)

INDICATEUR 1.1 : Fiabilité comparée, au vu des réalisations, des prévisions du Gouvernement présentées dans le RESF et de celles des instituts de conjoncture.

	Unité	2004 Réalisation	2005 Réalisation	2006 Prévision PAP 2006	2006 Prévision PAP 2007	2006 Réalisation	Cible PAP 2006
Ecart prévision de croissance du Gouvernement / réalisation	Points	2,3	1,2	ND	2,0-2,5		ND
Ecart prévisions de croissance des instituts de conjoncture / réalisation	Points	2,3	1,2	ND	1,8		ND
Ecart prévision d'inflation du Gouvernement / réalisation	points	2,1	1,8	ND	1,8		ND
Ecart prévisions d'inflation des instituts de conjoncture / réalisation	points	2,1	1,8	ND	1,7		ND

INDICATEUR 1.2 : Fiabilité des prévisions de recettes fiscales.

	Unité	2004 Réalisation	2005 Réalisation	2006 Prévision PAP 2006	2006 Prévision PAP 2007	2006 Réalisation	Cible PAP 2006
Montant de recettes fiscales	M€	265,7	272,4	ND	257,7	267,9	ND
Ecart prévision de recettes fiscales / réalisation	%	3,6	0,2		ND	3,9	ND

ANALYSE DES RÉSULTATS

L'écart entre la prévision et la réalisation trouve plusieurs explications :

- d'une part, les dernières estimations de l'INSEE pour 2006 font état d'une croissance du PIB en valeur supérieure à la prévision initiale faite pour la LFI (+4,1% contre +3,7%) ;
- d'autre part, la prévision de recettes pour 2006 avait pour point de départ l'évaluation révisée pour 2005 du PLF 2006. Or, l'exécution 2005 a été supérieure à cette évaluation de +1,8 Mds€, augmentant la base de projection d'autant ;
- enfin, certains impôts et taxes ont connu en 2006 des évolutions particulièrement dynamiques, bien supérieures à la croissance du PIB et expliquent les plus-values enregistrées sur les recettes fiscales. C'est principalement le cas de l'impôt sur les sociétés (IS) qui contribue aux deux tiers à la plus-value enregistrée par rapport à la LFI, principalement en raison de la bonne santé des grands groupes français. En second lieu, les plus-values de recettes provenant de la taxe sur la valeur ajoutée (TVA), sont notamment le fait de la révision à la hausse des prévisions de consommation des ménages, tandis que celles relative à l'impôt sur le revenu (IR) sont synonymes d'un taux de recouvrement meilleur que celui anticipé initialement.

OBJECTIF n° 2 : Contribuer à l'accessibilité et à la clarté de la norme fiscale et accélérer la production des textes d'application de la législation fiscale (du point de vue du citoyen)

INDICATEUR 2.1 : Délais de codification et de production des textes d'application.

	Unité	2004 Réalisation	2005 Réalisation	2006 Prévision PAP 2006	2006 Prévision PAP 2007	2006 Réalisation	2007 Cible PAP 2006
Date d'achèvement du code applicable au 1er janvier	date	30 mars 2004		1er avril 2006	8 avril 2006	26 mars 2006	1er avril 2007
Pourcentage de textes d'application publiés dans le délai de 6 mois après l'entrée en vigueur du texte appliqué	%	ND		55	45	33	55

ANALYSE DES RÉSULTATS

S'agissant du sous-indicateur 2.1.1, l'objectif a été pleinement atteint, en particulier grâce à l'implication des agents chargés de la codification, ce qui a permis de réduire les délais internes à la direction de la législation fiscale.

En ce qui concerne le sous-indicateur 2.1.2, l'objectif n'a pas été atteint, en raison de plusieurs facteurs, parmi lesquels la charge de travail croissante des interlocuteurs de l'administration fiscale. Devant cette situation, la direction de la législation fiscale a privilégié la publication ou la mise en consultation des instructions fiscales, dont le contenu est paradoxalement plus riche que les décrets simples en matière fiscale, qui sont également plus lisibles et plus exhaustives, et qui permettent généralement, à elles seules, de faire entrer en vigueur un dispositif. Cette stratégie a en particulier permis d'obtenir un commentaire et une mise en œuvre très rapides des réformes fiscales de la loi de finances pour 2006 (réforme de l'impôt sur le revenu, plafonnement des impôts directs, réforme de la taxe professionnelle). Il en résulte une performance médiocre sur les décrets et, inversement, une performance élevée sur les instructions fiscales.

Depuis le projet de loi de finances pour 2007, le sous-indicateur 2.1.2 intègre d'ailleurs les instructions fiscales dans les objectifs du projet annuel de performance du programme 221. Si cette convention avait été adoptée dès 2006, la performance observée de la DLF aurait été de 73%.

OBJECTIF n° 3 : Assurer la transposition des directives européennes dans les délais (du point de vue du citoyen)

INDICATEUR 3.1 : Pourcentage de directives dont la date limite de transposition a été dépassée en cours d'année sans transposition.

	Unité	2004 Réalisation	2005 Réalisation	2006 Prévision PAP 2006	2006 Prévision PAP 2007	2006 Réalisation	2008 Cible PAP 2006
Nombre de directives nécessitant des mesures de transposition de nature législative et dont la date limite de transposition est intervenue au cours de l'année de référence	Nombre	7	2	1	1	0	0
Pourcentage	%	100	40	25	25	0	0

Stratégie économique et financière et réforme de l'État

Programme n° 221 | OBJECTIFS ET INDICATEURS DE PERFORMANCE

	Unité	2004 Réalisation	2005 Réalisation	2006 Prévision PAP 2006	2006 Prévision PAP 2007	2006 Réalisation	2008 Cible PAP 2006
Nombre de directives nécessitant des mesures de transposition de nature réglementaire et dont la date limite de transposition est intervenue au cours de l'année de référence	Nombre	1	0	0	0	0	0
Pourcentage	%	100	0		0	0	0

Commentaires techniques :

L'échéance de transposition des deux directives 2006-48 et 49 dites Bâle 2, qui forment un tout indissociable, était fixée au 31 décembre 2006. Concernant ces deux directives, les mesures législatives ont été prises au premier trimestre 2007 par ordonnance. Quant aux dernières mesures réglementaires, elles sont en cours de signature, avec une date de publication au JO prévue pour la première quinzaine du mois de mai 2007.

INDICATEUR 3.2 : Nombre de directives restant à transposer et dont la date de transposition est dépassée.

	Unité	2004 Réalisation	2005 Réalisation	2006 Prévision PAP 2006	2006 Prévision PAP 2007	2006 Réalisation	2008 Cible PAP 2006
Nombre de directives nécessitant des mesures de transposition de nature législative et dont la date limite de transposition est dépassée	Nombre	8	6	1	1	1	0
Pourcentage	%	50	55	14	14	14	0
Nombre de directives nécessitant des mesures de transposition de nature réglementaire et dont la date limite de transposition est dépassée	Nombre	1	0	0	0	1	0
Pourcentage	%	100	0	0	0	14	0

Commentaires techniques :

La directive 2003-41 IRP Assurance a été transposée avec retard. La partie législative a été transposée le 23 mars 2006, la partie réglementaire les 27 juin et en fin 2006).

OBJECTIF n° 4 : Fournir aux administrations un appui efficace dans la mise en oeuvre de la modernisation de l'Etat (du point de vue de l'utilisateur)**INDICATEUR 4.1 : Pourcentage des personnels d'encadrement de l'Etat estimant que la DRB apporte un appui efficace dans la mise en oeuvre de la réforme budgétaire, à travers ses actions**

Unité	2004 Réalisation	2005 Réalisation	2006 Prévision PAP 2006	2006 Prévision PAP 2007	2006 Réalisation	2006 Cible PAP 2006
%	NR	58	60	50	82	60

ANALYSE DES RÉSULTATS

La première enquête de satisfaction conduite par la Direction générale de la modernisation de l'État (celle menée en 2005 concernait la direction de la réforme budgétaire, DRB), dans le cadre de la mesure de la performance de la direction, a été réalisée entre le 13 et le 22 décembre 2006 :

- 1258 personnes effectivement contactées ;
- 582 répondants (46,26%) ;

- taux de satisfaction de 82,07 % en agrégeant les « oui » et « plutôt oui » à la question « estimez-vous que la DGME apporte un appui efficace à la modernisation de l'État à travers ses actions ? ».

Après avoir été fixée à 60% dans le PAP 2006, la cible avait été fixée à 50% dans la phase de création de la DGME (PAP 2007 pour 2006), pour tenir compte de la modification de périmètre (DGME au lieu de DRB).

OBJECTIF n° 5 : Accroître le recours à l'administration électronique dans les relations entre l'administration et les usagers (du point de vue de l'utilisateur)

INDICATEUR 5.1 : Etat d'avancement du programme ADELE

Unité	2004 Réalisation	2005 Réalisation	2006 Prévision PAP 2006	2006 Prévision PAP 2007	2006 Réalisation	2007 Cible PAP 2006
%	25	51	75	75	77	100

Commentaires techniques :

La version 2004 du plan d'action comprenait 270 projets et n'avait pas pu prendre en compte un grand nombre de projets déclarés tardivement. Il a été réactualisé en 2005 et a été stabilisé à 349 projets qui constituent la base de référence de l'indicateur « taux d'avancement du programme ADELE » sur les années 2005 à 2007. Pour que le périmètre de référence du calcul de l'indicateur soit pertinent, certains projets doivent être retirés de la base initiale afin de refléter la réalité (suppression ou fusion de projets). Pour l'année 2006, le périmètre de référence du programme Adèle comporte donc 320 projets.

Quand les premiers éléments de la réalisation sont ouverts aux usagers pour un service, ou mis à disposition pour une étude ou une brique d'infrastructure, un projet est comptabilisé comme disponible et ayant produit des résultats exploitables. Il participe donc à l'avancement du programme. Les projets satisfaisant à ce critère de « projet disponible » sont au nombre de 246 en 2006, soit 76,9%.

Les données sont collectées sur un mode déclaratif auprès des ministères dans le cadre du suivi du programme Adèle.

INDICATEUR 5.2 : Taux de dématérialisation des échanges avec les usagers.

	Unité	2004 Réalisation	2005 Réalisation	2006 Prévision PAP 2006	2006 Prévision PAP 2007	2006 Réalisation	2007 Cible PAP 2006
Feuilles de soins	%	60		70			80
Autres échanges	%	25		45			66

Commentaires techniques :

Pour répondre au souhait du Parlement d'une réduction du nombre des indicateurs de performance suivis dans les projets et rapports annuels de performances annexés aux lois de finances, il a été décidé de supprimer dans le PAP 2007 l'un des deux indicateurs de performance relatifs au développement de l'administration électronique qui avaient été proposés dans le PAP 2006, en l'occurrence l'indicateur relatif au « Taux de dématérialisation des échanges avec les usagers ».

Les valeurs de cet indicateur ne sont pas disponibles pour l'année 2006.

Compte tenu de la suppression de cet indicateur à compter de 2007, il s'est en effet avéré préférable de ne pas mettre en place un dispositif structuré de collecte des informations nécessaires au calcul de cet indicateur.

Stratégie économique et financière et réforme de l'État

Programme n° 221 | OBJECTIFS ET INDICATEURS DE PERFORMANCE

OBJECTIF n° 6 : Améliorer la qualité de service aux administrations dans le domaine des systèmes d'information financière de l'État (du point de vue de l'utilisateur)**INDICATEUR 6.1 : Indice de satisfaction des bénéficiaires des prestations de l'A.I.F.E.**

Unité	2004 Réalisation	2005 Réalisation	2006 Prévision PAP 2006	2006 Prévision PAP 2007	2006 Réalisation	2007 Cible PAP 2006
Points	ND (*)	ND	66	66	66	70

Commentaires techniques :

L'indice est établi par la TNS Sofres à partir d'enquêtes de satisfaction semestrielles.

Périmètre et cibles de l'enquête de satisfaction :

L'enquête porte sur l'ensemble des missions de l'AIFE :

- élaborer et piloter la stratégie du système d'information financière de l'État (SIFE),
- concevoir, construire et déployer Chorus,
- piloter et coordonner le Palier LOLF,
- construire, déployer, maintenir et administrer l'application Accord LOLF.

L'enquête est menée auprès de l'ensemble des bénéficiaires des prestations de l'AIFE. Ces bénéficiaires sont répartis en trois catégories :

- gouvernance : membres des comités interministériels de pilotage des applications financières,
- relais : agents chargés de faciliter la mise en œuvre des projets et des applications de l'AIFE au sein des services des ministères,
- utilisateurs Accord LOLF.

Toutes les populations correspondant à ces catégories ont été sollicitées pour l'année 2006, soit près de 6500 agents.

Modalités d'élaboration de l'indicateur :

Afin de garantir l'objectivité des résultats, le calcul de l'indicateur et la réalisation de l'enquête ont été confiés à une société externe, l'institut TNS Sofres.

L'indicateur de performance est calculé selon la méthode utilisée par la TNS Sofres pour mesurer la qualité de service interne (méthode dite TRI*M).

Cette méthode évalue quatre dimensions :

- la satisfaction par rapport aux prestations de l'AIFE,
- la performance de l'AIFE,
- la nécessité des prestations de l'AIFE pour les personnes interrogées,
- l'utilité des prestations de l'AIFE pour les personnes interrogées.

Les mesures ont été effectuées en juin 2006 et en janvier 2007 dans le cadre d'une enquête en ligne sur le site Internet de la TNS Sofres :

- la première enquête a permis d'arrêter les modalités de calcul de l'indicateur de performance : définition et pondération des cibles, modalités d'administration de l'enquête, conversion de l'indice TRI*M (défini sur une échelle ouverte) à une échelle sur 100, etc.
- la seconde évaluation a servi à l'élaboration de l'indicateur de performance pour l'année 2006 sur la base des modalités de calcul ainsi définies.

Résultats de l'enquête :

Le taux de participation est passé de 7% lors de la première vague à 18% pour la seconde vague. Cette forte augmentation a été enregistrée auprès de l'ensemble des catégories de bénéficiaires. Elle est liée principalement à une forte mobilisation des ministères dans la préparation et la réalisation de l'enquête.

	Vague 2			Vague 1		
	Contacts effectifs	Répondants effectifs	Taux de réponse	Contacts effectifs	Répondants effectifs	Taux de réponse
Utilisateurs	5289	814	15%	5593	219	4%
Gouvernance	245	81	33%	219	65	30%
Relais	866	260	30%	820	167	20%
TOTAL	6400	1155	18%	6632	451	7%

L'indicateur obtenu pour l'année 2006 s'élève à 66 sur 100, conformément aux objectifs du projet annuel de performance. Cet indicateur est stable sur l'année et ce malgré le contexte particulièrement sensible de réalisation de la seconde évaluation (premier passage à une nouvelle gestion en mode LOLF).

JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

ÉLÉMENTS TRANSVERSAUX AU PROGRAMME

LOI DE FINANCES INITIALE

Numéro et intitulé de l'action / sous-action		Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
		Titre 2 Dépenses de personnel (*)	Autres titres (*)	Total y.c. FDC et ADP prévus	Titre 2 Dépenses de personnel (*)	Autres titres (*)	Total y.c. FDC et ADP prévus
01	Définition et mise en œuvre de la politique économique et financière de la France dans le cadre national, international et européen	46 041 282	153 181 745	199 223 027	46 041 282	153 181 745	199 223 027
02	Politique des finances publiques et analyse de la performance des politiques publiques	27 569 035	1 083 214	28 652 249	27 569 035	1 083 214	28 652 249
03	Elaboration de la législation fiscale	12 471 876	188 115	12 659 991	12 471 876	188 115	12 659 991
04	Modernisation de l'Etat	13 476 890	72 728 892	86 205 782	13 476 890	54 008 892	67 485 782
05	Systèmes d'information financière de l'Etat	13 399 320	284 143 693	297 543 013	13 399 320	104 143 693	117 543 013
Totaux		112 958 403	511 325 659	624 284 062	112 958 403	312 605 659	425 564 062

(*) hors FDC et ADP

CRÉDITS OUVERTS

	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2 Dépenses de personnel	Autres titres	Total	Titre 2 Dépenses de personnel	Autres titres	Total
Totaux LFI hors FDC et ADP	112 958 403	511 325 659	624 284 062	112 958 403	312 605 659	425 564 062
Ouvertures et annulations y.c. FDC et ADP	-8 462 958	+80 744 219	+72 281 261	-8 462 958	+29 091 628	+20 628 670
Totaux	104 495 445	592 069 878	696 565 323	104 495 445	341 697 287	446 192 732

CONSOMMATION

Numéro et intitulé de l'action / sous-action	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2 Dépenses de personnel	Autres titres	Total y.c. FDC et ADP	Titre 2 Dépenses de personnel	Autres titres	Total y.c. FDC et ADP
01 Définition et mise en oeuvre de la politique économique et financière de la France dans le cadre national, international et européen	43 574 029	185 089 726	228 663 755	43 574 029	180 181 159	223 755 188
02 Politique des finances publiques et analyse de la performance des politiques publiques	25 405 677	153 274	25 558 951	25 405 677	2 011 916	27 417 593
03 Elaboration de la législation fiscale	12 026 322	123 966	12 150 288	12 026 322	95 214	12 121 536
04 Modernisation de l'Etat	11 637 319	80 042 107	91 679 426	11 637 319	38 332 321	49 969 640
05 Systèmes d'information financière de l'Etat	9 838 009	33 824 750	43 662 759	9 838 009	69 046 039	78 884 048
Totaux	102 481 356	299 233 823	401 715 179	102 481 356	289 666 649	392 148 005
Crédits consommés - crédits ouverts	-2 014 089	-292 836 055	-294 850 144	-2 014 089	-52 030 638	-54 044 727

DÉPENSES DE PERSONNEL

Catégorie d'emplois	Emplois exprimés en ETPT				Dépenses	
	Réalisation 2005	LFI 2006	Transferts de gestion	Réalisation 2006	Ecart à la LFI 2006 (après transferts)	2006
Catégorie A+		450		389		36 328 262
Catégorie A		570		525		37 707 398
Catégorie B		193		208		12 748 084
Catégorie C		315		286		15 623 532
Totaux		1 528		1 408	-120	102 407 276

Catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI	Consommation	Prévision LFI	Consommation
Rémunérations d'activité	84 779 404	73 312 145	84 779 404	73 312 145
Cotisations et contributions sociales	27 189 293	28 374 837	27 189 293	28 374 837
Prestations sociales et allocations diverses	989 706	794 374	989 706	794 374
<i>FDC et ADP prévus</i>				

ÉVOLUTION DES EMPLOIS

La prévision de consommation d'emplois du programme s'élevait en 2006 à 1528 ETPT. La consommation moyenne annuelle s'est élevée à 1408 ETPT. (Source : restitution tirée de l'outil de décompte des emplois ajustée des correctifs techniques)

L'écart en emplois entre la réalisation 2006 et la LFI 2006 (après transferts) s'explique notamment par :

- des recrutements à la direction du budget et à l'AIFE qui n'ont pu être finalisés en 2006 ;
- un nombre important de départs non anticipés.

EFFECTIFS ET ACTIVITÉS DES SERVICES

Numéro et intitulé de l'action / sous-action		Prévision en ETPT	Transfert de gestion en ETPT	Réalisation en ETPT
01	Définition et mise en oeuvre de la politique économique et financière de la France dans le cadre national, international et européen	649		632
02	Politique des finances publiques et analyse de la performance des politiques publiques	329		305
03	Elaboration de la législation fiscale	189		184
04	Modernisation de l'Etat	161		144
05	Systèmes d'information financière de l'Etat	200		143
Totaux		1 528		1 408

La répartition des emplois par action est rappelée dans le tableau ci-dessus.

La structure des emplois du programme se caractérise ainsi par une prédominance des agents de catégorie A+ et A de par les activités d'état major de ces directions, du profil spécifiques des agents.

Pour l'année 2006, les flux d'effectifs sont retracés dans les tableaux ci-après.

LES SORTIES REALISEES EN 2006

Le PAP 2006 prévoyait 45 sorties. In fine, les mouvements réellement intervenus sont récapitulés ci-dessous.

ETP	Catégorie A +		Catégorie A		Catégorie B		Catégorie C	
	Prévision	Réalisation	Prévision	Réalisation	Prévision	Réalisation	Prévision	Réalisation
Départs définitifs	7	25	2	29	7	7	6	23
Autres départs	3	52	5	59	3	6	12	33

Toutes catégories confondues, 234 départs sont intervenus en 2006, dont 83 des départs définitifs.

LES ENTREES REALISEES EN 2006

Le PAP 2006 prévoyait 75 entrées. In fine, les mouvements réellement intervenus sont récapitulés ci-dessous :

ETP	Catégorie A +		Catégorie A		Catégorie B		Catégorie C	
	Prévision	Réalisation	Prévision	Réalisation	Prévision	Réalisation	Prévision	Réalisation
Recrutements	27	46	18	57	0	2	16	20
Autres entrées	3	53	2	54	9	24	0	17

Toutes catégories confondues, 273 entrées sont intervenues en 2006, dont 125 au titre des recrutements de titulaires ou de non titulaires.

Les différences entre la prévision et la réalisation s'expliquent par les raisons suivantes :

- De même que pour les flux de sorties, les hypothèses d'entrées du PAP apparaissent sous estimés au regard de la gestion ;
- Les départs constatés ont induit des besoins de recrutement.

Le solde entrées/sorties s'établit donc à 39 ETP en 2006.

ÉLÉMENTS SALARIAUX

COÛTS MOYENS PAR CATEGORIE D'EMPLOIS

En 2006, les coûts moyens indiciaires et indemnitaires par catégorie d'emplois (hors contribution employeur au compte d'affectation spéciale « pensions » et hors prestations sociales) sont les suivants :

	Coût moyen d'entrée		Coût moyen de sortie	
	Prévision	Réalisation	Prévision	Réalisation
A+	59 455	89 150	71 217	96 009
A	42 989	60 220	46 620	59 078
B	30 276	43 614	36 252	44 472
C	26 544	38 872	26 880	39 226

Lors de l'élaboration du PAP 2006, les coûts d'entrées et de sorties ont été élaborés, pour les agents changeant de catégorie par concours interne ou liste d'aptitude non pas sur la base du coût moyen mais seulement en terme de coût marginal lié à la promotion.

Ce mode de calcul a minoré le coût moyen prévu par catégorie par rapport au coût moyen observé.

A noter que pour la catégorie A, le recrutement ne s'effectue pas à un niveau identique à celui des agents sortants (cas des contractuels par exemple), ce qui explique que le coût de sortie soit proche du coût d'entrée.

MESURES GENERALES

Le projet annuel de performance 2006 a été construit avec l'hypothèse d'une valeur de point fonction publique de 53,7110€. Il n'intégrait pas la revalorisation de 0,5 % intervenue au 1^{er} juillet 2006.

En gestion 2006, le coût de la revalorisation du point au 1^{er} juillet 2006 a été de 0,21M€.

En outre, l'attribution d'un point uniforme au 1^{er} novembre 2006 prévue par les accords du 25 janvier 2006 relatifs à la promotion professionnelle et à l'amélioration des carrières, a induit une dépense de 0,02M€ hors CAS Pensions.

MESURES CATEGORIELLES

Une enveloppe de 1,08 M€ avait été allouée au titre des mesures catégorielles.

En outre, l'application dès novembre 2006 des accords du 25 janvier 2006 relatifs à la promotion professionnelle et à l'amélioration des carrières dans la fonction publique (restructuration de la catégorie C, revalorisation du 1^{er} grade de la catégorie B et primes de sommet de grade pour les catégories A et B) a représenté une dépense de 0,26 M€, hors CAS Pensions.

Le montant total des dépenses s'élève à 0,80 M€.

GLISSEMENT – VIEILLESSE – TECHNICITE

Les personnels du programme ont connu une évolution de leur rémunération liée au GVT positif de 3,29%. Ce niveau de GVT positif s'explique par la composition des effectifs (prédominance des agents de catégorie A et A+, et parmi ceux-ci importance des contractuels à l'AIFE et la DGME) et par le fait qu'une part conséquente de ces agents est plutôt en début de carrière.

CONTRIBUTIONS EMPLOYEURS POUR LES PENSIONS ET PRESTATIONS SOCIALES

Les dépenses liées aux nouvelles cotisations se sont élevées pour le programme à 19,44 M€.

Elles se décomposent de la manière suivante :

- 2,62 M€ au titre de la cotisation employeur à la Caisse nationale d'allocations familiales ;

- 0,04 M€ au titre de la cotisation employeur au Fonds national d'aide au logement (FNAL) ;
- 16,68 M€ au titre de la contribution employeur au compte d'affectation spéciale « pensions » ;
- 0,098 M€ au titre de l'allocation temporaire d'invalidité.

PRESTATIONS SOCIALES RELEVANT DU TITRE 2

Les prestations sociales et allocations diverses distribuées aux agents ont représenté 0,26 M€ en 2006. Elles ont notamment concerné :

- les congés de longue durée (revenu de substitution des agents en position de CLD), pour un montant de 0,06 M€ ;
- les revenus de remplacement du congé de fin d'activité, pour un montant de 0,03 M€ ;
- le capital décès, pour un montant de 0,026 M€ ;
- les accidents de service, les accidents du travail et maladies professionnelles, pour un montant de 0,01 M€ ;
- les allocations pour perte d'emploi et les allocations d'invalidité temporaire pour un montant de 0,14 M€.

**SUIVI DES CRÉDITS DE PAIEMENT ASSOCIÉS
À LA CONSOMMATION DES AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT**

AE ouvertes en 2006 (**)
696 565 323

AE non affectées au 31/12/2006
227 846 819

AE affectées non engagées au 31/12/2006 (*)
67 003 325

CP ouverts en 2006 (**)
446 192 732

Engagements sur années antérieures non couverts par des paiements au 31/12/2005	AE engagées en 2006	Total des engagements réalisés au 31/12/2006	CP consommés en 2006 sur engagements antérieurs à 2006	CP consommés en 2006 sur engagements 2006	Total des CP consommés en 2006	Solde des engagements non couverts par des paiements au 31/12/2006
(1)	(2)	(3) = (1) + (2)	(4)	(5)	(6) = (4) + (5)	(7) = (3) - (6)
142 913 825	401 715 179	544 629 004	18 212 069	373 935 936	392 148 005	152 480 999

AE reportées sur 2007
292 855 002

CP reportés sur 2007
69 176 048

(*) il s'agit d'AE du titre 5, sauf cas particuliers.

(**) LFI + reports + LFR + mouvements réglementaires.

JUSTIFICATION PAR ACTION

ACTION n° 01 : Définition et mise en oeuvre de la politique économique et financière de la France dans le cadre national, international et européen

(y.c. FDC et ADP)	Prévision		Réalisation		
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Total
Autorisations d'engagement	46 041 282	153 181 745	43 574 029	185 089 726	228 663 755
Crédits de paiement	46 041 282	153 181 745	43 574 029	180 181 159	223 755 188

JUSTIFICATION DES ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

Catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI	Consommation	Prévision LFI	Consommation
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	153 181 745	184 853 174	153 181 745	179 944 607

Les crédits budgétés sur cette action correspondent à trois types de dépenses :

1- Le remboursement des missions d'intérêt général exécutées par la Banque de France et l'IEDOM pour le compte de l'Etat.

1.1 Les prestations effectuées par la Banque de France pour le compte de l'Etat

Ces prestations, qui font l'objet de conventions (au nombre de 8 dont notamment le secrétariat des commissions de surendettement et la tenue de la balance des paiements de la France) entre l'Etat et la Banque de France, se sont élevées en 2006 à 169,83 M€ pour une prévision de 147 M€. Cet écart entre la prévision LFI et les dépenses effectives a été corrigé par des redéploiements au sein du programme qui ont permis d'assurer le financement de la rémunération des prestations assurées par la Banque de France en 2006.

1.2 Les prestations effectuées par l'Institut d'émission des départements d'Outre-mer

S'agissant de l'IEDOM, la convention du 1er octobre 2002 signée avec l'État prévoit que les prestations fournies par l'IEDOM à l'État dans le cadre de l'article L.711-3 de ses statuts sont remboursées par l'État. Ces prestations sont retracées dans 4 sous conventions.

L'Etat est amené par ailleurs à compenser les charges de l'Institut d'émission d'Outre-Mer (IEOM) liées à l'extension dans les collectivités d'outre-mer (ex-TOM : Wallis-et-Futuna et la Nouvelle-Calédonie) du dispositif de lutte contre le surendettement dont l'IEOM devrait assurer le secrétariat.

Une commission, Etat - Banque de France, dite commission Euvrard a été instituée par convention pour effectuer l'évaluation, le suivi et la correction éventuelle des rémunérations. Le secrétariat de la commission est assuré par la DGTPE.

Elle s'est réunie deux fois en 2006 et a permis d'examiner le montant des charges définitives supportés en 2005, l'estimation corrigée des charges pour 2006 et les prévisions de dépense pour 2007. Le calcul de la rémunération est

effectué chaque année par cette commission qui se réunit au mois de juillet de l'année n afin d'arrêter les chiffres pour l'année n-1 et de procéder aux estimations des années n et n+1.

2- Les audits et les études économiques et financières

Les crédits inscrits à ce titre doivent permettre de financer les études et contrats de prestation de service passés par l'Agence des Participations de l'Etat (APE).

L'écart constaté entre le montant des crédits ouverts en loi de finances (4,3 M€) et le montant des crédits consommés résulte principalement de l'importance des travaux d'évaluation d'audit et de conseil menés en 2006.

Le solde de l'enveloppe comprend les crédits consacrés au financement d'audits à la demande du Comité Interministériel de restructuration industrielle (CIRI) ou des comités départementaux d'examen des problèmes de financement des entreprises (CODEFI). S'agissant de crédits en grande partie déconcentrés, la prévision ne peut qu'être indicative ; d'ailleurs, le montant consommé en 2006 (0,67 M€) a été sensiblement inférieur au montant inscrit en loi de finances (1,15 M€ en AE et 0,99 M€ en CP).

	AE	CP
Crédits consacrés au financement d'audits à la demande du CIRI ou des CODEFI	672 854	672 854
Etudes et contrats de prestation de services passés par l'APE	6 897 137	2 089 635
Total	7 569 991	2 762 489

3- Les moyens de fonctionnement de l'Agence France Trésor

Il s'agit pour l'essentiel des abonnements de l'Agence aux réseaux d'intervention financière et des frais de publicité des valeurs du Trésor. Les dépenses ont été limitées à 1,53 M€ pour une dotation prévue de 1,67 M€.

DÉPENSES D'INTERVENTION

Catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI	Consommation	Prévision LFI	Consommation
Transferts aux autres collectivités		236 552		236 552

Des redéploiements, au sein des crédits ouverts sur le titre 3, ont permis de financer des dépenses d'intervention. Il s'agit pour l'essentiel, à hauteur de 136.552 € de la subvention à l'association « Bruegel » (ex Centre européen d'économie internationale). Le solde, soit 100 000 €, correspond au financement d'actions de sensibilisation du public sur l'épargne et l'éducation financière organisées par l'IEFP (Institut pour l'Education Financière du Public) qui relève de l'AMF.

ACTION n° 02 : Politique des finances publiques et analyse de la performance des politiques publiques

(y.c. FDC et ADP)	Prévision		Réalisation		Total
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	
Autorisations d'engagement	27 569 035	1 083 214	25 405 677	153 274	25 558 951
Crédits de paiement	27 569 035	1 083 214	25 405 677	2 011 916	27 417 593

JUSTIFICATION DES ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

Catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI	Consommation	Prévision LFI	Consommation
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	1 083 214	153 274	1 083 214	2 011 916

Les crédits ouverts se sont élevés à 2.756.620 € en AE et 2.556.620 € en CP.

Le montant des AE consommées sur le titre 3 à hauteur de 153 274 € résulte :

- d'une part d'un retrait d'engagement d'AE antérieures à 2006 de près de 2,2 millions d'euros ;
- d'autre part de la consommation des AE ouvertes en LFI 2006 à hauteur de 2 355 172 €.

Ces consommations recouvrent principalement les dépenses suivantes : engagement d'un important marché de communication à hauteur de 144.716 € en AE ; remboursement des mises à disposition contre remboursement à hauteur de 184.791 € (en AE = CP) ; dépenses relatives au marché d'assistance à la réorganisation de la direction à hauteur de 1.560.780 € (en AE=CP) ; mise en ligne des bleus et autres documents budgétaires à hauteur de 161.460 € (en AE = CP) ; une étude en matière de finances publiques.

Le montant total des marchés engagés mais non payés en 2006 s'établit à 310.960 €, comprenant :

- 144.716 € en AE au titre du marché de communication conclu en 2006 ;
- 104.052 € en AE au titre de l'étude en matière de finances publiques ;
- 62.192 € en AE au titre du marché de documentation.

ACTION n° 03 : Elaboration de la législation fiscale

(y.c. FDC et ADP)	Prévision		Réalisation		Total
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	
Autorisations d'engagement	12 471 876	188 115	12 026 322	123 966	12 150 288
Crédits de paiement	12 471 876	188 115	12 026 322	95 214	12 121 536

JUSTIFICATION DES ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

Catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI	Consommation	Prévision LFI	Consommation
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	188 115	123 966	188 115	95 214

Les dépenses de fonctionnement de cette action sont constituées en majeure partie par les frais de mission des agents de la DLF en métropole et surtout à l'étranger (indemnités de déplacement, frais de transport) et dans une moindre mesure par des achats de fournitures informatiques.

La faiblesse des dépenses constatées par rapport aux crédits ouverts en LFI résulte du financement partiel en 2006 de ces dépenses sur le programme 218 « Conduite et pilotage des politiques économique, financière et industrielle ».

ACTION n° 04 : Modernisation de l'Etat

(y.c. FDC et ADP)	Prévision		Réalisation		Total
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	
Autorisations d'engagement	13 476 890	72 728 892	11 637 319	80 042 107	91 679 426
Crédits de paiement	13 476 890	54 008 892	11 637 319	38 332 321	49 969 640

JUSTIFICATION DES ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

Catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI	Consommation	Prévision LFI	Consommation
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	72 678 892	58 238 761	53 958 892	28 802 042

Les tableaux illustrant la justification des crédits dans la partie fonctionnement couvrent en réalité l'ensemble des crédits consommés sur l'action, y compris les crédits d'investissement. La justification des écarts entre prévision et exécution n'est pas traitée compte tenu de l'absence de prévision pour chaque poste de dépense lors de la préparation du PAP 2006, la DGME étant à cette date en cours de préfiguration.

La consommation d'AE et CP de l'action modernisation de l'Etat correspond au développement et à la réalisation d'actions et de projets dans les quatre domaines suivants :

1. Pilotage transversal et support

Ce domaine comprend l'ensemble des activités transversales et de support de la DGME. Il regroupe plus particulièrement les opérations suivantes :

Postes de dépenses	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI	Consommation	Prévision LFI	Consommation
Etudes relatives à des thématiques de modernisation	ND	2,05	ND	1,05
Marchés de communication sur la modernisation de l'Etat (dont l'administration électronique)	ND	3,28	ND	2,78
Remboursement mise à disposition agent hors Etat	ND	0,10	ND	0,10
Dépenses transverses et support diverses	ND	0,74	ND	0,02
Total	ND	6,17	ND	3,95

- Études relatives à des thématiques de modernisation :

Dans le cadre d'un marché à bons de commandes, des études de modernisation ont été réalisées ou lancées sur des sujets de prospective, d'analyse de l'existant, d'expertise ou d'étalonnage concurrentiel des organisations en fonction des problématiques interministérielles de modernisation de l'État traitées par l'ensemble des services de la DGME. Parmi ces études ont été notamment traitées, en 2006, des sujets tels que l'élaboration des feuilles de route de modernisation des ministères, l'évolution de la Charte Marianne vers un référentiel de labellisation des services, la mise en place d'un dispositif interministériel de formation des services de l'Etat sur les thématiques de modernisation, l'évaluation de la réforme de l'administration régionale de l'Etat, la constitution d'un réseau interministériel de

correspondants ministériels de modernisation, le cadrage des scénarios d'hébergement de la plateforme d'exploitation des applications informatiques de la DGME.

- Communication :

Les marchés de communication sur la modernisation de l'État, ont pour objet la promotion et l'accompagnement de la politique de transformation de l'administration en concevant les outils média et hors média adaptés et en organisant les événements nécessaires en terme de communication à destination des différents publics.

- Remboursement de mise à disposition : la CPAM des Yvelines a été remboursée de la mise à disposition d'un chef de département auprès de la DGME, à la fin du détachement de celui-ci pour un montant de 0,10 million d'euros.

2. Modernisation de la gestion publique

Les activités de la DGME en matière de gestion publique ont eu pour objectif d'élever le niveau de performance des administrations en s'appuyant sur la dynamique créée par la réforme budgétaire.

Postes de dépenses	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI	Consommation	Prévision LFI	Consommation
Audits de modernisation	ND	11,16	ND	6,66
Réingénierie des processus managériaux des responsables de programme	ND	0,48	ND	0,33
Réingénierie des processus budgétaires et comptables	ND	3,62	ND	2,66
Développement du contrôle de gestion et des outils de gestion	ND	0,31	ND	0,31
Total	ND	15,57	ND	9,96

- Audits de modernisation :

Le Gouvernement a lancé, en octobre 2005, un programme d'audits de modernisation dans l'ensemble des ministères avec un triple objectif : rendre un meilleur service public ; mieux soutenir l'action des agents ; identifier des gains de productivité. En 18 mois, 150 audits portant sur des actions et services représentant près de 140 milliards d'euros de dépenses de l'État ont ainsi été conduits. Ils ont permis d'identifier des gains de productivité potentiels de l'ordre de 7 à 8 milliards d'euros sur trois ans.

Imprimant une nouvelle méthode de travail dans les services de l'État, les audits alimentent l'ensemble des volets de la modernisation de l'État : le développement de l'administration électronique, les simplifications administratives et la qualité du service rendu aux usagers, la modernisation de la gestion publique induite par la Lof. Ils soutiennent également les stratégies de transformation des ministères et permettent d'engager l'optimisation de certaines fonctions telles que les achats, la gestion de la paye ou l'archivage dans l'ensemble des ministères.

Ce chantier est porté juridiquement par des bons de commande du lot 1 « méthodologie et participation aux audits de modernisation » d'un marché d'assistance à la conduite d'audits et d'études de modernisation et à la réingénierie des processus.

- Réingénierie des processus managériaux :

Dans le cadre du forum des responsables de programme, est menée une action d'assistance personnalisée auprès de 5 responsables de programme volontaires a été conduite en 2006, pour leur permettre de définir de nouveaux processus de gouvernance publique notamment en matière d'optimisation des fonctions soutien et de formalisation du plan stratégique du programme et de mieux investir leur nouveau rôle. Ce chantier est porté juridiquement par des bons de commande du lot 2 « réingénierie des processus » d'un marché d'assistance à la conduite d'audits et d'études de modernisation et à la réingénierie des processus.

- Réingénierie des processus budgétaires et comptables :

Les travaux de réingénierie des processus budgétaires et comptables, lancés en 2005, se sont poursuivis en 2006. Dans le cadre d'un marché à bons de commandes Ils visent à améliorer la qualité et l'efficacité de ces processus en tirant les conséquences des innovations apportées par la LOLF, et en s'inscrivant dans la perspective du déploiement

du système d'information financier de l'État Chorus en préparation. Les nouveaux processus budgétaires et comptables sont définis sur une base interministérielle, avant d'être déclinés et adaptés dans les ministères de la défense, de la justice, de l'économie, des finances et de l'industrie, de l'outre-mer et de la culture.

- Développement du contrôle de gestion et des outils de gestion :

La modernisation de la gestion publique passe par le développement du contrôle de gestion et des outils de gestion, afin de permettre aux gestionnaires publics de prendre en charge les nouvelles responsabilités qu'ils doivent assumer avec la mise en œuvre de la LOLF : responsabilité sur les moyens, y compris les dépenses de personnel, et responsabilité sur la performance. La DGME soutient la démarche de professionnalisation du contrôle de gestion, en constituant des réseaux interministériels de contrôle de gestion afin d'échanger sur les bonnes pratiques et définir un cadre de référence. En 2006, l'application POEMS de pilotage de la masse salariale a été proposée aux ministères et déployée dans les ministères de la justice, de l'économie, des finances et de l'industrie, jeunesse et sports et de la culture.

3. Qualité et simplification

Le développement de la qualité de service et la simplification des procédures permettent d'améliorer la relation à l'utilisateur et de mieux répondre à ses attentes.

Postes de dépenses	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI	Consommation	Prévision LFI	Consommation
Réduction du coût de la complexité et opérations de simplification	ND	1,67	ND	1,25
Charte Marianne et soutien aux opérations de certification	ND	0,13	ND	0,13
Mesure de la satisfaction et des attentes des usagers	ND	0,12	ND	0,12
Conférence européenne de la qualité 2008	ND	0,18	ND	0,18
Total	ND	2,1	ND	1,68

- Réduction du coût de la complexité et opérations de simplification :

Parmi les chantiers prioritaires figurent la mesure et la réduction de la charge administrative pesant sur les usagers, particuliers et surtout entreprises. Ce travail se fonde sur les méthodologies définies au niveau européen et permet d'identifier les coûts liés à la complexité administrative pour mieux cibler des actions de simplification et de réduction des charges administratives inutiles. Il comporte deux volets : d'une part, la généralisation de la mesure de la charge administrative en ciblant les principaux enjeux économiques ; d'autre part, la réingénierie des procédures impliquant les charges les plus significatives, en lien avec les ministères concernés et dans le respect des objectifs des politiques publiques. L'objectif est d'alléger les coûts induits de 20%. En 2006, une première vague de 30 obligations a été expertisée et simplifiée et une deuxième vague a été lancée avec la réingénierie de 200 obligations administratives supplémentaires. En 2007 l'objectif est de recenser l'ensemble des obligations, d'effectuer la mesure globale des réglementations et de procéder à la réingénierie des 200 obligations mesurées. En outre, ce poste de dépenses couvre aussi l'assistance extérieure dont le service a besoin pour mettre en œuvre certaines mesures de simplification prévues ou à prévoir dans les projets de loi de simplification. Ce chantier est porté juridiquement par des bons de commande du lot 2 « réingénierie des processus » d'un marché d'assistance à la conduite d'audits et d'études de modernisation et à la réingénierie des processus.

- Charte Marianne et soutien aux opérations de certification :

La charte Marianne a permis de généraliser des engagements de qualité de service aux usagers dans les administrations en contact avec le public. Cette charte doit désormais évoluer vers un référentiel de labellisation/certification qualité afin de renforcer la qualité de l'accueil dans les services de l'État, avec l'appui d'un organisme spécialisé en matière de certification. Parallèlement, le service doit pouvoir apporter son concours à des opérations de certification de service que souhaiteraient lancer certaines administrations. Fin 2006, 61 sites se sont portés candidats pour expérimenter la labellisation qualité.

- Mesure de la satisfaction et des attentes des usagers :

Des dispositifs d'enquête ont été mis en œuvre en partenariat avec des instituts spécialisés dans la mesure de la qualité pour mesurer la satisfaction et les attentes des usagers du service public. Ces informations constituent de précieuses aides au pilotage des actions d'amélioration de la qualité de service.

- Conférence européenne de la qualité en 2008 :

Il s'agit d'un événement exceptionnel qui s'inscrit dans le cadre de la présidence française de l'Union européenne au second semestre 2008. Un tel événement se préparant deux ans à l'avance, il a entraîné des dépenses dès 2006 de réservation d'espace de congrès.

4. Administration électronique

La généralisation de l'administration électronique permet d'offrir de nouveaux services aux usagers, de réaliser des gains de productivité, d'améliorer le travail des agents (valorisation de missions, redéploiement vers des tâches à plus forte valeur ajoutée au service du public) et de nouer des relations entre les acteurs du service public (État, collectivités territoriales, sphère sociale).

Postes de dépenses	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI	Consommation	Prévision LFI	Consommation
Services aux usagers	ND	12,45	ND	3,13
Services aux agents publics	ND	20,92	ND	9,95
Infrastructure et production	ND	21,46	ND	8,98
Référentiels, mutualisation et pilotage de l'administration électronique	ND	1,37	ND	0,68
Total des projets de l'administration électronique	ND	56,20	ND	22,74

- Services aux usagers :

12,45 millions d'euros en AE et 3,13 millions d'euros en CP ont été consacrés à la poursuite de projets au bénéfice des usagers notamment pour les plus significatifs financièrement : Mon-service-public (8,08 millions d'euros en AE et 0,57 millions d'euros en CP), état civil (0,33 millions en AE et 0,61 millions en CP), Subvnet (subvention en ligne aux associations) (1,81 million d'euros et 0,74 million d'euros en CP), le serveur de formulaires pour la mise en ligne des formulaires CERFA (1,69 million d'euros en AE et 0,79 en CP).

- Services aux agents publics :

Ont été poursuivis des projets interministériels pour les agents publics à hauteur de 20,92 millions d'euros en AE et 9,95 millions d'euros en CP, tels que la dématérialisation des marchés publics et de l'achat public (1,48 millions d'euros en AE et 0,36 millions d'euros en CP), le noyau commun du système d'information des ressources humaines (7,84 millions d'euros en AE et 6,82 millions d'euros en CP) et le système d'information des ressources humaines du ministère de la défense (9,99 millions d'euros en AE et 1,84 millions d'euros en CP).

- Infrastructures et production :

21,46 millions d'euros en AE et 8,98 millions d'euros en CP ont été consacrés à des projets d'infrastructures et de production, notamment à la gestion d'une plateforme d'hébergement (4,50 millions d'euros en AE et 3,6 millions en CP), aux infrastructures de middle office-RITA (1,3 million d'euros en AE et 0,01 million d'euros en CP), aux répertoires et annuaires de l'administration (0,5 million d'euros en AE et 0,26 million d'euros en CP), à la gestion des habilitations (0,60 million d'euros en AE et 0,30 million d'euros en CP), aux standards communs des cartes électroniques (1,74 million d'euros en AE et 0,18 million d'euros en CP) et au fonctionnement et développement du réseau Seti (Service de transport inter-administrations) (12,24 millions d'euros en AE et 4,69 millions d'euros en CP).

- Référentiels, mutualisation et pilotage de l'administration électronique :

1,37 millions d'euros en AE et 0,68 millions d'euros en CP ont été consacrés à ces projets, qui recouvrent notamment les référentiels généraux en matière d'interopérabilité et de sécurité des systèmes d'information (0,15 million d'euros en AE), la mise en place d'un réseau de ressources pour tous les acteurs de l'administration électronique, privés et publics (0,15 million d'euros en AE), la poursuite du schéma directeur de l'administration électronique et la

mutualisation des applications ministérielles et l'accompagnement du programme ADELE (0,63 million d'euros en AE et 0,31 million d'euros en CP).

■ DÉPENSES D'INVESTISSEMENT

Catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI	Consommation	Prévision LFI	Consommation
Dépenses pour immobilisations corporelles de l'Etat		1 915 136		1 270 886
Dépenses pour immobilisations incorporelles de l'Etat		19 753 210		8 139 393

Les nouvelles règles d'imputations comptables des dépenses d'investissement ont entraîné une imputation importante des anciens crédits de fonctionnement dans la catégorie des crédits d'investissement.

Ces crédits sont essentiellement des crédits relatifs à l'immobilisation incorporelle des logiciels créés en interne et dont le développement présente un coût supérieur à un million d'euros. Pour la Direction générale de la modernisation de l'Etat, ces crédits concernent le développement des projets : Mon service-public, serveur de formulaires, subvention en ligne, plateforme dématérialisée des marchés publics, noyau d'application SIRH.

■ DÉPENSES D'INTERVENTION

Catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI	Consommation	Prévision LFI	Consommation
Transferts aux autres collectivités	50 000	135 000	50 000	120 000

Un amendement parlementaire, initialement prévu pour un montant de 50.000 € en AE et CP, a été inscrit en LFI 2006 sur l'action *Modernisation de l'Etat* du programme et s'est finalement établi à 120.000 € en AE et CP. A ce titre, une subvention de ce montant a été versée à l'Institut Paul Delouvrier, dans le cadre de son action qui contribue notamment à l'amélioration de l'action publique. Le versement de cette subvention a été formalisé à l'occasion d'une convention passée en 2006 entre la direction générale de la modernisation de l'Etat et l'Institut.

ACTION n° 05 : Systèmes d'information financière de l'Etat

(y.c. FDC et ADP)	Prévision		Réalisation		
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Total
Autorisations d'engagement	13 399 320	284 143 693	9 838 009	33 824 750	43 662 759
Crédits de paiement	13 399 320	104 143 693	9 838 009	69 046 039	78 884 048

JUSTIFICATION DES ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

■ DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

Catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI	Consommation	Prévision LFI	Consommation
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	1 143 693	58 080 622	1 143 693	50 983 656

L'exécution 2006 sur l'action *Systèmes d'information financière de l'Etat* est de 69,05 M€. La justification au premier euro ci-après intègre une ventilation par type de dépenses conforme à la réalité de l'exécution 2006 telle qu'elle est connue de l'AIFE, soit 0,84 M€ en fonctionnement et 68,21 M€ en investissement sur la base de la ventilation suivante :

Catégorie	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Prévision LFI	Consommation restituée	Consommation révisée	Prévision LFI	Consommation restituée	Exécution révisée
Fonctionnement	1 143 693	58 080 622	837 539	1 143 693	50 983 656	837 539
Investissement	283 000 000	-24 255 872	32 987 211	103 000 000	18 062 383	68 208 500
Total	284 143 693	33 824 750	33 824 750	104 143 693	69 046 039	69 046 039

Concernant strictement les dépenses de fonctionnement de l'action, l'AIFE prévoyait une dépense totale de 1 419 903 € en gestion 2006. Le différentiel entre la LFI 2006 (1,14 M€) et les dépenses prévues (1,42 M€) s'explique par la constitution d'une provision pour financer le regroupement à Noisy-le-Grand. Compte tenu de la date du déménagement, cette provision non utilisée en 2006, a été reconduite en 2007 pour un montant de 300 000 €. Au total 837 539 € ont été consommés au 31 décembre 2006 soit 59 % du disponible, les restes à payer en 2007 s'élevant à 196 696 € (19 %).

Les principales dépenses constatées sur le titre 3 relèvent du poste « Moyens informatiques » qui consomment 51 % du budget de fonctionnement de l'AIFE.

L'année 2006 a été marquée par l'élaboration et l'application d'une convention de gestion passée avec la DPAEP (direction des personnels et de l'adaptation de l'environnement professionnel), prestataire de service pour l'exécution d'une partie du budget de fonctionnement de l'AIFE.

Dans son principe, la convention a pour objectif de confier aux services gestionnaires spécialisés le soin d'assurer la prise en charge d'opérations dans les domaines d'activité suivants : la logistique, l'informatique, la formation, les télécommunications et l'immobilier. Elle laisse ainsi à l'AIFE la possibilité de consacrer l'essentiel de ses moyens à l'exécution de ses missions : la conception, le développement, le déploiement et la maintenance du système d'information financière de l'Etat.

Sur le plan financier, la convention prévoit le remboursement intégral des dépenses concernées. Ce remboursement se fait sur la base d'une provision de 10/12^{ème} en 2006, le solde intervenant dans le courant du 1^{er} trimestre 2007.

Pour l'année 2006, 742 360 € ont été payés au titre de cette convention.

■ DÉPENSES D'INVESTISSEMENT

Catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI	Consommation	Prévision LFI	Consommation
Dépenses pour immobilisations corporelles de l'Etat	283 000 000	-2 437 149	103 000 000	66 497
Dépenses pour immobilisations incorporelles de l'Etat		-21 818 723		17 995 886

Concernant les dépenses d'investissement exécutées par l'AIFE en 2006, 33 M€ en AE et 68,21 M€ en CP ont été consommés sur un total de 283 M€ en AE et 103 M€ en CP de dotation de crédits LFI.

Si seuls 18,06 M€ de CP ont été effectivement imputés sur le titre d'investissement, le solde (soit 50,15 M€) l'a été sur le titre de dépenses de fonctionnement comme cela a été précisé plus haut.

L'inscription d'engagement négatif sur l'investissement de l'action est expliquée ci-après. En application de la norme comptable n° 5 portant sur les immobilisations incorporelles, l'une des conditions de comptabilisation des projets informatiques à l'actif du bilan de l'Etat est le bénéfice attendu et probable des avantages économiques futurs ou du potentiel de services rendus.

Les notes techniques de la FCE qui déclinent cette norme comptable intègrent la notion de seuil de projet informatique fixé à 1 million d'euros, seuil à partir duquel les éléments d'un projet informatique sont susceptibles d'être immobilisés. Tel est le cas pour le SCN SIFE dont la vocation est de construire des systèmes d'information interministériels de valeur significative.

Dans ce contexte réglementaire, les engagements de dépenses de l'AIFE sur ses projets informatiques sont systématiquement imputés sur le titre 5 « dépenses d'investissement ». Toutefois, chaque projet comporte plusieurs phases de réalisation dont seuls la conception détaillée, le développement et la maintenance évolutive sont immobilisables considérant que ces phases sont représentatives des avantages économiques futurs attribués à l'Etat.

En conséquence, les actes d'engagement inscrits en titre 5 et dont la finalité comptable doit être une charge et non une immobilisation tels la conception générale et le déploiement d'un projet doivent être corrigés pour refléter la nature exacte de la dépense. C'est donc au moment de la liquidation et de la mise en paiement après service fait que ces actes font l'objet d'un dégageant du titre 5 (inscription en négatif) et d'une imputation sur le titre 3 correspondant à la nature de la prestation livrée dans le cadre des marchés passés.

Cette procédure permet d'assurer la cohérence d'imputation de la dépense en AE et en CP. Pour l'ensemble du hors titre 2 la consommation globale d'AE en 2006 s'est donc élevé à 33.824.750€.

En conséquence et considérant les 40 M€ de reports de crédits de paiement de 2005 sur 2006, le solde des crédits d'investissement au regard des crédits ouverts (258,7 M€ en AE et 118,4 M€ en CP) s'élève à 223,34 M€ en AE (13,66 % du disponible) et à 50,2 M€ en CP (57,6 % du disponible).

L'écart constaté s'explique par un retard dans le programme d'investissements de l'AIFE lié à des aléas de nature juridique.

En effet, les écarts sont justifiés par le fait que le marché d'intégration Chorus-CPM (Construction, Pilotes, Maintenance) n'a pu être notifié en 2006 tel que prévu suite à la décision d'infructuosité sur le lot 1 « Système Cœur Chorus » prononcée par la personne responsable des marchés (PRM) le 11 décembre 2006. Une procédure négociée sur le lot 1 a été conduite au cours du premier trimestre 2007 permettant la notification des 4 lots le 3 avril 2007.

En 2006, les engagements ont porté sur :

Des avenants aux marchés Accord LOLF (infrastructure technique, déploiement, assistance à maîtrise d'ouvrage) pour un montant global de 2,7 M€.

La passation du marché Chorus Editeur suite à la consultation juridique pour le choix du PGI et des outils associés, le candidat retenu étant SAP. Le montant de l'opération affectée s'élève à 32 M€ et les AE ont été consommés à hauteur de 9,5 M€.

L'achat de lecteurs de cartes Accord LOLF dans le cadre du marché ACTIVCARD passé pour un montant de 153.800 €.

La passation d'un marché de gestion documentaire (GED) notifié pour 69.000 €.

Une convention d'assistance juridique passée pour 200.000 €.

L'achat de divers matériels, de logiciels et de prestations d'un montant global de 160.000 €.

Des dépenses diverses rattachées au marché Chorus Editeur dans le cadre de la procédure de dialogue compétitif pour un montant total de 100.000 €.

Les paiements 2006 ont porté d'une part, sur les échéances annuelles des marchés de déploiement, de maintenance et d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour l'application Accord LOLF (IT, MDM, AMOA, licences ORACLE) et les dépenses diverses de matériels et de logiciels rattachées aux projets de l'AIFE, d'autre part, sur les nouveaux marchés engagés tels que cités.

OPÉRATEURS

RÉCAPITULATION DES CRÉDITS ALLOUÉS AUX OPÉRATEURS DE L'ÉTAT

Nature de la dépense	Exécution 2005		LFI 2006		Exécution 2006	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Subventions pour charges de service public (titre 3-2)						
Dotations en fonds propres (titre 7-2)						
Transferts (titre 6)						
Totaux						

CONSOLIDATION DES EMPLOIS

	Réalisation 2005	Prévision 2006	Réalisation 2006
Rappel du total des emplois (ETPT) rémunérés par le programme (inclus dans le plafond d'emplois du ministère)		1 528	1 408
Emplois (ETPT) des opérateurs rémunérés par le programme (inclus dans le plafond d'emplois du ministère)		0	0
Emplois (ETP) rémunérés par les opérateurs (hors plafond d'emplois du ministère)		546	528

EMPLOIS DES OPÉRATEURS

Intitulé de l'opérateur	Prévision				Réalisation			
	Rémunérés par le programme	Rémunérés par les opérateurs			Rémunérés par le programme	Rémunérés par les opérateurs		
	ETPT (1)	ETPT (2)	ETP (3)	Effectifs (4)	ETPT (1)	ETPT (2)	ETP (3)	Effectifs (4)
Autorité des marchés financiers (AMF)		356					347	
Autorité de contrôle des assurances et des mutuelles (ACAM)				205				181
Totaux		356		205			347	181

(1) Emplois des opérateurs inclus dans le plafond d'emplois du ministère.

(2) Emplois hors plafond d'emplois du ministère.

(3) Emplois hors plafond d'emplois du ministère, à défaut de chiffrage en ETPT.

(4) Emplois hors plafond d'emplois du ministère, à défaut de chiffrage en ETPT et en ETP.

L'Autorité des marchés financiers (AMF) est une autorité publique indépendante dont les missions sont déterminées par l'article L. 621-1 du Code monétaire et financier : l'AMF « veille à la protection de l'épargne investie dans les instruments financiers et tous autres placements donnant lieu à appel public à l'épargne, à l'information des investisseurs et au bon fonctionnement des marchés d'instruments financiers. Elle apporte son concours à la régulation de ces marchés aux échelons européen et international ».

Pour effectuer ses missions, l'AMF est dotée de la personnalité morale. Elle dispose de moyens propres, qui s'appuient sur des ressources fondées sur un système de contributions de place défini par l'article L. 621-5-3 du code monétaire et financier.

Descriptif des emplois rémunérés (hors plafond d'emploi ministériel) :

	2005	2006
Effectif moyen à temps plein	339	347

Explication des écarts entre prévision et réalisé

	2005 (exécution)	2006 (exécution)
Total charges de personnel	29 006 000	28 676 000

Le budget de l'année 2006 avait été calculé sur la base de 358 emplois équivalents temps plein. Toutefois, le nombre de départs s'est avéré supérieur au nombre de recrutements, compte tenu des tensions sur le marché de l'emploi dans certaines filières financières et d'audit. C'est pourquoi seuls 355 emplois ont été budgétés pour 2007.

L'Autorité de contrôle des assurances et des mutuelles (ACAM) est une autorité publique indépendante chargée de contrôler les entreprises d'assurance, les mutuelles du code de la mutualité et les institutions de prévoyance. L'ACAM est également chargée d'établir des statistiques du marché de l'assurance, de procéder aux échanges d'information dans le cadre européen et de jouer un rôle d'information auprès des assurés.

L'Autorité de contrôle des assurances et des mutuelles (ACAM) fonctionne avec des ressources propres qui proviennent d'une contribution pour frais de contrôle prévue par l'article L.310-12-4 du code des assurances.

Pour remplir l'ensemble de ses missions, l'ACAM s'appuie sur plusieurs services dirigés par le Secrétaire Général de l'Autorité. Les effectifs de l'ACAM sont composés de commissaires contrôleurs, de fonctionnaires relevant d'autres corps et de contractuels.

Descriptif des emplois rémunérés (hors plafond d'emploi ministériel) :

Emplois (effectifs physiques) rémunérés par l'ACAM (en 2006) : 181

Explication des écarts entre prévision et réalisé

	Budget 2006	Exécuté 2006
Masse salariale totale en M€ (hors formation et action sociale)	17	11,7
Masse salariale totale en M€ (avec formation et action sociale)	17,7	11,8

L'écart entre le budget 2006 et l'exécuté 2006 résulte :

- d'un niveau d'effectifs inférieur aux prévisions, en raison de retards pris dans le recrutement de nouveaux agents. Au 31 décembre 2006, 181 personnes étaient en poste à l'ACAM alors que le budget 2006 était fondé sur une hypothèse de 205 agents en année pleine ;
- d'un assujettissement retardé à la taxe sur les salaires et à certaines charges patronales : jusqu'ici, l'ACAM n'était pas assujettie à ces contributions car les salaires étaient payés par le MINEFI et remboursés ensuite par l'ACAM ;
- d'un retard dans la mise en œuvre du nouveau régime indemnitaire des commissaires contrôleurs.

ANALYSE DES COÛTS DU PROGRAMME ET DES ACTIONS

Avertissement

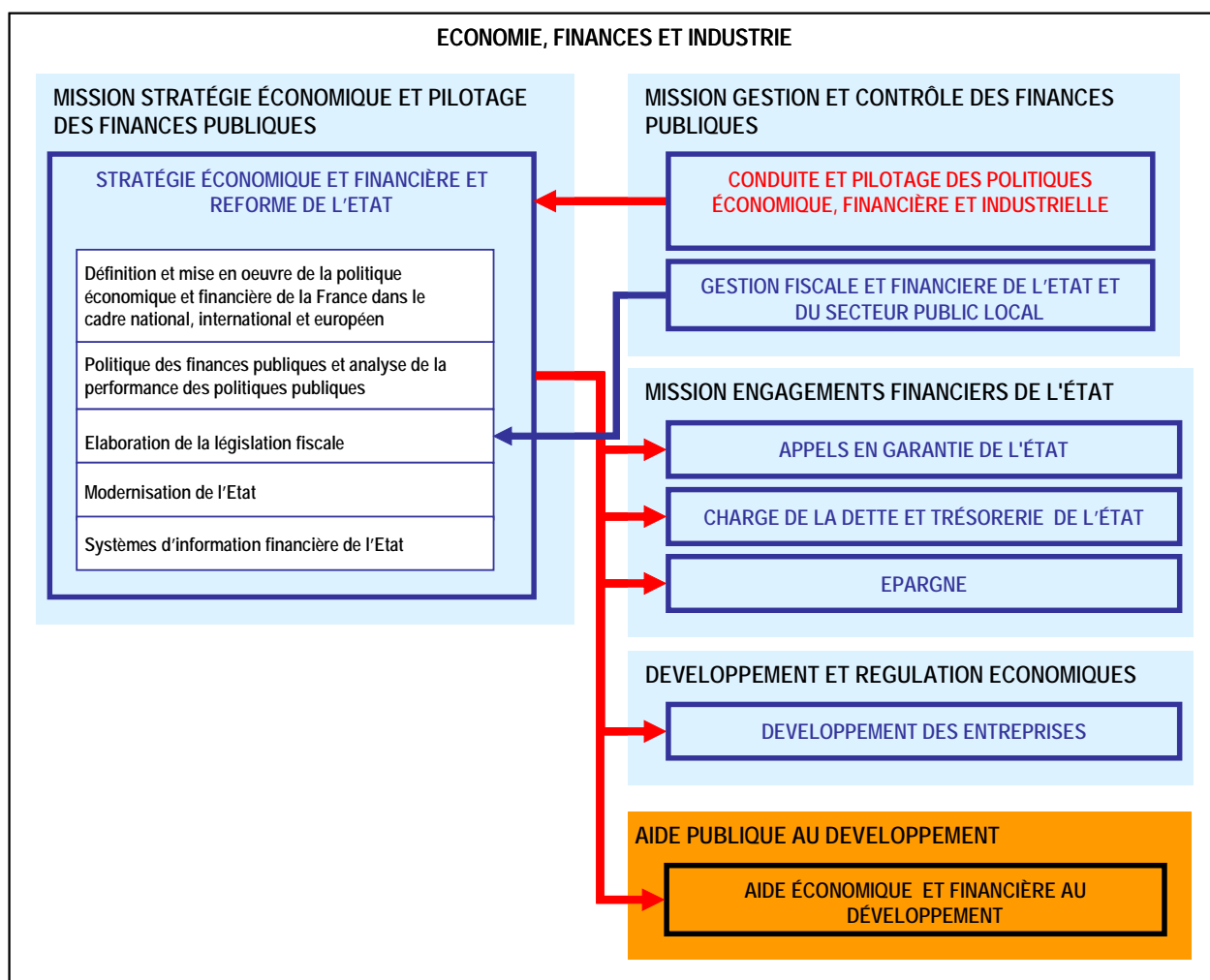
Sont données dans cette partie les évaluations des dépenses complètes et des coûts complets par action après ventilation des dépenses et des coûts des actions de conduite et pilotage, de soutien et de services polyvalents vers les actions de politique publique. Ces évaluations ont été conduites par les ministères en charge des programmes, avec l'appui des départements comptables ministériels, en concertation avec le ministère de l'économie, des finances et de l'industrie. La démarche pragmatique adoptée pour le projet de loi de finances pour 2006 a été reconduite pour ces travaux et s'est appuyée sur les principes et méthodes définis au plan interministériel.

L'attention est appelée sur le fait que l'analyse des coûts a posteriori a été menée à partir de données d'exécution budgétaires et comptables non définitivement arrêtées (situation arrêtée en mars 2007). L'objet de l'analyse des coûts est de donner au Parlement des ordres de grandeur suffisamment significatifs mais pas nécessairement précis à l'euro près. C'est pourquoi le parti a été pris d'accorder aux ministères un délai permettant d'exploiter utilement les données budgétaires et comptables. Le fait que ces dernières aient pu le cas échéant faire l'objet de réajustements ultérieurs n'est pas de nature à altérer la signification des résultats présentés ici.

Après un rappel de la cartographie des déversements concernant le programme et ses actions ainsi que des dépenses prévisionnelles complètes pour 2006, telles qu'elles résultent du retraitement des crédits ouverts par la LFI et des fonds de concours prévus, les résultats de l'analyse des coûts des actions sont présentés en deux volets : les dépenses complètes exécutées, basées sur les données de la comptabilité budgétaire, et les coûts complets, basés sur les données de la comptabilité générale (ou charges).

SCHÉMA DE DÉVERSEMENT ANALYTIQUE DU PROGRAMME

Ce schéma représente les liens entre les actions du programme et avec des actions d'autres programmes.



VENTILATION PRÉVISIONNELLE PAR ACTION DES CRÉDITS

Intitulé de l'action	LFI 2006 Crédits directs y.c. FDC et ADP	LFI 2006 après ventilation interne	LFI 2006 après ventilation externe
Définition et mise en oeuvre de la politique économique et financière de la France dans le cadre national, international et européen	199 223 027	199 223 027	208 867 704
Politique des finances publiques et analyse de la performance des politiques publiques	28 652 249	28 652 249	37 432 740
Elaboration de la législation fiscale	12 659 991	12 659 991	12 659 991
Modernisation de l'Etat	67 485 782	67 485 782	73 048 679
Systèmes d'information financière de l'Etat	117 543 013	117 543 013	117 543 013
Total	425 564 062	425 564 062	449 552 127

DÉPENSES EXÉCUTÉES APRÈS VENTILATION

Avertissement

Les dépenses complètes sont présentées en deux phases. Lorsque sont opérés des déversements entre actions du programme, seuls ceux-ci sont pris en compte dans un premier temps, afin que le responsable de programme présente les dépenses par action de politique publique résultant de sa gestion.

Les déversements vers ou depuis les actions d'autres programmes, voire d'autres missions, sont intégrés dans un second temps, afin de rendre compte de la dépense complète exécutée, par action de politique publique.

DÉPENSES EXÉCUTÉES APRÈS VENTILATION INTERNE

Intitulé de l'action	Exécution 2006 Dépenses directes	Ventilation interne au sein du programme	Exécution 2006 après ventilation interne	Écart à la prévision 2006	Écart à l'exécution 2005
Définition et mise en oeuvre de la politique économique et financière de la France dans le cadre national, international et européen	223 755 188	0	223 755 188	+24 532 161	
Politique des finances publiques et analyse de la performance des politiques publiques	27 417 593	0	27 417 593	-1 234 656	
Elaboration de la législation fiscale	12 121 536	0	12 121 536	-538 455	
Modernisation de l'Etat	49 969 640	0	49 969 640	-17 516 142	
Systèmes d'information financière de l'Etat	78 884 048	0	78 884 048	-38 658 965	
Total	392 148 005	0	392 148 005	-33 416 057	

DÉPENSES EXÉCUTÉES APRÈS VENTILATION EXTERNE

Intitulé de l'action	Exécution 2006 après ventilation interne	Ventilation externe depuis ou vers d'autres programmes	Exécution 2006 après ventilation externe	Écart à la prévision 2006	Écart à l'exécution 2005
Définition et mise en oeuvre de la politique économique et financière de la France dans le cadre national, international et européen	223 755 188	+5 238 551	228 993 739	+20 126 035	
Politique des finances publiques et analyse de la performance des politiques publiques	27 417 593	+8 437 944	35 855 537	-1 577 203	
Elaboration de la législation fiscale	12 121 536	+3 357 487	15 479 023	+2 819 032	
Modernisation de l'Etat	49 969 640	+4 858 242	54 827 882	-18 220 797	
Systèmes d'information financière de l'Etat	78 884 048	+4 567 837	83 451 885	-34 091 128	
Total	392 148 005	+26 460 061	418 608 066	-30 944 061	

Stratégie économique et financière et réforme de l'État

Programme n° 221 ANALYSE DES COÛTS

Ventilation des dépenses de pilotage, de soutien et/ou de polyvalence vers (+) ou en provenance (-) d'autres programmes	-26 460 061
Aide économique et financière au développement (Mission « Aide publique au développement »)	+3 200 684
Appels en garantie de l'État (crédits évaluatifs) (Mission « Engagements financiers de l'État »)	+126 746
Charge de la dette et trésorerie de l'État (crédits évaluatifs) (Mission « Engagements financiers de l'État »)	+4 575 620
Développement des entreprises (Mission « Développement et régulation économiques »)	+4 818 154
Épargne (Mission « Engagements financiers de l'État »)	+927 436
Gestion fiscale et financière de l'État et du secteur public local (Mission « Gestion et contrôle des finances publiques »)	-36 546
Conduite et pilotage des politiques économique, financière et industrielle (Mission « Gestion et contrôle des finances publiques »)	-40 072 155

Rappel des modalités de rapprochement et de ventilation des dépenses du programme « Stratégie économique et financière et réforme de l'État » dans les actions des quatre autres programmes auxquels participe la direction générale du Trésor et de la politique économique (DGTPPE).

La répartition de la masse salariale de la DGTPPE inscrite dans le programme « *Stratégie économique et financière et réforme de l'État* » et contribuant à la mise en œuvre des programmes, « *Aide économique et financière au développement* », « *Charge de la dette et trésorerie de l'État* », « *Appels en garantie de l'État* » et « *Développement de entreprises* » est effectuée au prorata des ETP effectivement inscrits sur les actions concernées en gestion 2006, soit :

- pour le programme « *Aide économique et financière au développement* » : 1,59 % sur l'action *Aide économique et financière multilatérale*, 2,85 % sur l'action *Aide économique et financière bilatérale* et 1,95 % sur l'action *Traitement de la dette des pays pauvres* ;
- pour le programme « *Charge de la dette et trésorerie de l'État* » : 2,90 % sur l'action *Dette négociable* ; auxquels s'ajoutent 0,85 M€ au titre des moyens de fonctionnement de l'Agence France Trésor (AFT) ; 2,90 % sur l'action *Trésorerie de l'état* ; auxquels s'ajoutent 0,85 M€ au titre des mêmes moyens ;
- pour le programme « *Appels en garantie de l'État* » : 0,25 % sur l'action *Développement international de l'économie française* ;
- pour le programme « *Développement de entreprises* » : 11,78 % sur l'action *Développement international de l'économie française*.

Rappel des modalités de rapprochement et de ventilation des dépenses du programme « Conduite et pilotage des politiques économique, financière et industrielle » dans le programme « Stratégie économique et financière et réforme de l'État ».

La part des coûts du programme de « *Conduite et pilotage des politiques économique, financière et industrielle* » concourant à la mise en œuvre du programme « *Stratégie économique et financière et réforme de l'État* » a été calculée sur la base du soutien fourni par la direction du personnel et de l'amélioration de l'environnement professionnel (DPAEP) à la DGTPPE, la direction générale de la modernisation de l'Etat (DGME), la direction du budget (DB) et au service du contrôle budgétaire et comptable ministériel (CBCM).

Ce déversement provenant de l'activité soutien du programme « *Conduite et pilotage des politiques économique, financière et industrielle* » a été réparti entre les actions du programme au prorata des effectifs de chaque direction concourant à chacune de ces actions, soit :

- 72,107% du montant inscrit pour la DGTPPE sur l'action « *Définition et mise en œuvre de la politique économique et financière de la France dans le cadre national, international et européens* » au prorata des effectifs ;
- 100% du montant inscrit pour la DB et pour le service du contrôle des dépenses engagées du CBCM sur l'action « *Politique des finances publiques et analyse de la performance des politiques publiques* » ;
- 100% du montant inscrit pour la DGME sur l'action « *Modernisation de l'Etat* » ;
- 100% du montant inscrit pour l'Agence pour l'informatique financière de l'Etat (AIFE) sur l'action « *Systèmes d'information financière de l'Etat* ».

ANALYSE DES RÉSULTATS

L'écart entre la dépense complète effective et la prévision est en très grande part dû à l'exécution budgétaire. L'évolution respective des déversements externes ne vient qu'amoindrir, à hauteur de 8 %, cet écart.

La ventilation des déversements des services de la DGTPPE sur les actions des différents programmes auxquels ils participent est globalement assez proche de celle identifiée en prévision. La répartition entre les programmes bénéficiaires est toutefois modifiée, compte tenu de la réalisation respective des ETP contribuant à leurs activités. Ainsi, le déversement vers les programmes « *Aide économique et financière au développement* » et « *Charge de la dette et trésorerie de l'Etat* » est supérieur à la prévision. L'inverse est constaté pour les programmes « *Appels en garantie de l'Etat* » et « *Développement des entreprises* ».

L'analyse des écarts et des résultats des opérations de déversement du programme « Conduite et pilotage des politiques économiques, financières et industrielles » est détaillée dans le fascicule de la mission « Gestion et contrôle des finances publiques ».

Par ailleurs, la prise en compte en gestion 2006 de déversements qui n'avaient pu être identifiés lors de l'élaboration du PAP 2006, d'une part, au profit de l'action « élaboration de la législation fiscale et financière » mise en œuvre par la direction de la législation fiscale, depuis le programme « Gestion fiscale et financière de l'Etat et du secteur public local » et, d'autre part du programme « Conduite et pilotage des politiques économique, financière et industrielle » pour le soutien de l'action mettant en œuvre les « systèmes d'information financière de l'Etat » est venu majorer le montant total du coût des fonctions support externes consolidées pour le RAP 2006. Dans le second cas, cette évolution explique que le déversement depuis le programme de soutien du ministère soit supérieur de 9,5 % à la prévision.

COÛTS COMPLETS PAR ACTION DE POLITIQUE PUBLIQUE

Avertissement

La construction de coûts complets assis exclusivement sur des données de comptabilité générale (charges) a pour but de compléter l'information du Parlement en donnant une image plus fidèle de la consommation de l'ensemble des ressources, imputable à l'exercice, permettant l'atteinte des objectifs des politiques publiques. **Il s'agit là d'un objectif à terme.**

En effet, s'agissant du premier exercice du genre, **la présentation des coûts complets revêt nécessairement un aspect lacunaire**, tant dans leur teneur que dans leur interprétation.

La palette des données comptables à analyser est certes large en théorie : charges ayant donné lieu à opérations budgétaires (personnel, fonctionnement, subventions pour charges de service public, transferts aux ménages, entreprises et collectivités), rattachement de charges à l'exercice et charges n'ayant donné lieu à aucun décaissement (variations de stocks, dotations aux amortissements, aux dépréciations d'actifs, aux provisions ...).

Toutefois, les immobilisations ne sont pas encore prises en compte dans leur ensemble dans le bilan de l'État. Le périmètre des actifs intégrés est d'ailleurs variable selon les ministères. De même, seuls les stocks significatifs, en termes de volume et d'enjeu, figurent au bilan.

En outre, cette première année de gestion et d'emploi des nouvelles nomenclatures n'a pas permis aux ministères de s'approprier pleinement les données de la comptabilité générale et d'appréhender leur signification.

La non exhaustivité du bilan de l'État et les difficultés inhérentes à l'appropriation progressive de la comptabilité générale limitent donc de fait la portée de l'analyse des coûts appliquée aux charges, pour cette première édition. Les données comptables elles-mêmes et les traitements analytiques ne permettent pas encore d'évaluer avec suffisamment de précision les coûts complets des politiques publiques. A fortiori, les commentaires qui s'y rattachent ne peuvent pas conduire à des conclusions significatives, aucune comparaison n'étant d'ailleurs possible avec des exercices antérieurs. Le coût économique et le lien avec les activités, lorsqu'ils auront pu être établis, ne sauraient donc avoir qu'un **caractère indicatif, au mieux illustratif.**

Intitulé de l'action	Exécution Coûts directs	Ventilation des coûts de pilotage, de soutien et/ou de polyvalence		Exécution Coûts complets	Écart à la prévision Coûts complets
		au sein du programme	entre programmes		
Définition et mise en oeuvre de la politique économique et financière de la France dans le cadre national, international et européen	224 803 116	0	+7 178 522	231 981 638	
Politique des finances publiques et analyse de la performance des politiques publiques	28 079 083	0	+9 537 363	37 616 446	
Elaboration de la législation fiscale	12 372 847	0	+3 986 004	16 358 851	
Modernisation de l'Etat	41 677 107	0	+5 496 448	47 173 555	
Systèmes d'information financière de l'Etat	67 496 665	0	+5 090 132	72 586 797	
Totaux	374 428 818	0	+31 288 469	405 717 287	

Ventilation des coûts de pilotage, de soutien et/ou de polyvalence vers (+) ou en provenance (-) d'autres programmes	-31 288 469
Aide économique et financière au développement (Mission « Aide publique au développement »)	+3 200 684
Appels en garantie de l'État (crédits évaluatifs) (Mission « Engagements financiers de l'État »)	+126 745
Charge de la dette et trésorerie de l'État (crédits évaluatifs) (Mission « Engagements financiers de l'État »)	+4 575 620
Développement des entreprises (Mission « Développement et régulation économiques »)	+4 818 154
Épargne (Mission « Engagements financiers de l'État »)	+927 436
Gestion fiscale et financière de l'État et du secteur public local (Mission « Gestion et contrôle des finances publiques »)	-36 546
Conduite et pilotage des politiques économique, financière et industrielle (Mission « Gestion et contrôle des finances publiques »)	-44 900 562

ANALYSE DES COÛTS COMPLETS

Les charges comptabilisées en coûts complets englobent :

- - en coûts directement rattachés : l'ensemble des charges (décaissées ou rattachées à l'exercice) relatives aux achats, prestations, personnel et transferts, des dotations aux amortissements et la prise en compte de la quote-part des charges à payer et des charges constatées d'avance rattachées à l'exercice 2005, qui n'étaient pas individualisées par programme et qui ont été réparties au sein de chaque programme du ministère au prorata des charges constatées en 2006 ;
- - en coûts complets, des coûts de soutien déversés sur le programme et présentés dans l'analyse des coûts du programme « Conduite et pilotage des politiques économique, financière et industrielle ».

L'écart constaté entre le montant des dépenses budgétaires et le coût complet des actions « modernisation de l'Etat » et « systèmes d'information financière de l'Etat » s'explique par l'importance des dépenses d'investissements de ces actions (non prises en compte dans les coûts complets), détaillées dans la partie JPE du RAP.

En outre, le déversement de coûts en provenance du programme « Conduite et pilotage des politiques économique, financière et industrielle » est plus élevé que le déversement correspondant en dépenses, notamment du fait que la charge d'utilisation de l'immobilier central affecté au programme « Stratégie économique et financière et réforme de l'Etat » a été imputée au programme « Conduite et pilotage des politiques économique, financière et industrielle ».

the 1990s, the number of people with diabetes has increased in almost all countries, and the prevalence of diabetes is expected to increase further in the next decades.

Diabetes is a chronic disease, and the long-term consequences of diabetes are determined by the degree of glycaemic control. The most important long-term complications of diabetes are cardiovascular disease, nephropathy, retinopathy, and neuropathy. The prevalence of these complications is directly related to the duration and severity of the disease.

The aim of this review is to discuss the current state of knowledge on the pathogenesis of the long-term complications of diabetes, and to discuss the role of glycaemic control in the prevention and treatment of these complications. The review is divided into four sections: cardiovascular disease, nephropathy, retinopathy, and neuropathy.

Cardiovascular disease is the most common cause of death and disability in people with diabetes. The prevalence of cardiovascular disease is directly related to the duration and severity of the disease.

The pathogenesis of cardiovascular disease in diabetes is complex and involves both metabolic and non-metabolic factors. The most important metabolic factors are hyperglycaemia, hyperlipidaemia, and hypertension. The most important non-metabolic factors are insulin resistance and obesity.

Hyperglycaemia is the most important metabolic factor in the pathogenesis of cardiovascular disease. It is thought to contribute to the development of atherosclerosis through the formation of advanced glycation end products (AGEs) and through the activation of the renin-angiotensin system (RAS).

Hyperlipidaemia is another important metabolic factor in the pathogenesis of cardiovascular disease. It is thought to contribute to the development of atherosclerosis through the formation of oxidized low-density lipoprotein (oxLDL) particles.

Hypertension is also an important metabolic factor in the pathogenesis of cardiovascular disease. It is thought to contribute to the development of atherosclerosis through the activation of the RAS and through the development of left ventricular hypertrophy (LVH).

Insulin resistance and obesity are the most important non-metabolic factors in the pathogenesis of cardiovascular disease. They are thought to contribute to the development of atherosclerosis through the activation of the RAS and through the development of LVH.

The role of glycaemic control in the prevention and treatment of cardiovascular disease is still unclear. However, it is generally accepted that tight glycaemic control is beneficial in the prevention and treatment of cardiovascular disease.

The most important non-metabolic factor in the pathogenesis of cardiovascular disease is insulin resistance. It is thought to contribute to the development of atherosclerosis through the activation of the RAS and through the development of LVH.

Obesity is another important non-metabolic factor in the pathogenesis of cardiovascular disease. It is thought to contribute to the development of atherosclerosis through the activation of the RAS and through the development of LVH.

The role of glycaemic control in the prevention and treatment of cardiovascular disease is still unclear. However, it is generally accepted that tight glycaemic control is beneficial in the prevention and treatment of cardiovascular disease.

PROGRAMME 220

STATISTIQUES ET ÉTUDES ÉCONOMIQUES

MINISTRE CONCERNÉ : THIERRY BRETON, MINISTRE DE L'ÉCONOMIE, DES FINANCES ET DE L'INDUSTRIE

Bilan stratégique du rapport annuel de performances	56
Présentation des crédits et des dépenses fiscales	58
Rappel de la présentation du programme	67
Objectifs et indicateurs de performance	70
Justification au premier euro	75
Opérateurs	88
Analyse des coûts du programme et des actions	89

BILAN STRATÉGIQUE DU RAPPORT ANNUEL DE PERFORMANCES

Jean-Michel CHARPIN

Directeur général de l'INSEE

Responsable du programme n° 220 : Statistiques et études économiques

Le programme « statistiques et études économiques » est un programme essentiellement tourné vers la fourniture aux acteurs institutionnels, économiques, ainsi qu'au grand public d'informations pertinentes, fiables, cohérentes et fraîches.

De ce fait, la stratégie du programme s'articule principalement autour des orientations suivantes :

1 - La construction de l'Union européenne qui constitue un cadre stratégique essentiel d'orientation des activités du programme. Dans l'objectif de respecter au mieux les règlements européens, en 2006, la priorité a été mise en particulier sur le respect des échéances pour les résultats macro-économiques et les statistiques sectorielles de court terme ; les résultats des indicateurs de mesure de la réalisation de cet objectif inscrits dans le PAP 2006 attestent de son atteinte au cours de l'exercice 2006. L'INSEE, soucieux de la qualité de sa production statistique, a mis en place en 2006 un plan d'action qualité qui s'appuie sur le Code de bonnes pratiques de la statistique européenne adopté en 2005.

2 - La demande d'information économique et sociale évolue, de nouvelles questions liées à l'actualité ou plus structurelles se posent. Pour s'adapter aux nouvelles attentes de la société, l'INSEE place l'écoute des utilisateurs au centre de ses préoccupations et s'attache à faire preuve de pédagogie autour de ses productions. Les débats menés au sein du Conseil National de l'Information Statistique (CNIS) ouvrent pour l'Insee des pistes ambitieuses pour l'avenir, pour une meilleure lisibilité de ses productions et un enrichissement des informations disponibles. Ainsi, en 2006, de nombreux travaux ont été menés sur les questions des prix et du pouvoir d'achat et sur les thèmes des inégalités et des niveaux de vie. De même les études menées par le SESSI sont orientées par les travaux de la Commission permanente de concertation de l'industrie (CPCI). Ce souci de répondre à la demande des utilisateurs a fondé l'insertion dans le PAP 2006 d'un objectif d'amélioration de la pertinence des études sectorielles sur l'industrie française.

Le recensement est une des opérations majeures menées par l'INSEE. La nouvelle méthode mise en œuvre pour la première fois en 2004 pour répondre aux demandes nouvelles et croissantes permet de concilier la fraîcheur de l'information relative à la population et au logement avec une précision suffisante. Avec les enquêtes annuelles de recensement, les différents acteurs, que ce soit au niveau national ou local, disposent désormais de nouvelles informations chaque année, de plus en plus riches au fil du temps.

3 - L'INSEE a la volonté permanente d'entretenir une relation de partenariat avec les entreprises qui sont des fournisseurs essentiels d'informations économiques et sociales. L'amélioration du service rendu, en particulier aux entreprises, constituait un objectif prioritaire du projet de modernisation du répertoire SIRENE terminé en 2006. L'INSEE et le SESSI conjuguent leurs efforts pour alléger la contribution demandée aux entreprises pour produire l'information économique. Cet objectif constitue un axe fort du programme RESANE de modernisation des statistiques structurelles d'entreprises qui est développé par l'Insee en concertation avec les services statistiques des ministères et qui a démarré en 2006. L'élargissement de la collecte par internet pour les enquêtes auprès des entreprises va dans le même sens.

4 - L'amélioration globale de l'efficacité, qui représente l'un des objectifs du programme dans le cadre du PAP 2006 est systématiquement recherchée par la mise en œuvre de nouvelles méthodologies statistiques, le développement des nouvelles technologies de l'information, la réingénierie des processus, la mutualisation des moyens et la rationalisation de l'organisation interne de l'Institut. Dans ce cadre l'objectif central et ambitieux du PAP 2006 qui visait

au maintien du rapport résultats/coût de ces opérations a été atteint, malgré des difficultés croissantes à obtenir les réponses aux enquêtes adressées aux ménages, constatées également dans l'ensemble des pays comparables.

5 – Le maintien de l'attractivité de la formation dispensée par les écoles du programme. Les écoles et autres centres de formation pilotés par l'INSEE, dont une grande majorité d'étudiants n'est pas destinée à travailler dans la fonction publique, sont regroupés au sein du Groupe des écoles nationales d'économie et statistique (GENES). En conformité avec les orientations de la loi sur la recherche qui encourage fortement aux regroupements des établissements d'enseignement supérieur et de recherche, l'ENSAE participe à plusieurs regroupements dont l'École d'économie de Paris (EEP) et l'Institut d'économie et de finances (INSEFI). Avant 2010, l'ENSAE sera transférée sur le campus de l'École polytechnique.

RÉCAPITULATION DES OBJECTIFS ET INDICATEURS DE PERFORMANCE

- **OBJECTIF 1 : Respecter les engagements européens en termes de délais de publication des résultats macroéconomiques de la France et des indices sectoriels sur l'économie française**
 - INDICATEUR 1.1 : Signe de l'écart entre les délais de fourniture des résultats macroéconomiques et ceux prévus par les engagements européens, en termes de délai de publication.
 - INDICATEUR 1.2 : Ecart (retards cumulés en jours) entre les délais de fourniture des résultats sectoriels et ceux prévus dans les engagements européens de la France
- **OBJECTIF 2 : Améliorer, d'ici 2008, la précision des estimations de population par commune**
 - INDICATEUR 2.1 : Pourcentage cumulé de communes ayant bénéficié depuis 2004 d'une estimation de population de qualité suffisante pour permettre sa publication.
- **OBJECTIF 3 : Améliorer la rapidité d'immatriculation des entreprises au répertoire SIRENE**
 - INDICATEUR 3.1 : Taux de rotation des stocks de création d'entreprises.
- **OBJECTIF 4 : Améliorer la pertinence des études sectorielles sur l'industrie française**
 - INDICATEUR 4.1 : Part des études économiques sur l'industrie française consacrées à des problématiques prioritaires
- **OBJECTIF 5 : Alléger la charge de réponse des entreprises aux enquêtes statistiques**
 - INDICATEUR 5.1 : Pourcentage de variables-entreprises transmises par les entreprises via Internet dans le cadre du suivi mensuel et annuel de la production et des entrées de commandes
- **OBJECTIF 6 : Maintenir le niveau de qualité des enquêtes auprès des ménages pour un coût maîtrisé**
 - INDICATEUR 6.1 : Variation du ratio : volume de l'information collectée / coût direct global des enquêtes auprès des ménages.
- **OBJECTIF 7 : Maintenir l'attractivité de la formation dispensée par le Groupe des écoles nationales d'économie et statistique (GENES)**
 - INDICATEUR 7.1 : Indice du salaire moyen des jeunes diplômés (employés hors administration) ramené à celui des diplômés des autres grandes écoles comparables

PRÉSENTATION DES CRÉDITS ET DES DÉPENSES FISCALES

2006 / PRÉSENTATION PAR ACTION ET TITRE DES CRÉDITS VOTÉS (LFI) ET DES CRÉDITS OUVERTS

2006 / AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT

Numéro et intitulé de l'action / sous-action	Titre 2 Dépenses de personnel	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 5 Dépenses d'investissement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Total hors FDC et ADP	Total y.c. FDC et ADP prévus
01	Infrastructure statistique	113 930 254	21 474 820		17 933 604	153 338 678
02	Information sur les entreprises et synthèses économiques	77 049 616	4 031 190			81 080 806
03	Information démographique et sociale	91 823 922	6 468 095			98 292 017
04	Formation	13 498 571	2 770 848		654 923	16 924 342
05	Soutien	86 457 553	21 748 377	2 888 000	65 200	111 159 130
Totaux	382 759 916	56 493 330	2 888 000	18 653 727	460 794 973	481 604 973

	Titre 2	Autres titres	Total
Totaux précédents (hors FDC et ADP)	382 759 916	78 035 057	460 794 973
Ouvertures et annulations (y.c. FDC et ADP)	-12 222 760	+38 335 213	+26 112 453
Totaux y.c. FDC et ADP ouverts	370 537 156	116 370 270	486 907 426

2006 / CRÉDITS DE PAIEMENT

Numéro et intitulé de l'action / sous-action	Titre 2 Dépenses de personnel	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 5 Dépenses d'investissement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Total hors FDC et ADP	Total y.c. FDC et ADP prévus
01	Infrastructure statistique	113 930 254	19 313 820		17 933 604	160 977 678
02	Information sur les entreprises et synthèses économiques	77 049 616	2 643 190			84 682 806
03	Information démographique et sociale	91 823 922	6 019 095			102 943 017
04	Formation	13 498 571	2 277 848		654 923	17 351 342
05	Soutien	86 457 553	18 439 377	2 500 000	65 200	107 462 130
Totaux	382 759 916	48 693 330	2 500 000	18 653 727	452 606 973	473 416 973

	Titre 2	Autres titres	Total
Totaux précédents (hors FDC et ADP)	382 759 916	69 847 057	452 606 973
Ouvertures et annulations (y.c. FDC et ADP)	-12 222 760	+26 720 945	+14 498 185
Totaux y.c. FDC et ADP ouverts	370 537 156	96 568 002	467 105 158

2006 / PRÉSENTATION PAR ACTION ET TITRE DES CRÉDITS CONSOMMÉS

2006 / AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT

Numéro et intitulé de l'action / sous-action		Titre 2 Dépenses de personnel	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 5 Dépenses d'investissement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Titre 7 Dépenses d'opérations financières	Total y.c. FDC et ADP
01	Infrastructure statistique	127 244 662	26 104 043	378 303	13 951 968	149 932	167 828 908
02	Information sur les entreprises et synthèses économiques	65 991 135	5 463 536	37 407			71 492 078
03	Information démographique et sociale	51 068 870	-102 349	4 572			50 971 093
04	Formation	16 154 134	3 354 488	335 472	607 997		20 452 091
05	Soutien	105 772 722	39 269 597	8 028 386	30 000		153 100 705
Totaux		366 231 523	74 089 315	8 784 140	14 589 965	149 932	463 844 875

2006 / CRÉDITS DE PAIEMENT

Numéro et intitulé de l'action / sous-action		Titre 2 Dépenses de personnel	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 5 Dépenses d'investissement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Titre 7 Dépenses d'opérations financières	Total y.c. FDC et ADP
01	Infrastructure statistique	127 244 662	16 661 621	94 952	17 800 777		161 802 012
02	Information sur les entreprises et synthèses économiques	65 991 135	4 014 844	78 794			70 084 773
03	Information démographique et sociale	51 068 870	-717 081	62 055			50 413 844
04	Formation	16 154 134	2 890 830		606 660		19 651 624
05	Soutien	105 772 722	24 536 945	6 373 689	90 959		136 774 315
Totaux		366 231 523	47 387 159	6 609 490	18 498 396		438 726 568

2006 / PRÉSENTATION PAR ACTION DES CHARGES CONSTATÉES

Avertissement

Sont reportés dans le tableau ci-dessous les coûts directs par action arrêtés en mars 2007 par le département comptable ministériel, en liaison avec le ministère concerné.

Les coûts directs comprennent les charges ayant donné lieu à opérations budgétaires (personnel, fonctionnement, subventions pour charges de service public, transferts aux ménages, entreprises et collectivités), le rattachement de charges à l'exercice et les charges n'ayant donné lieu à aucun décaissement (variations de stocks, dotations aux amortissements, aux dépréciations d'actifs, aux provisions ...).

L'attention est appelée sur le caractère encore lacunaire de ces données. En effet, les immobilisations ne sont pas encore prises en compte dans leur ensemble dans le bilan de l'État. Le périmètre des actifs intégrés est d'ailleurs variable selon les ministères. De même, seuls les stocks significatifs, en termes de volume et d'enjeu, figurent au bilan. Les dotations aux amortissements et les variations de stocks, ainsi que dans une moindre mesure les dotations aux provisions (nettes des reprises), ne sont donc pas exhaustives.

Ces montants sont repris et retraités dans le cadre de l'analyse des coûts des actions (partie dans laquelle est précisé le périmètre de charges couvert).

Numéro et intitulé de l'action		Total
01	Infrastructure statistique	164 717 016
02	Information sur les entreprises et synthèses économiques	71 848 451
03	Information démographique et sociale	57 941 718
04	Formation	19 842 819
05	Soutien	150 823 468
Total		465 173 472

2005 / PRÉSENTATION PAR ACTION ET TITRE DES CRÉDITS CONSOMMÉS

Avertissement

Les données des dépenses exécutées en 2005, limitées aux seuls crédits de paiement sur le périmètre du budget général à l'exclusion des budgets annexes et des comptes spéciaux, sont issues d'une table de correspondance entre la nomenclature d'exécution de la loi de finances pour 2005, établie selon les principes de l'ordonnance du 2 janvier 1959, et de la nomenclature d'exécution de la loi de finances pour 2006, établie selon les principes de la loi organique du 1er août 2001. Des conventions dans la répartition des crédits, établies avec les ministères, ont dû être retenues dans certains cas. Les dépenses de pension, précédemment retracées sur le budget des charges communes, n'ont pas fait l'objet d'une ventilation selon les programmes.

2005 / CRÉDITS DE PAIEMENT

Numéro et intitulé de l'action / sous-action		Titre 2 Dépenses de personnel	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 5 Dépenses d'investissement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Total y.c. FDC et ADP
01	Infrastructure statistique	89 219 085	20 646 887	417 980	20 086 419	130 370 371
02	Information sur les entreprises et synthèses économiques	70 520 400	2 649 270	139 327		73 308 997
03	Information démographique et sociale	71 556 147	6 475 248	174 158		78 205 553
04	Formation	10 527 039	2 723 224		661 639	13 911 902
05	Soutien	58 931 484	20 134 250	139 327	46 916	79 251 977
Totaux		300 754 155	52 628 879	870 792	20 794 974	375 048 800

PRÉSENTATION PAR TITRE ET CATÉGORIE DES CRÉDITS CONSOMMÉS

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Consommées en 2005 (*)	Ouvertes en LFI pour 2006	Consommées en 2006 (*)	Consommés en 2005 (*)	Ouverts en LFI pour 2006	Consommés en 2006 (*)
Titre 2. Dépenses de personnel		382 759 916	366 231 523		382 759 916	366 231 523
Rémunérations d'activité		261 798 954	246 932 179		261 798 954	246 932 179
Cotisations et contributions sociales		117 241 656	115 967 594		117 241 656	115 967 594
Prestations sociales et allocations diverses		3 719 306	3 331 750		3 719 306	3 331 750
Titre 3. Dépenses de fonctionnement		56 493 330	74 089 315		48 693 330	47 387 159
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel		56 493 330	72 845 599		48 693 330	47 387 159
Subventions pour charges de service public			1 243 716			
Titre 5. Dépenses d'investissement		2 888 000	8 784 140		2 500 000	6 609 490
Dépenses pour immobilisations corporelles de l'Etat		2 888 000	4 811 177		2 500 000	4 476 290
Dépenses pour immobilisations incorporelles de l'Etat			3 972 963			2 133 200
Titre 6. Dépenses d'intervention		18 653 727	14 589 965		18 653 727	18 498 396
Transferts aux ménages		624 923	1 056 531		624 923	606 660
Transferts aux entreprises			114 948			
Transferts aux collectivités territoriales		17 933 604	12 710 316		17 933 604	17 120 128
Transferts aux autres collectivités		95 200	708 170		95 200	771 608
Titre 7. Dépenses d'opérations financières			149 932			
Prêts et avances			149 932			
Totaux hors FDC et ADP		460 794 973			452 606 973	
Ouvertures et annulations : titre 2 (*)		-12 222 760			-12 222 760	
Ouvertures et annulations : autres titres (*)		+38 335 213			+26 720 945	
Totaux (*)		486 907 426	463 844 875		467 105 158	438 726 568

(*) y.c. FDC et ADP

FONDS DE CONCOURS ET ATTRIBUTIONS DE PRODUITS

Nature de dépenses	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Ouvertes en 2005	Prévues en LFI pour 2006	Ouvertes en 2006	Ouverts en 2005	Prévus en LFI pour 2006	Ouverts en 2006
Dépenses de personnel		0	0		0	0
Autres natures de dépenses		20 810 000	20 575 437		20 810 000	20 575 437
Totaux		20 810 000	20 575 437		20 810 000	20 575 437

RÉCAPITULATION DES MOUVEMENTS DE CRÉDITS

DÉCRETS DE TRANSFERT

Date de publication au journal officiel	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
23/09/2006	0	0	0	0	0	0	0	659 365
05/12/2006	0	5 549	0	5 549				

DÉCRETS D'AVANCE

Date de publication au journal officiel	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
28/03/2006						123 134		123 134
02/08/2006						354 706		359 295

ARRÊTÉS DE REPORT

Date de publication au journal officiel	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
31/03/2006		1 688 995		1 688 995	0	0	0	0
31/03/2006		8 278 875		8 278 875	0	0	0	0

OUVERTURES PAR VOIE DE FONDS DE CONCOURS ET ATTRIBUTIONS DE PRODUIT

Date de publication au journal officiel	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
18/05/2006	0	126 690	0	126 690				
18/05/2006	0	928	0	928				
18/05/2006	0	26 803	0	26 803				
18/05/2006	0	16 596	0	16 596				
18/05/2006	0	16 369	0	16 369				
18/05/2006	0	10 805	0	10 805				
14/06/2006	0	4 133	0	4 133				
04/07/2006	0	12 644	0	12 644				
05/07/2006	0	57 246	0	57 246				
05/07/2006	0	30 323	0	30 323				
05/07/2006	0	1 671 096	0	1 671 096				
05/07/2006	0	32 443	0	32 443				
06/07/2006	0	16 510	0	16 510				

Date de publication au journal officiel	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
06/07/2006	0	7 457	0	7 457				
06/07/2006	0	202 474	0	202 474				
06/07/2006	0	4 598	0	4 598				
12/07/2006	0	567 062	0	567 062				
23/07/2006	0	24 152	0	24 152				
23/07/2006	0	3 246 928	0	3 246 928				
23/07/2006	0	12 078	0	12 078				
23/07/2006	0	2 203	0	2 203				
25/07/2006	0	55 764	0	55 764				
25/07/2006	0	948 105	0	948 105				
04/08/2006	0	867 752	0	867 752				
04/08/2006	0	4 452	0	4 452				
04/08/2006	0	11 684	0	11 684				
20/08/2006	0	24 734	0	24 734				
20/08/2006	0	1 227	0	1 227				
20/08/2006	0	30 405	0	30 405				
01/09/2006	0	1 574	0	1 574				
01/09/2006	0	1 324	0	1 324				
04/09/2006	0	221	0	221				
03/10/2006	0	19 197	0	19 197				
03/10/2006	0	22 792	0	22 792				
03/10/2006	0	12 241	0	12 241				
03/10/2006	0	1 260 893	0	1 260 893				
03/10/2006	0	40 752	0	40 752				
05/10/2006	0	287 598	0	287 598				
05/10/2006	0	413 714	0	413 714				
05/10/2006	0	1 714 611	0	1 714 611				
05/10/2006	0	1 317	0	1 317				
31/10/2006	0	794 348	0	794 348				
02/11/2006	0	456 960	0	456 960				
02/11/2006	0	5 557	0	5 557				
03/11/2006	0	17 212	0	17 212				
28/11/2006	0	500	0	500				
28/11/2006	0	6 195	0	6 195				
29/11/2006	0	20 547	0	20 547				
30/11/2006	0	1 231 451	0	1 231 451				
02/12/2006	0	4 179	0	4 179				
03/12/2006	0	418 115	0	418 115				
06/12/2006	0	17 979	0	17 979				
03/01/2007	0	1 515 070	0	1 515 070				
03/01/2007	0	826 122	0	826 122				
03/01/2007	0	1 799	0	1 799				
03/01/2007	0	22 337	0	22 337				
04/02/2007	0	49 700	0	49 700				
04/02/2007	0	737 666	0	737 666				
04/02/2007	0	646 814	0	646 814				
04/02/2007	0	34 573	0	34 573				
28/02/2007	0	87 950	0	87 950				
28/02/2007	0	1 833 172	0	1 833 172				
19/04/2007	0	484	0	484				
19/04/2007	0	16 516	0	16 516				
19/04/2007	0	20 296	0	20 296				

LOI DE FINANCES RECTIFICATIVE

Date de publication au journal officiel	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
31/12/2006		8 264 197			12 222 760		12 222 760	2 686 117

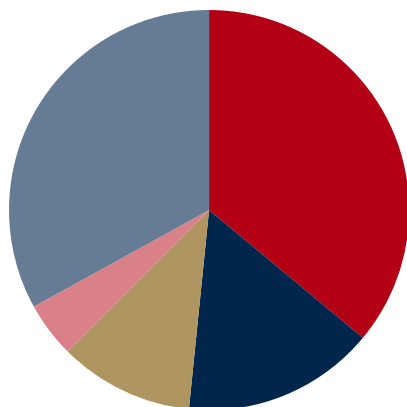
RAPPEL DE LA PRÉSENTATION DU PROGRAMME

PRÉSENTATION PAR ACTION DES CRÉDITS CONSOMMÉS

Numéro et intitulé de l'action		Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
01	Infrastructure statistique	167 828 908	161 802 012
02	Information sur les entreprises et synthèses économiques	71 492 078	70 084 773
03	Information démographique et sociale	50 971 093	50 413 844
04	Formation	20 452 091	19 651 624
05	Soutien	153 100 705	136 774 315
Totaux		463 844 875	438 726 568

Répartition par action des autorisations d'engagement consommées pour 2006

- Action n°01 (36,18%)
- Action n°02 (15,41%)



- Action n°03 (10,99%)
- Action n°04 (4,41%)
- Action n°05 (33,01%)

PRÉSENTATION DU PROGRAMME

Le programme « Statistiques et études économiques » répond à un besoin d'informations fiables, cohérentes, actuelles, bien explicitées (le cas échéant commentées), produites régulièrement et rendues accessibles à tous leurs utilisateurs.

Partenaires et co-financeurs

Les activités statistiques et les études économiques sont financées sur des crédits budgétaires du ministère, ainsi que par des ressources externes. Celles-ci proviennent notamment d'opérations statistiques réalisées dans le cadre de partenariats avec d'autres ministères ou avec des collectivités locales, pour répondre à leurs besoins spécifiques. Par ailleurs, l'activité de service marchand autour du répertoire des entreprises permet la mise à disposition de données publiques améliorées pour répondre à des besoins d'information particuliers.

Modalités de gestion

Les budgets opérationnels de programme (BOP) centraux sont les suivants : INSEE-DG, SESSI et GENES. S'y ajoute un BOP destiné à abonder les BOP des directions régionales de l'INSEE pour les opérations spécifiques. Celles-ci peuvent être non finançables en début d'année en l'absence des ressources issues des fonds de concours ou non certaines lors de la préparation des budgets régionaux.

Le programme comprend également 24 BOP déconcentrés, correspondant aux directions régionales de l'INSEE, associés chacun à une UO unique comprenant, le cas échéant, les centres nationaux informatiques, le centre national de gestion des publications et le Centre de formation INSEE de Libourne (CEFIL).

Éléments caractéristiques des activités et des moyens mobilisés

Le programme aboutit à de nombreux services rendus, depuis la tenue de répertoires pour les entreprises et les personnes physiques, le recensement de la population, l'établissement de données de cadrage nécessaires à l'analyse de la situation macroéconomique française, jusqu'aux données socio-économiques fines permettant de nourrir les discussions et décisions des acteurs du débat public local.

Plus généralement, il s'agit de recueillir sous diverses formes, de traiter et de présenter les informations de cadrage nécessaires à l'élaboration ou la mise en œuvre de grandes politiques économiques et sociales. La production de données et d'indices structurels et conjoncturels sectoriels répond à de nombreux besoins, notamment socioprofessionnels.

Ce programme est composé de cinq actions.

L'action Infrastructure statistique regroupe les activités à caractère régalién ou normatif : comptabilité nationale et indice des prix à la consommation, registres des personnes physiques et des entreprises (SIRENE), fichier électoral, recensement annuel de population, action internationale, mise à disposition de l'information auprès de tous les publics.

L'action Information sur les entreprises et synthèses économiques comprend les statistiques structurelles et conjoncturelles des entreprises, l'observation et le diagnostic sur l'industrie française, les études et synthèses économiques nationales et locales, souvent en partenariat.

L'action Information démographique et sociale comprend les informations de cadrage nécessaires à l'élaboration ou à la mise en œuvre de grandes politiques sociales nationales et locales, souvent en partenariat.

L'action Formation regroupe les écoles supérieures de statisticiens-économistes.

Enfin, l'action Soutien regroupe les fonctions de direction, de gestion des moyens, de communication et de formation continue lorsqu'elles bénéficient indistinctement à l'ensemble des actions.

Acteurs et pilotage

Ce programme regroupe l'Institut national de la statistique et des études économiques (INSEE) et le Service des études et des statistiques industrielles (SESSI).

Le pilotage du programme est assuré par le Directeur Général de l'INSEE ; le chef du SESSI est associé aux décisions de gestion qui le concernent au sein du programme.

Les opérations de recensement de la population nécessitent le déploiement pendant la phase de collecte d'un grand nombre d'agents recenseurs. Ceux-ci sont recrutés localement par les collectivités territoriales qui reçoivent une dotation de recensement (17,9 M€).

Des subventions sont par ailleurs versées à quelques organismes statistiques au titre de l'action internationale et de la recherche.

RÉCAPITULATION DES ACTIONS

- ACTION n° 01 : Infrastructure statistique
- ACTION n° 02 : Information sur les entreprises et synthèses économiques
- ACTION n° 03 : Information démographique et sociale
- ACTION n° 04 : Formation
- ACTION n° 05 : Soutien

OBJECTIFS ET INDICATEURS DE PERFORMANCE

OBJECTIF n° 1 : Respecter les engagements européens en termes de délais de publication des résultats macroéconomiques de la France et des indices sectoriels sur l'économie française (du point de vue de l'utilisateur)

INDICATEUR 1.1 : Signe de l'écart entre les délais de fourniture des résultats macroéconomiques et ceux prévus par les engagements européens, en termes de délai de publication.

Unité	2004 Réalisation	2005 Réalisation	2006 Prévision PAP 2006	2006 Prévision PAP 2007	2006 Réalisation	2008 Cible PAP 2006
signe	> 0	> 0	≥ 0	≥ 0	> 0	+

Commentaires techniques :

Un écart est positif si l'envoi est réalisé en avance sur la date exigée ou le jour même.

INDICATEUR 1.2 : Ecart (retards cumulés en jours) entre les délais de fourniture des résultats sectoriels et ceux prévus dans les engagements européens de la France

	Unité	2004 Réalisation	2005 Réalisation	2006 Prévision PAP 2006	2006 Prévision PAP 2007	2006 Réalisation	2008 Cible PAP 2006
Indice de la production industrielle	Jours	2	2	0		0	0
Indice des commandes reçues dans l'industrie	Jours	0	1	0		0	0
Indice de chiffre d'affaires dans l'industrie	Jours	3	0	0		2	0
Indice de chiffre d'affaires dans le commerce de détail	Jours	10	0	0		2	0
Indice de chiffre d'affaires dans le commerce de gros et les services	Jours	0	0	0	12*	0	0
Indices des prix à la production dans l'industrie	Jours	0	0	0		0	0

*Prise en compte en 2006, d'une modification du délai de diffusion dans le Règlement européen (EC) n° 1165/98 du 19 mai 1998.

Commentaires techniques :

La présentation de cet indicateur est simplifiée à partir du PLF 2007 où seule la somme des résultats par année est retenue.

ANALYSE DES RÉSULTATS

Les engagements pris pour la réalisation de cet objectif ont pu être tenus pour les deux indicateurs. Chacun des envois à Eurostat des résultats des comptes nationaux trimestriels a été réalisé à la date exigée par les engagements européens : « Estimation précoce », « Premiers résultats » et « Résultats détaillés ». En réalisation, le nombre moyen de jours d'écart est de zéro en 2003, de un jour en 2004, quatre jours en 2005 et 5 jours en 2006.

Concernant les indices économiques conjoncturels, les données à transmettre à la demande d'Eurostat ont été enrichies en 2006 avec les indices de prix d'achat à l'importation et les indices de commandes en provenance de la zone euro et du reste du monde. De plus, depuis août 2006, la France n'a plus le bénéfice d'une dérogation lui

permettant de transmettre à 3 mois les indices de chiffre d'affaires dans le commerce de gros et les services aux entreprises, et doit s'aligner sur un délai de 2 mois.

Compte tenu de ces exigences accrues, la prévision pour l'année 2006, qui avait été fixée à 0 jour dans le PAP 2006 a été révisée à 12 jours dans le PAP 2007, et constituait déjà un objectif de progrès. Au final, le retard cumulé est de 4 jours en 2006, enregistré lors des transmissions des valeurs du mois d'août pour 2 indices de chiffre d'affaires : industrie d'une part, commerce de détail et service aux particuliers d'autre part, avec un délai de 2 jours pour chaque indice.

La cible 2008, initialement fixée à 0 jour dans le PAP 2006 est portée à 10 jours dans le PAP 2007.

OBJECTIF n° 2 : Améliorer, d'ici 2008, la précision des estimations de population par commune (du point de vue du citoyen)

INDICATEUR 2.1 : Pourcentage cumulé de communes ayant bénéficié depuis 2004 d'une estimation de population de qualité suffisante pour permettre sa publication.

Unité	2004 Réalisation	2005 Réalisation	2006 Prévision PAP 2006	2006 Prévision PAP 2007	2006 Réalisation	2008 Cible PAP 2006
%	20	40	60	60	60	100

Commentaires techniques :

De 2004 à 2007 l'enquête exhaustive conduite par rotation sur 20% des communes de moins de 10 000 habitants permet de publier l'estimation de population recensée de ces communes. A ce stade de la mise en œuvre du nouveau recensement, il ne s'agit pas de la population légale. A partir de 2008, la population légale de toutes les communes devra être publiée chaque année. L'indicateur intègrera donc les communes de plus de 10 000 habitants pour lesquelles le calcul de la population se fonde sur le cumul de plusieurs années de collecte (cinq au maximum).

ANALYSE DES RÉSULTATS

La collecte du recensement s'est bien déroulée sur l'ensemble des communes et les grandes étapes du recensement étaient terminées dans les délais attendus. Toutes les communes de moins de 10 000 habitants enquêtées en 2006 ont vu leur estimation de population restituée aux maires, comme les années précédentes. Toutes les données figurent depuis le 16 janvier 2007 sur le site www.insee.fr.

OBJECTIF n° 3 : Améliorer la rapidité d'immatriculation des entreprises au répertoire SIRENE (du point de vue de l'utilisateur)

INDICATEUR 3.1 : Taux de rotation des stocks de création d'entreprises.

Unité	2004 Réalisation	2005 Réalisation	2006 Prévision PAP 2006	2006 Prévision PAP 2007	2006 Réalisation	2008 Cible PAP 2006
jours	0,38	0,16	0,15	0,18	0,11	0,10

Commentaires techniques :

L'indicateur recouvre le seul délai de traitement imputable à l'INSEE. Il indique, en nombre de jours, le temps moyen qui serait nécessaire à l'Insee pour traiter le stock de dossiers de créations restant en fin de journée. Une réduction de ce taux traduit l'effort fait pour traiter les dossiers dans la journée de leur réception. Le libellé de l'indicateur est modifié à partir du PLF 2008 (Taux moyen de créations d'entreprises effectuées après le jour de réception).

ANALYSE DES RÉSULTATS

Dans le PAP 2006, la prévision 2006 avait été estimée à 0,15 puis revue à la hausse dans le PAP 2007 pour une valeur de 0,18. Le résultat définitif de l'année 2006 est 0,11. La progression des transferts dématérialisés et l'effort particulier porté cette année sur cet objectif, expliquent ce résultat très favorable.

En 2007 et 2008, les travaux de préparation au changement de nomenclature d'activité économique française (NAF Rév. 2) début janvier 2008 et les enquêtes administratives prévues pour cette opération supplémentaire, mobiliseront les mêmes équipes gestionnaires du répertoire. La cible 2008 initialement fixée à 0,10 dans le PAP 2006 est relevée à 0,15 dans le PAP 2007 pour prendre en compte la nouvelle charge induite.

OBJECTIF n° 4 : Améliorer la pertinence des études sectorielles sur l'industrie française (du point de vue du contribuable)

INDICATEUR 4.1 : Part des études économiques sur l'industrie française consacrées à des problématiques prioritaires

Unité	2004 Réalisation	2005 Réalisation	2006 Prévision PAP 2006	2006 Prévision PAP 2007	2006 Réalisation	2008 Cible PAP 2006
%	ND	95	95	///	95,8	97

ANALYSE DES RÉSULTATS

Le résultat indique dans quelle mesure est atteint l'objectif de réaliser des études dans quatre domaines : « économie générale » ; « recherche et développement, innovation, TIC » ; « mondialisation et structures industrielles » ; « études sectorielles ». En 2006, le SESSI parvient à atteindre la cible fixée, malgré un léger retard sur quelques études sectorielles qui conduira à ne les faire paraître qu'en début 2007. Un suivi mensuel a été mis en place, avec des cibles intermédiaires, de façon à pouvoir prendre les mesures correctives en cours d'année. Cet indicateur n'est plus retenu à partir du PAP 2007.

OBJECTIF n° 5 : Alléger la charge de réponse des entreprises aux enquêtes statistiques (du point de vue de l'utilisateur)

INDICATEUR 5.1 : Pourcentage de variables-entreprises transmises par les entreprises via Internet dans le cadre du suivi mensuel et annuel de la production et des entrées de commandes

Unité	2004 Réalisation	2005 Réalisation	2006 Prévision PAP 2006	2006 Prévision PAP 2007	2006 Réalisation	2008 Cible PAP 2006
%	35	41	45	45	47,4	45

ANALYSE DES RÉSULTATS

Le résultat reflète l'utilisation croissante, par les entreprises, de la réponse par Internet aux enquêtes de branche. Le taux d'utilisation de ce média a largement dépassé l'objectif 2006 (45 %), pour se situer à 47,4 % en moyenne annuelle, après 35,2 % en 2004 et 40,7 % en 2005.

Le Sessi a généralisé les possibilités de répondre par Internet à ses enquêtes et a conduit des actions de communication auprès des entreprises pour les faire connaître.

Par ailleurs, les restitutions ciblées d'information ont été développées, ce qui permet aux entreprises qui répondent par Internet, d'accéder plus rapidement aux résultats qui les intéressent (possibilité offerte également aux entreprises fréquentant le site Internet de collecte des réponses aux questionnaires d'enquête).

La cible 2008, fixée à 45 % dans le PAP 2006, est portée à 50 % dans le PAP 2007, avec une cible intermédiaire à 48 % pour l'année 2007.

OBJECTIF n° 6 : Maintenir le niveau de qualité des enquêtes auprès des ménages pour un coût maîtrisé (du point de vue du contribuable)

INDICATEUR 6.1 : Variation du ratio : volume de l'information collectée / coût direct global des enquêtes auprès des ménages.

Unité	2004 Réalisation	2005 Réalisation	2006 Prévision PAP 2006	2006 Prévision PAP 2007	2006 Réalisation	2008 Cible PAP 2006
	sans objet	Année de référence Valeur du ratio = 0,52	Stabilité	Stabilité	valeur du ratio = 0,47	Stabilité

Commentaires techniques :

En l'absence d'expérience sur le comportement de cet indicateur, il est raisonnable d'envisager un intervalle de confiance de +/- 10 % autour d'une valeur de référence fixée à 0,50 pour définir la stabilité. L'évaluation de la valeur plancher au-dessous de laquelle, suivant cette règle, on observe une dégradation du ratio est fixée à 0,45.

ANALYSE DES RÉSULTATS

L'indicateur est calculé sur l'Enquête Emploi en continu et sa Complémentaire. L'indicateur a baissé de 8,8% entre 2005 et 2006. Cette variation est engendrée par une baisse du nombre des enquêtes réussies de l'ordre de 5% (numérateur) et une hausse des dépenses liées à l'amont et à la collecte de l'enquête (dénominateur). Cette baisse respecte néanmoins l'objectif de stabilité défini par une variation inférieure ou égale à 10%.

La diminution du nombre d'enquêtes réussies est due à la réduction de champ de l'enquête (numérateur) qui n'induit pas de réduction de la charge de conception (dénominateur).

Le poste « rémunération des enquêteurs » est stable par rapport à l'année précédente. Les frais de collecte (hors rémunération des enquêteurs) sont en baisse de 5%. Le poste « rémunération-hors rémunération des enquêteurs » est en hausse. Cette dernière variation est principalement liée à une augmentation des personnels affectés à l'enquête correspondant à la résorption d'un sous-effectif constaté en 2005 et un investissement plus important qu'en 2005 réalisé sur la formation des agents et des enquêteurs.

Statistiques et études économiques

Programme n° 220 | OBJECTIFS ET INDICATEURS DE PERFORMANCE

OBJECTIF n° 7 : Maintenir l'attractivité de la formation dispensée par le Groupe des écoles nationales d'économie et statistique (GENES) (du point de vue du citoyen)

INDICATEUR 7.1 : Indice du salaire moyen des jeunes diplômés (employés hors administration) ramené à celui des diplômés des autres grandes écoles comparables

	Unité	2004 Réalisation	2005 Réalisation	2006 Prévision PAP 2006	2006 Prévision PAP 2007	2006 Réalisation	2008 Cible PAP 2006
ENSAE	Indice	1,24	///	1,25	///	///	1,25
ENSAI	Indice	1,03	///	1,03	///	///	1,03

Commentaires techniques :

Les résultats 2005 et 2006 ne sont pas disponibles. L'indicateur n'a pas été retenu dans le PAP 2007.

JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

ÉLÉMENTS TRANSVERSAUX AU PROGRAMME

LOI DE FINANCES INITIALE

Numéro et intitulé de l'action / sous-action	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2 Dépenses de personnel (*)	Autres titres (*)	Total y.c. FDC et ADP prévus	Titre 2 Dépenses de personnel (*)	Autres titres (*)	Total y.c. FDC et ADP prévus
01 Infrastructure statistique	113 930 254	39 408 424	163 138 678	113 930 254	37 247 424	160 977 678
02 Information sur les entreprises et synthèses économiques	77 049 616	4 031 190	86 070 806	77 049 616	2 643 190	84 682 806
03 Information démographique et sociale	91 823 922	6 468 095	103 392 017	91 823 922	6 019 095	102 943 017
04 Formation	13 498 571	3 425 771	17 844 342	13 498 571	2 932 771	17 351 342
05 Soutien	86 457 553	24 701 577	111 159 130	86 457 553	21 004 577	107 462 130
Totaux	382 759 916	78 035 057	481 604 973	382 759 916	69 847 057	473 416 973

(*) hors FDC et ADP

CRÉDITS OUVERTS

	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2 Dépenses de personnel	Autres titres	Total	Titre 2 Dépenses de personnel	Autres titres	Total
Totaux LFI hors FDC et ADP	382 759 916	78 035 057	460 794 973	382 759 916	69 847 057	452 606 973
Ouvertures et annulations y.c. FDC et ADP	-12 222 760	+38 335 213	+26 112 453	-12 222 760	+26 720 945	+14 498 185
Totaux	370 537 156	116 370 270	486 907 426	370 537 156	96 568 002	467 105 158

CONSOMMATION

Numéro et intitulé de l'action / sous-action	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2 Dépenses de personnel	Autres titres	Total y.c. FDC et ADP	Titre 2 Dépenses de personnel	Autres titres	Total y.c. FDC et ADP
01 Infrastructure statistique	127 244 662	40 584 246	167 828 908	127 244 662	34 557 350	161 802 012
02 Information sur les entreprises et synthèses économiques	65 991 135	5 500 943	71 492 078	65 991 135	4 093 638	70 084 773
03 Information démographique et sociale	51 068 870	-97 777	50 971 093	51 068 870	-655 026	50 413 844
04 Formation	16 154 134	4 297 957	20 452 091	16 154 134	3 497 490	19 651 624
05 Soutien	105 772 722	47 327 983	153 100 705	105 772 722	31 001 593	136 774 315
Totaux	366 231 523	97 613 352	463 844 875	366 231 523	72 495 045	438 726 568
Crédits consommés - crédits ouverts	-4 305 633	-18 756 918	-23 062 551	-4 305 633	-24 072 957	-28 378 590

DÉPENSES DE PERSONNEL

Catégorie d'emplois	Emplois exprimés en ETPT				Ecart à la LFI 2006 (après transferts)	Dépenses 2006
	Réalisation 2005	LFI 2006	Transferts de gestion	Réalisation 2006		
Catégorie A+		610		512		53 944 708
Catégorie A		1 233		1 337		90 833 667
Catégorie B		2 104		2 116		103 938 740
Catégorie C		2 536		2 378		98 520 516
Totaux		6 483		6 343	-140	347 237 631

Catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI	Consommation	Prévision LFI	Consommation
Rémunérations d'activité	261 798 954	246 932 179	261 798 954	246 932 179
Cotisations et contributions sociales	117 241 656	115 967 594	117 241 656	115 967 594
Prestations sociales et allocations diverses	3 719 306	3 331 750	3 719 306	3 331 750
<i>FDC et ADP prévus</i>				

ÉVOLUTION DES EMPLOIS

La prévision de consommation d'emplois du programme s'élevait en 2006 à 6 483 équivalents temps plein travaillé. Au terme de la gestion, la consommation moyenne s'établit à 6 343 ETPT (Source : restitution tirée de l'outil de décompte des emplois ajustée des correctifs techniques).

Le taux de consommation du PEA se situe donc à 97,84 % ; l'écart en emplois entre la réalisation et LFI 2006 (après transferts), soit 140 ETPT s'explique notamment par l'anticipation de la baisse de plafond d'emploi pour l'année 2007. L'écart sur les catégories A et A+ résulte de classements divergents pour certaines catégories de chargés de mission entre le classement retenu au sein du programme et celui de l'outil de décompte des emplois.

Par ailleurs, l'existence des services de statistiques ministériels (SSM), dont les emplois ont été transférés sur les différents programmes des ministères concernés, nécessite le maintien d'un volant d'ETPT au niveau du programme Statistiques et études économiques. Ce volant permet à l'Insee de pourvoir au retour inopiné de ces personnels, dont la gestion continue de relever de l'Insee, en cas par exemple de fermeture d'un SSM.

EFFECTIFS ET ACTIVITÉS DES SERVICES

Numéro et intitulé de l'action / sous-action		Prévision en ETPT	Transfert de gestion en ETPT	Réalisation en ETPT
01	Infrastructure statistique	1 926		2 269
02	Information sur les entreprises et synthèses économiques	1 302		1 141
03	Information démographique et sociale	1 553		687
04	Formation	228		274
05	Soutien	1 474		1 972
Totaux		6 483		6 343

Les écarts entre la prévision et la réalisation de la consommation du PEA par action s'expliquent d'une part par le taux de consommation du PEA au niveau du programme (comme précisé ci-dessus) et d'autre part par un affinement de la connaissance de la ventilation des emplois, notamment dans la contribution apportée aux actions *Infrastructure statistique* et *Information démographique et sociale*.

Pour l'année 2006, les flux d'effectifs sont retracés dans les tableaux ci-après. Dans le PAP 2006, ces variations étaient renseignées en ETPT. Elles sont désormais renseignées en ETP dans le PAP 2007. Dans cette optique, cette même unité est retenue *a posteriori* pour la présentation des RAP 2006.

LES SORTIES REALISEES EN 2006

Le PAP 2006 prévoyait 855 sorties (y compris emplois transférés). In fine, les mouvements réellement intervenus sont récapitulés ci-dessous.

ETP	Catégorie A +		Catégorie A		Catégorie B		Catégorie C	
	Prévision	Réalisation	Prévision	Réalisation	Prévision	Réalisation	Prévision	Réalisation
Départs définitifs	13	32	41	35	39	39	114	69
Autres départs	8	3	15	20	25	41	85	87
Transferts	26	26	447	447	40	40	2	2

Toutes catégories confondues, 841 sorties (y compris emplois transférés) sont intervenues en 2006, dont 175 au titre des départs définitifs.

Le nombre de départs constatés en 2006 diffère des prévisions de départ indiquées dans le PAP 2006 pour des raisons différentes selon les catégories d'emplois. Ainsi, les départs en retraite prévus sur 2006 ont pu être retardés du fait de l'attente par les agents, en particulier pour les catégories A et C, des mesures catégorielles (protocole Jacob notamment) qui devaient être mises en œuvre dans le courant de la gestion. Cela explique le retard des départs définitifs pour ces deux catégories entre le prévu et le réalisé.

Les « autres sorties » correspondent essentiellement aux promotions au choix ainsi qu'aux détachements pour ce qui concerne les agents de catégorie A+ et A.

En outre, conformément aux dispositions de la loi de finances initiale pour 2006, 515 ETPT ont été transférés vers d'autres programmes de 13 ministères différents. Ces transferts avaient pour but de ventiler les services de statistiques ministériels, jusqu'ici budgétairement rattachés à l'INSEE, sur les programmes de politique auxquels ils contribuent par leur action.

LES ENTREES REALISEES EN 2006

Le PAP 2006 prévoyait 216 entrées. In fine, les mouvements réellement intervenus sont récapitulés ci-dessous.

ETP	Catégorie A +		Catégorie A		Catégorie B		Catégorie C	
	Prévision	Réalisation	Prévision	Réalisation	Prévision	Réalisation	Prévision	Réalisation
Recrutements	15	15	45	48	48	45	0	0
Autres entrées	12	12	31	41	65	87	0	4

Toutes catégories confondues, 252 entrées sont intervenues en 2006, dont 108 au titre des recrutements de titulaires ou de non titulaires. Les « autres entrées » correspondent aux promotions au choix.

Le solde entrées/sorties s'établit donc à -589 ETP en 2006, soit -74 ETP hors transferts d'emplois.

ÉLÉMENTS SALARIAUX

Ainsi que l'autorise la loi organique portant loi de finances, des mouvements de fongibilité asymétrique ont été mis en œuvre.

Ces mouvements de fongibilité asymétrique ont été réalisés au niveau local dans le cadre du dialogue de gestion. En effet, certaines directions régionales ont pu bénéficier de crédits de fonctionnement supplémentaires afin de tenir compte des efforts de gestion et des économies ainsi réalisées en 2006.

La fongibilité asymétrique effectivement mise en œuvre en 2006 a représenté au total un montant de 0,936 M€ sur le programme Statistiques et études économiques.

COUTS MOYENS PAR CATEGORIE D'EMPLOIS

Hors contribution employeur au compte d'affectation spécial « pensions » et hors prestations sociales, les coûts moyens indiciaires et indemnitaires par catégorie d'emplois en 2006 étaient les suivants :

	Coût moyen d'entrée		Coût moyen de sortie	
	Prévision	Réalisation	Prévision	Réalisation
A+	54 736	49 240	72 701	92 024
A	37 200	31 771	56 334	57 019
B	27 787	25 868	32 613	39 245
C	22 704	25 357	27 362	31 324

Les évaluations des coûts moyens d'entrée et de sortie sont désormais plus précises. Par ailleurs les coûts de sortie intègrent l'impact de revalorisations intervenues en cours d'année, qui n'avaient pu être anticipées lors de l'établissement du projet de performances.

MESURES GENERALES

Le projet annuel de performances 2006 a été construit avec l'hypothèse d'une valeur de point fonction publique de 53,7110€, il n'intégrait pas la revalorisation de 0,5 % intervenue au 1^{er} juillet 2006.

En gestion 2006, l'accroissement de la masse salariale dû aux revalorisations du point fonction publique s'est élevé à 2,83 M€ hors CAS Pensions dont :

- 2,31 M€ au titre de l'extension en année pleine des revalorisations du point intervenues en 2005 ;
- 0,52 M€ au titre de la revalorisation intervenue au 1^{er} juillet 2006.

En outre, l'attribution d'un point uniforme au 1^{er} novembre 2006 prévue par les accords du 25 janvier 2006 relatifs à la promotion professionnelle et à l'amélioration des carrières, a induit une dépense de 0,08 M€, hors CAS Pensions.

MESURES CATEGORIELLES

Une enveloppe de 2,176 M€ avait été allouée au titre des mesures catégorielles; elle a permis de financer les mesures suivantes :

- la mise en œuvre d'un plan de requalification des emplois destiné à adapter la structure des emplois aux besoins du programme, valorisé à 0,37 M€ hors CAS Pensions,
- le financement en année pleine de l'allocation complémentaire de fonction et de l'indemnité mensuelle de technicité décidé au titre de 2005, représentant 0,55 M€,
- la prise en considération de la performance par un intéressement lié aux résultats (versement d'une prime de 120 € par agent, représentant 0,55 M€).

En outre, l'application dès novembre 2006 des accords du 25 janvier 2006 relatifs à la promotion professionnelle et à l'amélioration des carrières dans la fonction publique (restructuration de la catégorie C, revalorisation du 1^{er} grade de la catégorie B et primes de sommet de grade pour les catégories A et B) a représenté une dépense de 0,18 M€ hors CAS Pensions.

Le montant total des dépenses au titre des mesures catégorielles s'élève à 1,65 M€.

GLISSEMENT – VIEILLESSE – TECHNICITE

Les personnels du programme ont connu une évolution de leur rémunération liée au GVT positif de 1,71 %, au lieu des 1,20 % prévus dans le PAP 2006. Cet écart s'explique par l'affinement des méthodes de calcul, qui avaient conduit à sous-estimer l'évolution du GVT positif dans la construction de la LFI 2006.

■ CONTRIBUTIONS EMPLOYEURS POUR LES PENSIONS ET PRESTATIONS SOCIALES

Les dépenses liées aux nouvelles cotisations se sont élevées pour le programme à 88,13 M€.

Elles se décomposent de la manière suivante :

- 8,71 M€ au titre de la cotisation employeur à la Caisse nationale d'allocations familiales ;
- 0,15 M€ au titre de la cotisation employeur au Fonds national d'aide au logement (FNAL) ;
- 79,27 M€ au titre de la contribution employeur au compte d'affectation spéciale « pensions » et de l'allocation temporaire d'invalidité.

PRESTATIONS SOCIALES RELEVANT DU TITRE 2

Les prestations sociales et allocations diverses distribuées aux agents ont représenté 2,57 M€ en 2006. Elles ont notamment concerné :

- les congés de longue durée (revenu de substitution des agents en position de CLD), pour un montant de 1,12 M€ ;
- les revenus de remplacement du congé de fin d'activité, pour un montant de 0,38 M€ ;
- le capital décès, pour un montant de 0,22 M€ ;
- les accidents de service, les accidents du travail et maladies professionnelles, pour un montant de 0,14 M€ ;
- les allocations pour perte d'emplois et les allocations d'invalidité temporaire pour un montant de 0,71 M€.

SUIVI DES CRÉDITS DE PAIEMENT ASSOCIÉS À LA CONSOMMATION DES AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT

<table border="1"> <tr><td>AE ouvertes en 2006 (**)</td></tr> <tr><td>486 907 426</td></tr> </table>		AE ouvertes en 2006 (**)	486 907 426								
AE ouvertes en 2006 (**)											
486 907 426											
<table border="1"> <tr><td>AE non affectées au 31/12/2006</td></tr> <tr><td>9 245 426</td></tr> </table>		AE non affectées au 31/12/2006	9 245 426								
AE non affectées au 31/12/2006											
9 245 426											
<table border="1"> <tr><td>AE affectées non engagées au 31/12/2006 (*)</td></tr> <tr><td>13 817 125</td></tr> </table>		AE affectées non engagées au 31/12/2006 (*)	13 817 125			<table border="1"> <tr><td>CP ouverts en 2006 (**)</td></tr> <tr><td>467 105 158</td></tr> </table>		CP ouverts en 2006 (**)	467 105 158		
AE affectées non engagées au 31/12/2006 (*)											
13 817 125											
CP ouverts en 2006 (**)											
467 105 158											
Engagements sur années antérieures non couverts par des paiements au 31/12/2005	AE engagées en 2006	Total des engagements réalisés au 31/12/2006	CP consommés en 2006 sur engagements antérieurs à 2006	CP consommés en 2006 sur engagements 2006	Total des CP consommés en 2006	Solde des engagements non couverts par des paiements au 31/12/2006					
(1)	(2)	(3) = (1) + (2)	(4)	(5)	(6) = (4) + (5)	(7) = (3) - (6)					
8 188 405	463 844 875	472 033 280	854 978	437 871 590	438 726 568	33 306 712					
<table border="1"> <tr><td>AE reportées sur 2007</td></tr> <tr><td>19 700 475</td></tr> </table>		AE reportées sur 2007	19 700 475			<table border="1"> <tr><td>CP reportés sur 2007</td></tr> <tr><td>21 110 227</td></tr> </table>		CP reportés sur 2007	21 110 227		
AE reportées sur 2007											
19 700 475											
CP reportés sur 2007											
21 110 227											

(*) il s'agit d'AE du titre 5, sauf cas particuliers.

(**) LFI + reports + LFR + mouvements réglementaires.

ANALYSE DES RÉSULTATS

Consommation de crédits de paiement (CP) sur autorisations d'engagement (AE) obtenues au titre des exercices antérieurs

Les opérations engagées avant le 1^{er} janvier 2006 ont fait l'objet d'une bascule d'AE sur la gestion 2006 pour un montant de 11,36 M€ et concernent des crédits d'investissement.

La consommation de CP sur ces AE s'élève en 2006 à 0,854 M€.

Consommation de crédits de paiement (CP) sur autorisations d'engagement obtenues au titre du LFI 2006

Les dépenses de personnel (titre 2) ont été consommées en AE = CP pour 366,23 M€.

La consommation de crédits de paiement sur des dépenses de fonctionnement et d'investissement (titre 3, 5, et 6) au titre des engagements réalisés sur la gestion 2006 se sont élevées à 71,64 M€ en CP.

JUSTIFICATION PAR ACTION

ACTION n° 01 : Infrastructure statistique

(y.c. FDC et ADP)	Prévision		Réalisation		Total
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	
Autorisations d'engagement	113 930 254	49 208 424	127 244 662	40 584 246	167 828 908
Crédits de paiement	113 930 254	47 047 424	127 244 662	34 557 350	161 802 012

JUSTIFICATION DES ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

Catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI	Consommation	Prévision LFI	Consommation
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	21 474 820	24 977 027	19 313 820	16 661 621
Subventions pour charges de service public		1 127 016		
<i>FDC et ADP prévus</i>	<i>9 800 000</i>		<i>9 800 000</i>	

Les données figurant dans les présents tableaux ne reflètent pas fidèlement la situation budgétaire attendue du programme 220 « Statistiques et études économiques », aussi bien en autorisations d'engagement qu'en crédits de paiement.

En effet, l'apprentissage de la première gestion en mode LOLF a pu conduire à des erreurs d'imputation à différents niveaux de la chaîne d'ordonnancement et de dépense. Ainsi, l'exécution 2006 telle qu'elle découle des restitutions qui ont permis de renseigner les tableaux du rapport annuel de performance fait apparaître des anomalies qu'il convient de signaler : ainsi le programme « Statistiques et études économiques » n'aurait pas du supporter de dépenses au titre de subventions de charges de service public (aucun opérateur n'est en effet rattaché au programme). Il en est de même pour d'éventuels transferts aux entreprises, ou des prêts et avances.

Par ailleurs, à l'occasion du projet annuel de performance, il n'avait pas été fait de distinction entre les dépenses pour immobilisations corporelles et incorporelles.

L'aspect essentiel de l'action *Infrastructure statistique* concerne les recensements de population réalisés par l'INSEE.

En 2006, l'INSEE a réalisé le recensement annuel de population auprès de 8 103 communes, soit une commune de moins de 10 000 habitants sur cinq, et toutes les communes de 10 000 habitants et plus. La population visée a été de l'ordre de 8 420 000 personnes, correspondant à 4 117 000 logements. Parallèlement, 6 800 communautés ont été recensées.

544 superviseurs, agents de l'INSEE principalement, ont été mobilisés au moins deux mois au premier trimestre 2006 et ont accompagné les enquêtes de recensement réalisées sous la responsabilité des communes concernées.

En 2006, le recensement de Saint-Pierre et Miquelon et celui des marinières ont en outre été réalisés.

Les coûts de fonctionnement de cette opération sont constitués essentiellement des dépenses liées à la saisie optique des bulletins de recensement, au contrôle de la qualité de l'information recueillie ainsi qu'à la communication externe essentiellement. Les crédits employés en 2006 à ce titre se sont élevés à 5.964.948 € en AE et 6.183.734 € en CP.

L'action *Infrastructure statistique* regroupe, en outre, les activités à caractère régalién ou normatif : comptabilité nationale et indice des prix à la consommation, registres des personnes physiques et des entreprises (SIRENE), fichier électoral, action internationale, mise à disposition de l'information auprès de tous les publics.

■ DÉPENSES D'INVESTISSEMENT

Catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI	Consommation	Prévision LFI	Consommation
Dépenses pour immobilisations corporelles de l'Etat		378 303		94 952

Comme souligné en chapeau introductif, la consommation de cette nature résulte d'une erreur d'imputation, qui ne correspond pas à la réalité de l'exécution des crédits du programme. Celle-ci ne peut donner lieu en l'espèce à une justification.

■ DÉPENSES D'INTERVENTION

Catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI	Consommation	Prévision LFI	Consommation
Transferts aux ménages		448 534		
Transferts aux entreprises		114 948		
Transferts aux collectivités territoriales	17 933 604	12 710 316	17 933 604	17 120 128
Transferts aux autres collectivités		678 170		680 649

En vue de la réalisation du recensement, une dotation forfaitaire de recensement est versée chaque année aux communes concernées.

Elle dépend du nombre d'habitants et de logements à recenser par commune. Pour 2006, le montant de la dotation est de 1,66 € par habitant de métropole (1,99 € dans les DOM) et de 1 € par logement en métropole (1,20 € dans les DOM) avec un minimum de 123 € par commune.

La dotation globale versée aux communes au titre du recensement annuel s'est élevée à 17.933.604 € en AE = CP.

L'ensemble de la dotation relevait de la catégorie « transferts aux collectivités territoriales » ; les montants figurant dans les autres catégories de transferts (ménages, entreprises et aux autres collectivités) dans le tableau ci-dessus résultent d'erreurs d'imputation en gestion. De même, une partie des CP consommés à ce titre ont été imputés à tort sur les titres de dépenses d'investissement et de fonctionnement.

■ DÉPENSES D'OPÉRATIONS FINANCIÈRES

Catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI	Consommation	Prévision LFI	Consommation
Prêts et avances		149 932		

Comme souligné en introduction, la consommation de cette nature résulte d'une erreur d'imputation, qui ne correspond pas à la réalité de l'exécution des crédits du programme. Celle-ci ne peut donner lieu en l'espèce à une justification.

ACTION n° 02 : Information sur les entreprises et synthèses économiques

(y.c. FDC et ADP)	Prévision		Réalisation		
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Total
Autorisations d'engagement	77 049 616	9 021 190	65 991 135	5 500 943	71 492 078
Crédits de paiement	77 049 616	7 633 190	65 991 135	4 093 638	70 084 773

JUSTIFICATION DES ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

Catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI	Consommation	Prévision LFI	Consommation
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	4 031 190	5 463 536	2 643 190	4 014 844
<i>FDC et ADP prévus</i>	<i>4 990 000</i>		<i>4 990 000</i>	

L'action *Information sur les entreprises et synthèses économiques* comprend les statistiques structurelles et conjoncturelles des entreprises, l'observation et le diagnostic concernant l'industrie française, les études et synthèses économiques nationales et locales, souvent en partenariat.

L'essentiel des dépenses de cette action sont celles relatives aux enquêtes auprès des entreprises pour lesquelles, le nombre des questionnaires adressés aux entreprises est resté stable entre 2005 et 2006 (environ 500.000).

DÉPENSES D'INVESTISSEMENT

Catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI	Consommation	Prévision LFI	Consommation
Dépenses pour immobilisations corporelles de l'Etat		37 407		78 794

Comme souligné en chapeau introductif, la consommation de cette nature résulte d'une erreur d'imputation, qui ne correspond pas à la réalité de l'exécution des crédits du programme. Celle-ci ne peut donner lieu en l'espèce à une justification.

ACTION n° 03 : Information démographique et sociale

(y.c. FDC et ADP)	Prévision		Réalisation		
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Total
Autorisations d'engagement	91 823 922	11 568 095	51 068 870	-97 777	50 971 093
Crédits de paiement	91 823 922	11 119 095	51 068 870	-655 026	50 413 844

JUSTIFICATION DES ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

Catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI	Consommation	Prévision LFI	Consommation
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	6 468 095	-102 349	6 019 095	-717 081
<i>FDC et ADP prévus</i>	<i>5 100 000</i>		<i>5 100 000</i>	

L'action *Information démographique et sociale* comprend les informations de cadrage nécessaires à l'élaboration ou à la mise en œuvre de grandes politiques sociales nationales et locales.

L'état de l'exécution 2006 telle qu'elle ressort du tableau ci-dessus résulte manifestement d'erreurs d'imputation.

DÉPENSES D'INVESTISSEMENT

Catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI	Consommation	Prévision LFI	Consommation
Dépenses pour immobilisations corporelles de l'Etat		4 572		62 055

Comme souligné en introduction, cette consommation de crédits résulte d'une erreur d'imputation, qui ne correspond pas à la réalité de l'exécution des crédits du programme. Celle-ci ne peut donner lieu en l'espèce à une justification.

ACTION n° 04 : Formation

(y.c. FDC et ADP)	Prévision		Réalisation		Total
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	
Autorisations d'engagement	13 498 571	4 345 771	16 154 134	4 297 957	20 452 091
Crédits de paiement	13 498 571	3 852 771	16 154 134	3 497 490	19 651 624

JUSTIFICATION DES ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

Catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI	Consommation	Prévision LFI	Consommation
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	2 770 848	3 237 788	2 277 848	2 890 830
Subventions pour charges de service public		116 700		
<i>FDC et ADP prévus</i>	<i>920 000</i>		<i>920 000</i>	

En 2006, les dépenses informatiques, télématiques et télécommunications (achat de micro-ordinateurs, serveurs, redevances de logiciels, télécommunications) ont représenté le poste le plus important des dépenses de fonctionnement du GENES, soit 0,96 M€.

Par ordre d'importance décroissante, les autres dépenses liées au fonctionnement des unités du GENES ont concerné :

- les achats de service (travaux d'impression de documents pédagogiques, organisation des concours d'entrée dans les écoles du groupe) (0,64 M€) ;
- les achats de matériels, de mobilier et de fournitures (matériel audiovisuel, abonnement et documentation) (0,5 M€) ;
- les dépenses de locaux (fonctionnement du bâtiment de l'ENSAI à Bruz pour l'essentiel) (0,46 M€) ;
- les dépenses de déplacement des enseignants vacataires et des agents du groupe (0,33 M€).

■ DÉPENSES D'INVESTISSEMENT

Catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI	Consommation	Prévision LFI	Consommation
Dépenses pour immobilisations corporelles de l'Etat		335 472		

Comme souligné en introduction, la consommation de cette nature résulte d'une erreur d'imputation, qui ne correspond pas à la réalité de l'exécution des crédits du programme. Celle-ci ne peut donner lieu en l'espèce à une justification.

■ DÉPENSES D'INTERVENTION

Catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI	Consommation	Prévision LFI	Consommation
Transferts aux ménages	624 923	607 997	624 923	606 660
Transferts aux autres collectivités	30 000		30 000	

607 997 € en AE et 606 660 € en CP ont couvert les bourses de recherche attribuées aux chercheurs du Centre de Recherche en Économie Statistique et les bourses d'entretien accordées aux élèves non-fonctionnaires des écoles du groupe.

Par ailleurs, un amendement parlementaire de 30.000 € avait abondé les crédits d'intervention de l'action. En gestion, le versement de cette subvention a été imputé sur l'action 05 *Soutien*.

ACTION n° 05 : Soutien

(y.c. FDC et ADP)	Prévision		Réalisation		Total
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	
Autorisations d'engagement	86 457 553	24 701 577	105 772 722	47 327 983	153 100 705
Crédits de paiement	86 457 553	21 004 577	105 772 722	31 001 593	136 774 315

JUSTIFICATION DES ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

Catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI	Consommation	Prévision LFI	Consommation
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	21 748 377	39 269 597	18 439 377	24 536 945

Les chiffres affichés dans le tableau ci-dessus laissent apparaître une surconsommation de crédits de fonctionnement sur l'action par rapport à la dotation initiale. Celle-ci ne traduit pas une augmentation des dépenses de soutien par rapport à la prévision qui en avait été faite, mais plutôt la mauvaise imputation de certaines dépenses qui auraient dû être rattachées à des actions de politique spécifiques, d'une part. Cette surconsommation apparente relève, d'autre part, de la consommation de crédits ouverts par ailleurs sur le programme, à savoir la consommation de crédits de reports ainsi que les ouvertures de crédits de fonds de concours. Ces dernières constituent en effet l'une des spécificités importantes du programme « Statistiques et études économiques ».

L'action *Soutien* regroupe les fonctions de direction, de gestion des moyens, de communication et de formation continue lorsqu'elles bénéficient indistinctement à l'ensemble des actions.

Les dépenses de fonctionnement imputées à l'action relèvent de l'immobilier courant (gros entretien, maintenance), des matériels, mobiliers et fournitures courantes (fluides...), de la logistique (marchés de nettoyage), des frais de déplacements et des locations immobilières.

Les dépenses informatiques de soutien correspondent aux dépenses relatives aux applications de gestion et à l'infrastructure informatique transversale du programme. De manière générale les crédits informatiques ont été sous-consommés en 2006 en raison de décalages du planning de certains projets.

Hors projets informatiques, le seul projet financièrement significatif relevant du soutien était la mise en place d'un nouveau système de gestion du temps. Il était estimé à 0,35 M€ en AE et CP, et n'a finalement pas été réalisé.

DÉPENSES D'INVESTISSEMENT

Catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI	Consommation	Prévision LFI	Consommation
Dépenses pour immobilisations corporelles de l'Etat	2 888 000	4 055 423	2 500 000	4 240 489
Dépenses pour immobilisations incorporelles de l'Etat		3 972 963		2 133 200

Les dépenses immobilières du programme se sont élevées à 0,44 M€ en AE et 0,855 M€ en CP.

Outre les dépenses courantes de gros entretien, elles ont été consacrées aux travaux suivants :

- la poursuite de la rénovation des bâtiments des directions régionales de l'INSEE de Lorraine et de Picardie ;
- l'engagement de la rénovation de la direction régionale d'Aquitaine ;
- les premières phases des travaux relatifs au câblage et au chauffage des directions régionales de l'INSEE Haute-Normandie et du Limousin ;
- la réfection de la façade de la direction régionale d'Ile-de-France ;
- la réfection de l'étanchéité de la direction régionale du Limousin.

D'autres opérations prévues n'ont pu être conduites en raison de retards dans la conception des dossiers. D'où l'écart entre le montant de l'exécution connu, soit 0,855 M€, et les crédits inscrits à cette titre en loi de finances pour 2006, soit 2,5 M€ en CP.

Le solde des crédits consommés au titre de l'action *Soutien* résulte d'erreurs d'imputation, qui ne reflète pas la situation réelle de l'exécution en investissement du programme.

DÉPENSES D'INTERVENTION

Catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI	Consommation	Prévision LFI	Consommation
Transferts aux autres collectivités	65 200	30 000	65 200	90 959

Un amendement parlementaire de 30.000 € a été inscrit en LFI 2006 sur l'action *Formation* du programme. Cette subvention au bénéfice de l'Université Paris I Sorbonne (GERFIP - groupement des recherches en finances publiques) a finalement été versée et imputée sur l'action Soutien.

Le solde des crédits d'intervention consommés sur l'action a permis le versement de subventions à des associations nationales et internationales de statisticiens.

OPÉRATEURS

RÉCAPITULATION DES CRÉDITS ALLOUÉS AUX OPÉRATEURS DE L'ÉTAT

Nature de la dépense	Exécution 2005		LFI 2006		Exécution 2006	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Subventions pour charges de service public (titre 3-2)					1 243 716	
Dotations en fonds propres (titre 7-2)						
Transferts (titre 6)						
Totaux					1 243 716	

ANALYSE DES RÉSULTATS

Comme souligné en introduction, cette consommation de crédits résulte d'une erreur d'imputation. Elle ne correspond pas à la réalité de l'exécution. En effet, aucun opérateur n'était rattaché au programme « Statistiques et études économiques » en gestion 2006.

ANALYSE DES COÛTS DU PROGRAMME ET DES ACTIONS

Avertissement

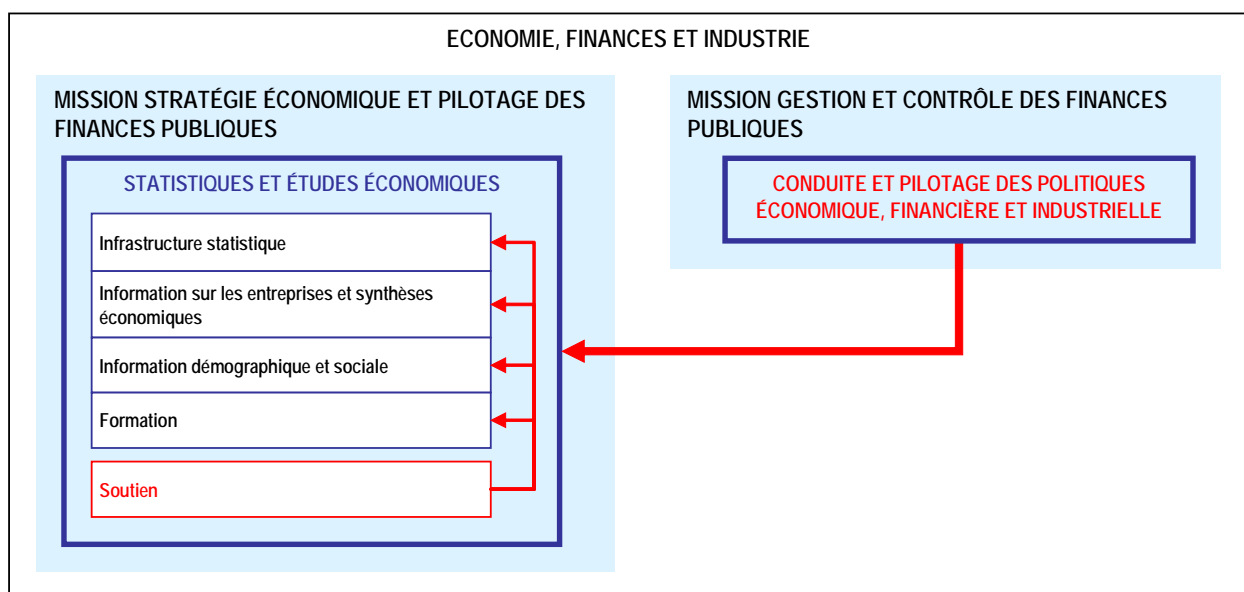
Sont données dans cette partie les évaluations des dépenses complètes et des coûts complets par action après ventilation des dépenses et des coûts des actions de conduite et pilotage, de soutien et de services polyvalents vers les actions de politique publique. Ces évaluations ont été conduites par les ministères en charge des programmes, avec l'appui des départements comptables ministériels, en concertation avec le ministère de l'économie, des finances et de l'industrie. La démarche pragmatique adoptée pour le projet de loi de finances pour 2006 a été reconduite pour ces travaux et s'est appuyée sur les principes et méthodes définis au plan interministériel.

L'attention est appelée sur le fait que l'analyse des coûts a posteriori a été menée à partir de données d'exécution budgétaires et comptables non définitivement arrêtées (situation arrêtée en mars 2007). L'objet de l'analyse des coûts est de donner au Parlement des ordres de grandeur suffisamment significatifs mais pas nécessairement précis à l'euro près. C'est pourquoi le parti a été pris d'accorder aux ministères un délai permettant d'exploiter utilement les données budgétaires et comptables. Le fait que ces dernières aient pu le cas échéant faire l'objet de réajustements ultérieurs n'est pas de nature à altérer la signification des résultats présentés ici.

Après un rappel de la cartographie des déversements concernant le programme et ses actions ainsi que des dépenses prévisionnelles complètes pour 2006, telles qu'elles résultent du retraitement des crédits ouverts par la LFI et des fonds de concours prévus, les résultats de l'analyse des coûts des actions sont présentés en deux volets : les dépenses complètes exécutées, basées sur les données de la comptabilité budgétaire, et les coûts complets, basés sur les données de la comptabilité générale (ou charges).

SCHEMA DE DEVERSEMENT ANALYTIQUE DU PROGRAMME

Ce schéma représente les liens entre les actions du programme et avec des actions d'autres programmes.



VENTILATION PRÉVISIONNELLE PAR ACTION DES CRÉDITS

Intitulé de l'action	LFI 2006 Crédits directs y.c. FDC et ADP	LFI 2006 après ventilation interne	LFI 2006 après ventilation externe
Infrastructure statistique	160 977 678	204 500 774	217 593 380
Information sur les entreprises et synthèses économiques	84 682 806	108 387 042	122 142 115
Information démographique et sociale	102 943 017	138 021 155	148 573 351
Formation	17 351 342	22 508 002	24 059 227
Soutien	107 462 130	0	0
Total	473 416 973	473 416 973	512 368 073

DÉPENSES EXÉCUTÉES APRÈS VENTILATION

Avertissement

Les dépenses complètes sont présentées en deux phases. Lorsque sont opérés des déversements entre actions du programme, seuls ceux-ci sont pris en compte dans un premier temps, afin que le responsable de programme présente les dépenses par action de politique publique résultant de sa gestion.

Les déversements vers ou depuis les actions d'autres programmes, voire d'autres missions, sont intégrés dans un second temps, afin de rendre compte de la dépense complète exécutée, par action de politique publique.

DÉPENSES EXÉCUTÉES APRÈS VENTILATION INTERNE

Intitulé de l'action	Exécution 2006 Dépenses directes	Ventilation interne au sein du programme	Exécution 2006 après ventilation interne	Écart à la prévision 2006	Écart à l'exécution 2005
Infrastructure statistique	161 802 012	+66 814 253	228 616 265	+24 115 491	
Information sur les entreprises et synthèses économiques	70 084 773	+34 658 611	104 743 384	-3 643 658	
Information démographique et sociale	50 413 844	+26 821 443	77 235 287	-60 785 868	
Formation	19 651 624	+8 480 008	28 131 632	+5 623 630	
Soutien	136 774 315	-136 774 315	0	0	
Total	438 726 568	0	438 726 568	-34 690 405	

L'action « Soutien » du programme « Statistiques et études économiques » regroupe l'ensemble des activités contribuant aux autres actions du programme sans qu'il soit possible de les affecter plus particulièrement à l'une ou l'autre d'entre elles.

Elle comprend :

- la plupart des infrastructures informatiques telles que les réseaux, serveurs et équipements individuels ainsi que les logiciels ;
- les fonctions de direction exercées à la direction générale et dans les établissements régionaux, y compris l'Inspection générale et la communication ;
- les fonctions de gestion des ressources humaines et des moyens ;
- l'activité de formation, dispensée aux agents dans le cadre de la formation continue, lorsqu'elle n'est pas dédiée à la réalisation d'une opération particulière, y compris l'ensemble des activités du centre de formation INSEE de Libourne (CEFIL).

En l'absence d'information directement structurée par action, les dépenses de soutien ont été ventilées par action à l'aide de clés de répartition actualisées au regard de la gestion 2006 et qui ont permis de répartir les coûts internes de soutien selon les clés suivantes :

- 48,85 % pour l'action « Infrastructure statistique » ;
- 25,34 % pour l'action « Information sur les entreprises et synthèses économiques » ;
- 19,61 % sur l'action « Information démographique et sociale » ;
- 6,20 % sur l'action « Formation ».

ANALYSE DES RÉSULTATS

Du fait des difficultés de gestion en mode LOLF pour cette première année, des erreurs d'imputation, aux différents niveaux de la chaîne budgétaire-comptable ont pu être commises, ainsi que cela est explicité en JPE.

Ces erreurs expliquent en partie les écarts constatés entre les prévisions et les résultats et en rendent difficile l'analyse détaillée même si au total ces écarts demeurent raisonnables.

DÉPENSES EXÉCUTÉES APRÈS VENTILATION EXTERNE

Intitulé de l'action	Exécution 2006 après ventilation interne	Ventilation externe depuis ou vers d'autres programmes	Exécution 2006 après ventilation externe	Écart à la prévision 2006	Écart à l'exécution 2005
Infrastructure statistique	228 616 265	+14 241 164	242 857 429	+25 264 049	
Information sur les entreprises et synthèses économiques	104 743 384	+14 278 925	119 022 309	-3 119 806	
Information démographique et sociale	77 235 287	+5 716 873	82 952 160	-65 621 191	
Formation	28 131 632	+1 807 475	29 939 107	+5 879 880	
Soutien	0	0	0	0	
Total	438 726 568	+36 044 437	474 771 005	-37 597 068	

Ventilation des dépenses de pilotage, de soutien et/ou de polyvalence vers (+) ou en provenance (-) d'autres programmes	-36 044 437
Conduite et pilotage des politiques économique, financière et industrielle (Mission « Gestion et contrôle des finances publiques »)	-36 044 437

La mise en œuvre du programme « *Statistiques et études économiques* » recourt aux fonctions supports du programme « *Conduite et pilotage des politiques économique, financière et industrielle* » selon des modalités de déversement détaillées dans le fascicule de la mission « *Gestion et contrôle des finances publiques* ».

Pour ce qui concerne plus précisément le programme « *Statistiques et études économiques* », la ventilation des coûts des actions « *État-major, médiation et politiques transversales* », « *Promotion de l'action du ministère* » et « *Prestations d'appui et de support* » du programme « *Conduite et pilotage des politiques économique, financière et industrielle* », qui correspondent aux dépenses de soutien du programme « *Statistiques et études économiques* », est réalisée selon les clés suivantes :

- 39,5 % pour l'action « *Infrastructure statistique* » ;
- 39,6 % pour l'action « *Information sur les entreprises et synthèses économiques* » ;
- 15,9 % sur l'action « *Information démographique et sociale* » ;
- 5% sur l'action « *Formation* ».

ANALYSE DES RÉSULTATS

Les erreurs d'imputation précisées dans l'analyse de la ventilation interne de l'action soutien, produisent des effets identiques sur la répartition des dépenses du programme soutien qui s'appuie sur les mêmes clés.

COÛTS COMPLETS PAR ACTION DE POLITIQUE PUBLIQUE

Avertissement

La construction de coûts complets assis exclusivement sur des données de comptabilité générale (charges) a pour but de compléter l'information du Parlement en donnant une image plus fidèle de la consommation de l'ensemble des ressources, imputable à l'exercice, permettant l'atteinte des objectifs des politiques publiques. **Il s'agit là d'un objectif à terme.**

En effet, s'agissant du premier exercice du genre, **la présentation des coûts complets revêt nécessairement un aspect lacunaire**, tant dans leur teneur que dans leur interprétation.

La palette des données comptables à analyser est certes large en théorie : charges ayant donné lieu à opérations budgétaires (personnel, fonctionnement, subventions pour charges de service public, transferts aux ménages, entreprises et collectivités), rattachement de charges à l'exercice et charges n'ayant donné lieu à aucun décaissement (variations de stocks, dotations aux amortissements, aux dépréciations d'actifs, aux provisions ...).

Toutefois, les immobilisations ne sont pas encore prises en compte dans leur ensemble dans le bilan de l'État. Le périmètre des actifs intégrés est d'ailleurs variable selon les ministères. De même, seuls les stocks significatifs, en termes de volume et d'enjeu, figurent au bilan.

En outre, cette première année de gestion et d'emploi des nouvelles nomenclatures n'a pas permis aux ministères de s'approprier pleinement les données de la comptabilité générale et d'appréhender leur signification.

La non exhaustivité du bilan de l'État et les difficultés inhérentes à l'appropriation progressive de la comptabilité générale limitent donc de fait la portée de l'analyse des coûts appliquée aux charges, pour cette première édition. Les données comptables elles-mêmes et les traitements analytiques ne permettent pas encore d'évaluer avec suffisamment de précision les coûts complets des politiques publiques. A fortiori, les commentaires qui s'y rattachent ne peuvent pas conduire à des conclusions significatives, aucune comparaison n'étant d'ailleurs possible avec des exercices antérieurs. Le coût économique et le lien avec les activités, lorsqu'ils auront pu être établis, ne sauraient donc avoir qu'un **caractère indicatif, au mieux illustratif.**

Intitulé de l'action	Exécution Coûts directs	Ventilation des coûts de pilotage, de soutien et/ou de polyvalence		Exécution Coûts complets	Écart à la prévision Coûts complets
		au sein du programme	entre programmes		
Infrastructure statistique	164 717 016	+73 677 263	+17 129 106	255 523 385	
Information sur les entreprises et synthèses économiques	71 848 451	+38 218 667	+17 000 159	127 067 277	
Information démographique et sociale	57 941 718	+29 576 482	+6 876 188	94 394 388	
Formation	19 842 819	+9 351 056	+2 174 010	31 367 885	
Soutien	150 823 468	-150 823 468	0	0	
Totaux	465 173 472	0	+43 179 463	508 352 935	

Ventilation des coûts de pilotage, de soutien et/ou de polyvalence vers (+) ou en provenance (-) d'autres programmes	-43 179 463
Conduite et pilotage des politiques économique, financière et industrielle (Mission « Gestion et contrôle des finances publiques »)	-43 179 463

ANALYSE DES COÛTS COMPLETS

Les charges comptabilisées en coûts complets englobent :

- en coûts directement rattachés : l'ensemble des charges (décaissées ou rattachées à l'exercice) relatives aux achats, prestations, personnel et transferts, des dotations aux amortissements, des dotations aux provisions, la charge d'utilisation de l'immobilier et la prise en compte de la quote-part des charges à payer et des charges constatées d'avance rattachées à l'exercice 2005, qui n'étaient pas individualisées par programme et qui ont été réparties au sein de chaque programme du ministère au prorata des charges constatées en 2006 ;
- en coûts complets, des coûts de soutien déversés sur le programme et présentés dans l'analyse des coûts du programme « Conduite et pilotage des politiques économique, financière et industrielle ».

Par ailleurs, les erreurs d'imputation constatées dans l'analyse de la ventilation interne de l'action soutien et externe du programme soutien du ministère produisent leurs effets dans des proportions identiques sur la répartition des coûts complets qui s'appuie sur les mêmes clés.